



Marc Bernardot

CAPTURES

kritikos



éditions du croquant

Depuis quelques décennies, le contrôle des frontières et de l'accès à la citoyenneté a été considérablement renforcé en Europe et ailleurs. Alors même que se poursuit et s'accélère un puissant processus de globalisation, les mobilités humaines sont pour partie entravées. Cet ouvrage propose d'interpréter, à la lumière des anciennes guerres de capture d'esclaves, les dispositifs antimigratoires et d'analyser l'émergence de la figure du « sans-papiers » ou du « clandestin » qui n'est en fait qu'un étranger privé de ses droits. Ce modèle permet de résoudre la double contradiction apparente, d'une part entre les besoins avérés de main-d'œuvre des pays occidentaux et ces politiques et, d'autre part, entre les fondements humanistes des démocraties et le recours à l'internement et à l'expulsion de civils.

MARC BERNARDOT est professeur de sociologie à l'université du Havre. Il est membre du laboratoire CIRTAI et coanime l'équipe éditoriale du réseau TERRA. Spécialiste de sociologie historique de l'État et de l'espace, il travaille actuellement sur les politiques antimigratoires. Il est l'auteur de deux ouvrages de référence sur les institutions de gestion des migrations en France, *Camps d'étrangers* et *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, publiés aux éditions du Croquant en 2008.

 7592209 11 €



CAPTURES

Cette collection d'ouvrages courts vise à rendre accessibles à un public large des recherches scientifiques critiquant les rapports de domination. Les auteurs y présentent à la fois les choix théoriques et les valeurs qui sous-tendent leurs travaux. Ils explicitent leurs positions intellectuelles et formulent des propositions éthiques et politiques pour répondre à la question « que faire ? ».

Direction de la collection :

Marc Bernardot, Patrick Bruneteaux,
Olivier Le Cour Grandmaison,
Arnaud Le Marchand, Hélène Thomas,
Jérôme Valluy.

Kriticos est une collection du réseau TERRA.

Photographie de couverture : © Marc Bernardot

Correction : Carol Duheyon

Éditions du Croquant

Broissieux • 73340 Bellecombe-en-Bauges

www.editionsducroquant.org

Diffusion-distribution : CDE-SODIS

© Éditions du Croquant, novembre 2012

ISBN : 978-2-36512015-9

Dépôt légal : novembre 2012

Marc Bernardot

CAPTURES

kritikos



éditions du croquant

Remerciements

Cet essai est le résultat de plusieurs années de recherche sur la question des politiques migratoires en Occident. Il a bénéficié de l'appui de plusieurs programmes de recherche et institutions dont l'université du Havre et le laboratoire CIRTAI (UMR IDEES), et le programme de recherche DISCRETS (Discriminations, Espaces, Travail Sociétés) financé par l'Institut de recherche en sciences humaines et sociales de Normandie. Le réseau scientifique TERRA a aussi constitué un cadre déterminant pour mener une réflexion sur les thèmes des mobilités et des politiques sécuritaires.

J'ai pu présenter depuis trois ans les prolégomènes et les avancées de ce travail devant différentes équipes, en particulier celles du Réseau thématique « Sociologie de l'altérité » de l'Association française de sociologie (AFS), des laboratoires du CeAF de l'EHESS, du CERI à Science Po Paris, des programmes de recherche « Zones frontières » du CRPS (Paris 1 Sorbonne), et « TerrFerme » du PROGIG, de l'association Plateforme associative des géographes étudiants (PLAGE) de l'université de Provence en collaboration avec le programme MIMED de la Maison méditerranéenne des sciences de l'Homme (MMSH). Que leurs animateurs et leurs membres en soient remerciés, en particulier Laurence Roulleau-Berger, Michel Agier, Didier Bigo, Patrick Bruneteaux, Bénédicte Michalon, Sylvain Georges et Laurence Pillant.

Mes étudiants de licence 3 au Havre, et des masters de sociologie du Havre depuis 2007 et de Rouen entre 2007 et 2011 ont été aussi des auditeurs attentifs et précieux devant lesquels

j'ai pu exposer mes hypothèses de travail. Merci aussi à mes collègues enseignants et administratifs du Havre. Je pense en particulier à l'équipe de l'UFR LSH autour de sa directrice Élisabeth Robert, Yasmina Belaid, Claudine Boutleux, Geneviève d'Herbomez, Muriel Hardy, avec une mention spéciale à Laetitia Lepicard, qui sont toujours disponibles pour rendre ma vie d'enseignant plus facile.

Certains passages ou résultats ici exposés dans des versions largement remaniées ont fait l'objet de publications dans plusieurs revues et ouvrages collectifs. Je pense en particulier aux revues *Cultures & Conflits*, *Multitudes*, *Mouvements*, *Asylon* (s), *Politis* et à des ouvrages dirigés par Didier Fassin, Olivier Le Cour Grandmaison, Béatrice Galinon-Méléneq, Michel Jaeger, Carolina Kobelinski et Chowra Makaremi. J'ai aussi pu profiter des conseils attentionnés et des encouragements de Françoise Bessis, Jonathan Hanley, Rada Ivekovic, Jacques Jourdan, Jacques Rodriguez, Aurélie Veyron-Churley.

Le texte a été relu et critiqué par des collègues et amis, philosophes, anthropologues, sociologues, psychanalystes, économistes et politistes dont les avis ont été déterminants, au premier rang desquels Alain Brossat, Jean-Thibaut Fouletier, Arnaud Lemarchand, Ann Laura Stoler, Jérôme Valluy. Qu'ils reçoivent ici le témoignage de mon amicale gratitude, de même que Carol Duheyon, qui m'a patiemment aidé à finaliser le manuscrit. Jean et Michel Bernardot en ont aussi corrigé des épreuves et je les en remercie. La complicité intellectuelle avec Hélène Thomas a été une nouvelle fois indispensable pour faire aboutir ce projet. Néanmoins mes propos n'engagent que moi.

*À la mémoire de Denis Guedj et Hélène Jourdan
Aux gens de Barbès*

Introduction

Le modèle des guerres de capture pour comprendre la militarisation de la question migratoire

Depuis quelques décennies, les pratiques étatiques de contrôle des frontières se sont considérablement renforcées. Alors même que se poursuit et s'accélère un puissant processus de globalisation qui se traduit entre autres par un déplacement continu de capitaux, de marchandises et d'informations, les mobilités humaines sont pour partie entravées. Si l'hypermobilité des élites mondiales est facilitée, valorisée et favorisée, les circulations migratoires des populations exposées aux forces du marché, de la nature et des armes sont rendues plus ardues par des dispositifs de sélection et de répulsion. Le contrôle des circulations est dorénavant matière au développement d'une stratégie coordonnée à l'échelle nationale et internationale.

Partout ont été érigés des murs, des checkpoints et des camps surveillés par des patrouilles et des technologies de détection. Partout se sont libérés puis amplifiés les propos hostiles aux populations migrantes venant des pays des Suds ou des pays pauvres et aussi aux citoyens des pays des Nordes perçus comme déviants ou menaçants parce que désignés comme étrangers. Les conditions d'accès au droit au séjour, au regroupement familial et à la citoyenneté ont été systématiquement durcies. Des discours n'ont cessé de mettre en scène un inéluctable affrontement de l'Ouest contre l'Orient et le Sud, entre la chrétienté et l'islam, entre la civilisation et la barbarie, entre la richesse et la pauvreté.

Certes les représentations raciales largement partagées et diffusées par les élites occidentales depuis le XIX^e siècle ont été, un temps, mises en sommeil après la seconde guerre mondiale. Les politiques publiques de Welfare, en matière d'enseignement, de santé ou de logement ont pu bénéficier ici et là aux migrants anciennement installés ou déplacés. Mais cette relative ouverture a fait long feu. Dès les années 1960, en Europe et ailleurs, des théoriciens militaires ou policiers et des intellectuels de l'extrême droite raciste ont réintroduit l'idée d'une menace d'invasion des pays riches et blancs par les populations venues du Sud.

Depuis quelques années, les idées et représentations anciennes, réaménagées au prix de quelques adaptations conceptuelles et de glissements lexicaux, ont repris une place centrale dans les débats occidentaux. L'influence des pensées xénophobes, racistes et différentialistes est flagrante à l'heure actuelle tant au plan politique qu'au niveau culturel dans de nombreux pays européens, ainsi qu'aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon.

Cette nouvelle idéologie raciste s'articule selon les moments et les lieux avec des courants de pensée variés. Elle peut se détecter dans les discours de défense de l'environnement, dans les sciences du comportement, dans les expertises de la vulnérabilité. En tant que schéma narratif principalement structuré autour du risque d'invasion, de contamination et de subversion migratoires, elle est utilisée indifféremment pour la défense de la chrétienté ou de la laïcité en Europe, des valeurs traditionnelles du Japon ou des caractères ethniques essentiels de l'Australie et de l'Amérique blanches.

Toute une série de conflits locaux, comme l'affrontement entre Israël et Palestine, les guerres

en ex-Yougoslavie et en Irak, ou les mouvements démocratiques du Maghreb sont l'occasion de leur donner une matérialité. N'importe quel fait divers constitué en délit ou en transgression, le port d'un vêtement, une pratique alimentaire, l'arrivée d'un boat people sur une côte, la composition d'une équipe sportive, peut aussi faire l'affaire. Les débats sur les actes terroristes, les épidémies, le réchauffement climatique au niveau global ou sur l'identité nationale, l'insécurité ou les dépenses sociales à l'échelle locale sont autant d'opportunités de brandir les problèmes que représenteraient les migrants anciens, présents ou futurs pour les sociétés d'accueil.

Ici, ces idées sont portées par des groupes conservateurs et là, par des partis libéraux ou progressistes, comme le montre le programme du Labour britannique de 2010 associant explicitement criminalité et étrangers. Car, depuis les années 1980, ces débats et les mots qui y sont associés ne sont plus l'apanage des seuls partis d'extrême droite ou nationalistes de plus en plus présents dans les représentations parlementaires. La plupart des partis dits de gouvernement ont au minimum intégré ces représentations qui font de l'étranger un problème. Au pire, ils les ont fondues dans leurs programmes d'action.

Ce renouveau de la pensée et des politiques racistes, même si l'on parle à leur sujet de « racisme sans race », pose une question centrale à des sociétés qui se présentent comme « ouvertes », par opposition aux modèles autoritaires et totalitaires, et dont une part importante des résidents sont soit étrangers soit d'origine étrangère ou post-coloniale. En effet, la plupart des sociétés occidentales sont dorénavant multiculturelles au moins dans les grandes agglomérations.

Ces transformations de grande ampleur s'articulent avec d'autres tendances liées à mutation de la souveraineté des États, à la prégnance du phénomène urbain, à la dérégulation des marchés économiques et aux révolutions scientifiques notamment en matière génétique et informatique. Elles s'accompagnent d'un changement du traitement politique des migrations et des étrangers. En effet les dispositifs de lutte contre les migrations, dont les bases actuelles ont été jetées par les administrations dès les décolonisations, mais qui n'étaient jusque dans les années 1980 que partiels, intermittents et peu structurés, se sont partout, aux échelles nationales comme continentales, mués en politiques systématiques de protection des frontières et des sociétés dites d'accueil.

Les pays occidentaux se sont dotés de législations permettant le développement de réseaux de surveillance des étrangers. Des forces militaires et policières, publiques et privées, sont associées pour le contrôle des frontières terrestres, maritimes et aériennes présentées comme permettant de lutter contre des menaces combinées des terrorismes, des criminalités organisées, des pandémies et des migrations. Le monde occidental dispose maintenant d'un authentique système interne à grande échelle qui fonctionne en lien avec d'une part des moyens de détection et d'arrestation des étrangers et des migrants rendus illégaux par des changements légaux et d'autre part avec des solutions de déportation de ceux-ci pour les renvoyer hors des frontières. Cet ensemble de camps qui concerne principalement des étrangers, mais pas seulement, prend des formes extrêmement variées, allant des plus rudimentaires aux plus sophistiquées.

En renouvelant et étendant des pratiques anciennes de l'internement et de la traque policière, les politiques actuelles de chasse, de rétention et de déportation des étrangers ont des conséquences considérables sur les sociétés des pays d'arrivée, de départ et aussi de ceux qui sont traversés. Dans les pays d'arrivée, elles visent à la fois à rassurer les sociétés civiles blanches face à une menace artificiellement constituée par les autorités dans une logique de peur et à réamorcer les principes ethniques refondant historiquement les romans nationaux élaborés par les États nations. Cela concourt à renforcer progressivement des frontières raciales qui parcourent déjà les corps sociaux en prolongeant les lignes de discrimination à l'œuvre dans les différents domaines de l'exercice de la citoyenneté, de l'accès à l'emploi, à l'éducation et au logement à l'encontre de groupe présentés, plus ou moins explicitement, comme étrangers ou suspects – migrants, nationaux postcoloniaux ou d'origine étrangère, binationaux, autochtones infériorisés, groupes parias...

Les appareils militaro-policiers administratifs et privés qui conduisent ces politiques interviennent non seulement pour empêcher le franchissement des frontières par des migrants mais aussi pour traquer, arrêter et expulser des étrangers installés de longue date, illégalisés par des restrictions du droit au séjour. Les nationaux eux-mêmes peuvent être la cible de ces logiques de suspicion, à l'occasion d'un renouvellement de documents d'identité par exemple, ou d'un contrôle policier sur des bases ethniques ou religieuses. De manière générale, les politiques anti-étrangers constituent des laboratoires de dispositifs de contrôle des sociétés civiles dans leur ensemble.

Dans les sociétés des pays de départ, les conséquences sont lourdes également. Les difficultés rencontrées pour les déplacements transnationaux compliquent les relations familiales et éducatives, culturelles et économiques alors même que les distances se sont contractées du fait du développement rapide des technologies de l'information, des transports et de la globalisation culturelle. Le coût humain des migrations s'accroît sans cesse en raison des risques encourus lors du franchissement des frontières et de la dégradation des conditions de vie des migrants, des exilés et des réfugiés.

Les ensembles continentaux occidentaux se sont non seulement fortifiés mais ont de plus enrôlé les pays frontaliers d'abord et les pays de passage des migrations ensuite dans leur lutte contre ces circulations, quelle que soit la nature des régimes politiques en place. Cette « externalisation » a un impact sur les sociétés civiles concernées qui voient se développer simultanément une xénophobie institutionnelle, l'importation des technologies juridiques et policières de contrôle et de surveillance les plus perfectionnées, et la transplantation d'expulsés traumatisés par la guerre qui leur est faite.

Cette transformation des relations des pays occidentaux avec les migrants en particulier et plus largement avec ceux qui sont perçus comme étrangers est d'autant plus paradoxale que, du point de vue du paradigme utilitariste dominant en Occident, ils sont indispensables au fonctionnement actuel et futur des économies avancées. Il est avéré que les migrations depuis les années 1950 ont permis de réaliser des gains de productivité. Il a été maintes fois démontré que le « système de la noria », déterminant dans les migrations trans-

nationales, y compris après l'annonce de la fermeture des frontières en Europe dans les années 1970, était très bénéfique aux sociétés d'accueil n'ayant pas à prendre en charge les coûts de formation et d'entretien des migrants hors de leur période d'activité économique. Elles profitaient de surcroît de la manne financière constituée par les migrants pour le compte des sociétés de départ sous forme d'achat de biens de consommation et d'entretien des États locaux inféodés.

Dans la période actuelle, la plupart des travaux de prospective de l'Union européenne ou du Japon considèrent que les besoins de travailleurs migrants ne cesseront de s'accroître dans les prochaines décennies pour faire face au vieillissement démographique. Ces besoins sont non seulement considérables en ce qui concerne les migrants travaillant légalement, mais aussi ceux qui sont illégalisés. Car, en Europe comme aux États-Unis, plusieurs secteurs d'activité dépendent pour une large part de l'emploi de « clandestins ». On peut citer rapidement l'agriculture, les travaux publics, l'industrie textile et du nettoyage, la restauration et les services aux personnes, y compris sexuels, pour les principaux domaines de ce capitalisme invisible. Soit les gains de productivité sont notables en raison des faibles coûts de cette main-d'œuvre dépendante, soit ces activités ne peuvent être externalisées pour des raisons pratiques et sont alors « délocalisées sur place ».

En outre, la radicalisation des politiques migratoires pose question du point de vue des valeurs humanistes et démocratiques prônées par les sociétés occidentales. De la même manière que la traite, l'esclavage et l'impérialisme colonial ont sérieusement remis en question les principes des Lumières, sans pour autant contrarier leur

développement, comme l'a montré Eleni Varikas, la gestion actuelle des migrations interroge les fondements démocratiques des sociétés qui se présentent comme ouvertes et pacifiées. Toute l'architecture morale, légale et constitutionnelle issue de l'après-seconde guerre mondiale est remise en cause par les politiques de restriction migratoire et leurs conséquences concrètes en matière de protection des droits humains, des libertés civiles et politiques dans les démocraties.

Ces politiques restreignent toujours un peu plus la liberté d'aller et venir ou de vivre en famille, l'accueil des réfugiés et des exilés, l'assistance aux personnes en danger et les principes de justice rejetant l'arrestation arbitraire, l'internement administratif, l'expulsion de masse ou les discriminations et les ségrégations légales. Alors que les pays occidentaux brandissent les droits de l'homme à l'encontre de certains régimes autoritaires, et prétendent les faire appliquer y compris par la force armée du droit international, qu'ils conduisent des programmes humanitaires, certes souvent pour des raisons géostratégiques, et qu'ils réclament la libre circulation transparente des capitaux et des informations, ils ont développé et légalisé des politiques répressives jusque-là réservées aux circonstances de crise.

La supposée *realpolitik* des migrations qui vise à sélectionner les migrants utiles et à repousser ou chasser ceux qui ne le sont pas ou plus, a notamment pour conséquence d'avoir installé l'arrestation et la détention administratives au centre du dispositif légal en temps de paix. Et non seulement les forces policières ou militaires sont incitées à se concentrer sur ces objectifs, et à y parvenir par tous les moyens, mais c'est l'ensemble des sociétés qui participe potentiellement à cette guerre civile au quotidien. Le fait d'être étranger

ou de sembler l'être expose à la suspicion, à la discrimination et à l'arrestation. Les professionnels de santé, de l'éducation, des transports, de l'emploi et d'autres secteurs encore, sont sommés de détecter et de dénoncer de supposés illégaux et déviants. Des milices sont ici parties prenantes de ces chasses à l'étranger, par exemple en Italie, à Mayotte ou à la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Là des sociétés privées prennent en charge la gestion de ce nouveau complexe carcéralo-industriel d'immigration.

Les guerres de capture comme métaphore : de l'Iroquoisie à l'Occident contemporain

La nouvelle gestion des étrangers en Occident s'opère dans un contexte inédit de remise en question de la souveraineté étatique par des structures et des relations de production marquées par la globalisation et la dérégulation. Pour comprendre cette transformation du rapport à l'étranger dans les sociétés occidentales et ses conséquences, pour en dépasser les paradoxes apparents entre changements démographiques et besoins de main-d'œuvre, entre raison humanitaire et politique répressive, je propose de m'inspirer du modèle anthropologique des guerres de capture.

Les arrestations et les expulsions de masse d'étrangers illégalisés dans les pays occidentaux ont pris de telles proportions ces dernières années que l'on ne peut plus les considérer comme des politiques répressives conjoncturelles. Elles s'apparentent désormais à un niveau global à ces guerres locales qui se sont déroulées principalement dans les confédérations iroquoises (nord-est du continent nord-américain) aux XVI^e et XVII^e siècles et dans l'ancien Dahomey (Bénin actuel) aux XVII^e et XVIII^e siècles – ou encore en

mer Rouge et sur la côte est-africaine jusqu'au XIX^e siècle.

L'ampleur actuelle des arrestations et l'importance économique de ces captures leur donnent désormais une place centrale dans la définition du rapport d'altérité entre majoritaires et minoritaires. Jadis, ces guerres de capture visaient à l'assujettissement d'êtres vivants et requéraient des méthodes spécifiques. Dans le cas des sociétés occidentales contemporaines, elles ne sont pas exclusives d'autres formes de conflits tels que la destruction de masse, l'urbicide, la prédation et le maintien de l'ordre néocolonial. En reprenant les termes de Dominique Colas, ces nouvelles guerres « exprime[nt] la vérité d'une politique dont le secret est dans le rôle des moyens de destruction comme modes de production » (p. 278).

Les guerres iroquoises étaient basées jusqu'au XVII^e siècle sur la captation des fourrures et des scalps, et les prisonniers étaient souvent sacrifiés. Elles ont pris ensuite une autre justification, moins symbolique et plus économique. Les pertes liées à ces conflits entre tribus nécessitèrent la capture d'un plus grand nombre d'hommes qui étaient soit adoptés soit asservis pour remplacer les guerriers morts. Les scalps, ancienne pratique autochtone, et les fourrures étaient devenus l'objet et l'enjeu d'une traite et d'échanges avec les Anglais, les Français et les Hollandais. Les Iroquois, une fois épuisées leurs ressources en castors, se sont mis à attaquer les territoires environnants pour marauder les convois de fourrures et s'adjoindre de nouvelles recrues. Ils purent, forts de ces richesses en peaux, négocier des armes avec les colons et ainsi accroître leur puissance, mais durent remplacer leurs guerriers morts par l'introduction massive de captifs de guerre dans leurs rangs.

La systématisation des razzias et l'enrôlement de toute la société iroquoise, y compris les captifs algonquins, comme chaînon d'un commerce global, provoquèrent une déstructuration sociale, agissant sur les frontières entre le licite et l'illicite et la capacité du groupe à contrôler les formes de déviance. Outre la dimension guerrière et économique de cette guerre du castor et des conflits qui suivirent, l'affrontement et le traitement des prisonniers ont été l'occasion d'une opération de définition de soi (autoethnonymie) par opposition aux prisonniers subissant une dépersonnalisation soit par destruction rituelle soit par adoption. L'humanité de ceux qui n'appartenaient pas au groupe de base était niée et seuls les Iroquois étaient de « vrais hommes », alors même que l'apport démographique des capturés au groupe ne cessait de croître.

Dans l'ancien Dahomey, certains des éléments structurant les guerres de capture étaient similaires au cas iroquois. Le royaume, en contact avec la côte, négociait avec les Européens des esclaves capturés dans les aires voisines et des armes. Il fallut bientôt plus de soldats pour pouvoir capturer plus d'esclaves et plus d'esclaves pour reconstituer les troupes. Pour Claude Meillassoux, ces guerres de capture établissaient un mode de production structuré autour de quatre pôles articulés : sociétés pourvoyeuses d'esclaves, sociétés aristocratiques pratiquant la guerre de capture, sociétés marchandes négociant les captifs et sociétés esclavagistes exploitant la main-d'œuvre. Pour qu'il y ait esclave il faut qu'il y ait capture. C'est celle-ci, selon l'anthropologue, qui justifie l'existence des États aristocratiques rendant possible la transformation des êtres humains en objets et qui établit le rapport d'altérité infériorisant l'esclave. Quel que soit son statut,

qu'il soit esclave de peine ou esclave de cour, il doit subir un quadruple processus de désocialisation, de dépersonnalisation, de déssexualisation et de décivilisation.

Pourquoi opérer une transposition du modèle des guerres de capture des sociétés traditionnelles soumises à ces bouleversements guerrier, colonial et marchand, aux sociétés contemporaines aux prises, elles aussi, avec des changements très rapides et de grande ampleur ? Parce que leur structure est homologue. Les guerres de capture contemporaines peuvent être décrites selon un même schéma. Les actuels modes de gestion des circulations migratoires consistent à prélever de la main-d'œuvre dans les zones périphériques, le durcissement concomitant des frontières et la déportation d'une fraction des migrants visant à les contrôler et à les insécuriser.

Il peut paraître étrange de considérer que les expulsions de « sans-papiers » actuelles ont pour objectif non de chasser une partie des non-citoyens considérés comme des indésirables, mais au contraire de les retenir et d'en tirer profit. Les faits et chiffres montrent pourtant qu'il s'agit bien de la réalité de ces politiques. Non seulement cette catégorie « d'étrangers illégaux » a été créée par des séries de lois restrictives depuis 1965 aux USA et les années 1970 en Europe, mais tant en Amérique du Nord qu'en Europe occidentale, les déportations de ces 20 dernières années n'ont pas eu d'impact sur le nombre d'étrangers dits « illégaux » (estimé actuellement à 11 millions pour les seuls USA). La plus grande partie des arrestations se soldent par des libérations – la Cimade considère pour la France qu'un tiers seulement des décisions de reconduites à la frontière sont effectives – et, parmi les déportés, les retours sont

fréquents. C'est donc que, au-delà de leur dimension spectaculaire, ces dispositifs d'arrestation et d'expulsion ont permis la constitution de ce que Deepa Fernandez nomme un « complexe industriel d'immigration » devenu très lucratif et qui a tout intérêt au durcissement sans limite des politiques migratoires.

De plus, ces politiques ont été l'occasion de renforcer l'emprise économique et les pouvoirs d'élites oligarchiques, y compris sur les populations nationales locales. Des acteurs nationaux et transnationaux ont trouvé là l'occasion d'augmenter leurs gains de productivité par la dérégulation du travail et de conquérir de nouvelles parts de marché, notamment dans le secteur de la sécurité par la privatisation des fonctions régaliennes. En effet cette conflictualité artificiellement entretenue donne lieu à une hybridation accélérée des acteurs, des techniques et des discours entre secteurs public et privé qui rend compatible la double logique, apparemment contradictoire, d'un renforcement des pouvoirs policiers et militaires et de leur transfert progressif aux entreprises du marché de la coercition. L'illégalisation d'une partie croissante des résidents des sociétés occidentales coïncide avec la capacité de ces politiques à conférer à ceux-ci une valeur d'usage inversement proportionnelle à la perte de leur légitimité, que ce soit dans les travaux de force, de soin ou de sexe.

La production culturelle, elle-même dominée de conserve par les politiques d'identité et de protection nationales et par les mêmes groupes industriels et de services, alimente des processus de panique civilisationnelle et participe à la redéfinition restrictive des contours de l'autochtonie. Les manières de représenter les minorités assurent une fonction décisive à la fois dans le contrôle et

la détection de l'altérité, la trivialisation de son traitement violent et la socialisation des agents de la coercition. La culture des guerres de capture atteste de la perpétuation de modèles coloniaux et impériaux tant en matière de gouvernementalité et d'exploitation qu'en termes de rapports de classe, de « race », de genre et de rapport à l'espace.

On peut appréhender ces ensembles sociaux et politiques à partir du modèle triangulaire proposé par Dominique Colas, composé d'un mode de souveraineté oppressif, d'un mode de production prédateur et d'une manière pour ces sociétés de se définir elles-mêmes. Ce schéma structurel triangulaire est applicable terme à terme aux sociétés occidentales contemporaines.

Dans cet ouvrage, je conduis donc mon argumentation en trois temps. Une première partie aborde les transformations concomitantes des structures étatiques et de la gestion des étrangers. J'étudie tout d'abord comment la guerre aux migrants s'est institutionnalisée, notamment à travers la systématisation de l'emploi des techniques policières de l'internement et de la rafle (chapitre 1). Une des caractéristiques de ce processus d'institutionnalisation tient au fait que la gestion des questions relatives aux étrangers et aux migrants a été un enjeu déterminant pour le développement des structures policières au sein des ensembles étatiques et pour l'enrôlement des sociétés civiles dans ce conflit intérieur (chapitre 2). Les conséquences de cette conflictualité, notamment en termes d'usage de la violence à l'égard des civils, se font sentir d'une part sur la structure étatique elle-même et d'autre part sur le corps social dans son ensemble (chapitre 3).

La deuxième partie traite de la manière dont le système économique capitaliste a initié ce proces-

sus guerrier depuis une cinquantaine d'années. Je montre comment la privatisation des guerres de capture a permis à la fois la constitution d'une nouvelle industrie de la contention en profitant d'intérêts convergents avec les institutions répressives d'État et la remise en cause des souverainetés étatiques (chapitre 4). L'autre enjeu pour les acteurs initiateurs de cette lutte globale porte sur la possibilité de constituer une nouvelle infanterie légère du capital, formée de travailleurs illégalisés et déportables et adaptée à la dérégulation des systèmes économiques (chapitre 5). Ce nouveau prolétariat genré et globalisé est utilisé comme une armée de confort au profit des élites mondiales pour remplir les tâches exposées et dégradantes et servant à redéfinir les frontières intimes et sexuelles d'un nouvel ordre racial (chapitre 6).

La troisième partie s'intéresse à la dimension culturelle de ces guerres de capture. J'analyse d'abord la manière dont sont générées les représentations invasives et les figures de l'altérité qui justifient l'usage de la violence et le recours à l'exception à l'encontre des populations capturées ou dominées (chapitre 7). J'observe ensuite les formes drastiques de limitation d'accès de ces minorités à la citoyenneté et à la parole publique, qui n'empêchent pourtant pas la captation des ressources culturelles de celles-ci, exploitables par l'industrie globale de l'*entertainment* (chapitre 8). J'étudie enfin comment est diffusée la culture de la capture favorisant la tolérance à l'usage de la violence contre les capturés et mettant en valeur les attributs du chasseur blanc (chapitre 9). En conclusion, j'envisage différentes modalités de résistances et d'accès à de nouvelles formes de citoyenneté ouvertes et protectrices à la fois, susceptibles de contrecarrer cette guerre globale de quelques oligarchies contre le commun.

- Balibar Étienne et Wallerstein Immanuel, 1997, (1988), *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.
- Bauman Zygmund, 1999, (1998) *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette.
- Bazin Jean, Terray Emmanuel (textes présentés par), 1982, *Guerres de lignages et guerres d'États en Afrique*, Paris, Éditions des Archives contemporaines.
- Bernardot Marc, 2009, « Rafles et internement des étrangers : les nouvelles guerres de capture » in O. Le Cour Grandmaison (dir.), *Douce France. Rafles, rétentions, expulsions*, Paris, Seuil, pp. 45-71.
- Colas Dominique, 2001, (1984), *Sociologie politique*, Paris, PUF.
- Desvaux Emmanuel, 2001, *Quadratura Americana. Essai d'anthropologie lévi-straussienne*, Genève, Georg éditeur.
- Fassin Didier, 2010, *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Paris, Hautes Études, Galimard, Seuil.
- Fernandez Deepa, 2007, *Targeted*, New York, Seven Stories Press.
- Labour, 2010, *The Labour Party Manifesto. A future fair for all*, disponible sur : labour.org.uk/manifesto, consulté le 15 avril 2010.
- Meillassoux Claude, 1988, *Anthropologie de l'esclavage. Le ventre de fer et d'argent*, Paris, PUF.
- Tilly Charles, 1985, « War Making and State Making as Organized Crime », in *Bringing the State Back*, Evans P., Rueschemeyer D., Skocpol T. (ed.), Cambridge, Cambridge, University Press, pp. 169-187.
- Thomas Hélène, 2010, *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Varikas Eleni, 2003, « L'institution embarrassante. Silences de l'esclavage dans la genèse de la liberté moderne », *Raisons politiques*, 11, pp. 81-96.
- Viau Roland, 1997, *Enfants du néant et mangeurs d'âmes. Guerre, culture et société en Iroquoisie ancienne*, Montréal, Boréal.

Première partie

Les contractions souveraines

« Un sentiment familier, peut-être un peu oublié depuis quelques années, se mit à flotter dans l'air : la peur. C'était une peur particulière, tout à fait différente de celle que suscitaient les maladies, les brigands, les fantômes ou la mort : la peur de l'État. Glaciale, impersonnelle, insaisissable, comme traversée de part en part d'un grand vide, elle ne s'en répandait pas moins partout. Au fil des heures et des jours, elle entraînait dans ses engrenages des centaines de milliers d'êtres. [...] Cependant, alors que rumeurs et discussions sur le nouveau décret battaient leur plein, on était sûrement déjà passé aux actes, encore que ceux-ci demeuraient secrets, comme les premières dénonciations ou l'établissement – fondé sur elles – des premières listes de suspects. C'est ainsi que fut instituée une Commission centrale chargée de diriger la campagne et pourvue d'une infinité de branches réparties dans toutes les provinces de l'Empire. »

Le Firman aveugle, Ismail Kadaré,
Fayard, 1993 [1984], pp. 60 et 66
(traduit de l'albanais par Jusuf Vrioni).

Chapitre I

L'institutionnalisation de la guerre aux migrants et aux minorités

Une part de l'histoire du maintien de l'ordre et des polices en Occident est liée à celle de la surveillance des populations étrangères, migrantes ou mobiles.

Certaines des modalités de prise en charge centrales de la modernité (interdiction de séjour, permis de circulation, habitats réservés, travail forcé) ont été développées à l'encontre des étrangers dès le XVII^e siècle, notamment en Grande-Bretagne pendant la période élisabéthaine. Des techniques d'identification et les pratiques de fichage des individus, par exemple, en France, la carte d'identité, ont été adoptées d'abord pour contrôler les étrangers et les groupes mobiles (marins, Roms, ouvriers, forains...) avant d'être appliqués aux nationaux. L'activité politique des exilés et des travailleurs étrangers au cours du XIX^e siècle a été l'objet d'une surveillance particulière dans de nombreux pays occidentaux. Au début du XX^e siècle, des unités spécialisées de police ont été mises en place pour surveiller des groupes de sujets indigènes déplacés en Europe. Ces services combinaient souvent des actions strictement policières avec des volets d'intervention sanitaires et sociaux en lien avec les industries employeuses de cette main-d'œuvre.

Ce type de surveillance spécifique s'est perpétué et développé jusqu'à marquer durablement l'histoire des polices modernes. L'étranger et tout particulièrement l'indigène des colonies, qu'il soit travailleur ou soldat, qu'il milite ou qu'il soit

malade ou indigent, était censé faire l'objet d'une surveillance. Cette activité policière de contrôle biopolitique a connu des phases de renforcement à l'occasion des conflits militaires (guerres mondiales et de décolonisation) et civils (entre-deux-guerres). Le recours à des lois d'exception en ces circonstances pour mettre « hors d'état de nuire » des étrangers ou des nationaux suspects a conduit à la constitution de listes permettant de repérer les individus considérés comme dangereux pour l'ordre public et la sécurité du territoire et rendant possible leur internement dans des camps.

L'activité internementale des forces armées ou policières, différente selon les traditions judiciaires et institutionnelles, mais repérable dans la plupart des pays occidentaux, a été marquée dans les métropoles par une alternance de phases aiguës pendant les conflits, et de phases de latence où les dispositifs d'internement, sans disparaître complètement, fonctionnaient à bas bruit dans une sorte de semi-clandestinité. Dans les empires coloniaux, ces modalités de contrôle étaient en revanche la norme pour le maintien de l'ordre impérial.

L'internement, une exception bien banale

La contradiction entre les principes de droit et l'arrestation et la détention arbitraires a en effet contraint les États à recourir à des lois d'exception pour justifier ces pratiques durant des circonstances présentées comme exceptionnelles. À l'issue de ces périodes de crises, ces lois étaient censées perdre leur raison d'être. Mais dans les faits, les institutions se sont souvent arrogé la possibilité de les appliquer à tel ou tel groupe perçu comme menaçant.

Ainsi, depuis la seconde guerre mondiale, l'internement a été appliqué dans la plupart des

pays occidentaux sans que ceux-ci soient officiellement en état de guerre. À l'occasion d'un conflit civil (par exemple en Irlande dans les années 1960-1980), d'une menace terroriste (lutte contre l'extrême gauche en République démocratique allemande dans les années 1970), d'une revendication indépendantiste (conflits coloniaux jusque dans les années 1960 – durant lesquels les normes répressives coloniales étaient partiellement transposées aux métropoles), les forces de l'ordre ont pu recourir à l'arrestation et la détention arbitraires, à la déportation ou à la violence de la torture, voire de l'assassinat. Ces techniques coercitives ont également été utilisées par les forces de police en temps de paix en direction de divers groupes considérés comme posant problème ou indésirables. Les Roms français par exemple, de même que certains réfugiés ou rapatriés, ont été traités par l'internement lors des deux conflits mondiaux, mais aussi après leur achèvement et jusqu'à aujourd'hui.

Durant la plus grande partie du xx^e siècle, les services de police chargés de surveiller les étrangers en métropole l'ont fait dans le cadre de règlements administratifs ou de dispositifs *ad hoc*, pour l'essentiel fondés sur des principes discriminants. Plus largement, les politiques de gestion des migrations ont été caractérisées pendant cette période par une très faible institutionnalisation et le caractère infra-légal des textes régissant les modalités d'entrée et de séjour sur le territoire. Les acteurs de ces politiques, services spécialisés et associations, entreprises et municipalités, développaient des activités faiblement coordonnées bien que parfois cohérentes entre elles, et peu pilotées par l'État, car peu attractives.

Comme je l'ai montré en ce qui concerne les politiques de logement des étrangers, en France

notamment, même lorsque les pouvoirs publics cherchèrent à mettre en œuvre des actions nationales en direction de ces publics, les organisations mandatées ont pu conserver de larges marges d'action en utilisant des leviers administratifs pour mener à bien des programmes immobiliers lucratifs sans lien avec les missions initialement fixées. Des organismes associatifs combinant fonds publics et privés ont ainsi pu conduire des opérations visant des populations venant des Antilles ou de la Réunion, d'Afrique du Nord ou de l'Ouest sur des principes très fortement ségrégatifs et autarciques.

Les cadres réels d'action de ces politiques étaient bien loin des principes affichés par les démocraties occidentales après 1945 (réaffirmations nationale et internationale des droits fondamentaux et des politiques de réduction des inégalités). Le racisme scientifique hérité de l'entre-deux-guerres est resté très présent dans les modes de pensée des élites politiques et économiques jusque dans les années 1970. Il s'est traduit dans les faits par une gestion séparée des migrants « indigènes » par les institutions et les entreprises, sous couvert de promotion et d'intégration sociales.

En la matière, les matrices théoriques dominantes du premier xx^e siècle (inassimilabilité des indigènes, nécessité d'un contrôle étroit de leur circulation et de leur invisibilité dans l'espace public) et les pratiques empiriques inaugurales des techniciens de ce contrôle (déplacement et rapatriement forcés, gestion coercitive du rapport à l'espace et à la ville, privation arbitraire des droits élémentaires) ont ainsi pu s'appliquer jusque dans la seconde partie du siècle sans inflexion significative. Les politiques dites intégrationnistes des années 1970-2000 peuvent être considérées *a posteriori* comme la perpétuation, plus ou moins édul-

corée, des politiques ségrégationnistes d'avant les décolonisations, visant à ralentir, plutôt qu'à faciliter, l'installation des migrants. Car les institutions sociales sont restées majoritairement hostiles à la prise en charge des publics migrants postcoloniaux ne correspondant pas à leurs canons d'intervention, et ont privilégié en l'occurrence des dispositifs ségrégatifs et ethnicisants.

Plus largement, si les principes sécuritaires de contrôle des frontières et de gestion des étrangers sont différents d'un pays occidental à l'autre, on peut constater partout que les principaux cadres réglementaires ou législatifs et les acteurs institutionnels ont perpétué des règles de contrôle, de sélection et de traitement datant pour la plupart du début du XIX^e siècle. Ils ont combiné dans des proportions variables les traditions de gestion des indigènes locaux, de surveillance des étrangers suspects et d'organisation de la protection sanitaire. La détention sans procès, assortie d'une possible expulsion, pourtant en contradiction avec d'autres principes constitutionnels, a été adoptée presque partout dès la fin du XVIII^e siècle (aux USA par exemple avec l'Alien Act de 1798) et occupera dès lors une place centrale, mais non affichée, dans la gestion des étrangers. Ceux-ci ne bénéficieront pas de l'ordre national protecteur et pourront si nécessaire être traités selon les lois de la guerre.

Sans être antinomique avec cette inscription fondatrice de la loi d'exception dans les architectures constitutionnelles, la faible institutionnalisation des politiques migratoires et d'accueil des étrangers a correspondu à une volonté des acteurs politiques et économiques de limiter autant que possible la visibilité de populations, utiles comme main-d'œuvre, mais indésirables du point de vue des théories racistes et militaires et dont la présence sur le sol des métropoles ou l'accès

à l'espace public devaient être réduits à la seule période d'utilité.

De prime abord, il est étonnant que, quelles que soient les histoires étatiques des pays occidentaux et qu'ils aient eu une dimension impériale ou non, les politiques de gestion migratoire des grands ensembles continentaux auxquels il faut ajouter le Japon et l'Australie, aient toutes convergé en une cinquantaine d'années vers la cristallisation d'un modèle unique de militarisation de la question des déplacements humains. Il est vrai que ces pays ont tous une tradition inter-nementale, cachée dans les replis des cultures professionnelles des appareils répressifs, dans les subtilités oubliées des pratiques administratives.

Il en va de même pour le très ancien recours aux déportations comme l'a rappelé Williams Walters. La plupart des pays occidentaux ont expérimenté, entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, des systèmes de surveillance et de mise à l'écart de groupes construits en catégories à contrôler ou à déporter. Ils ont connu une alternance de phases de politiques répressives à grande échelle, soit durant des conflits, soit à l'encontre de groupes minoritaires et indigènes, soit comme mode de construction et de gestion de leurs formations impériales, avec des phases de latence durant lesquelles le recours à cette violence politique et sociale devenait plus discret, car moins acceptable du point de vue des valeurs politiques dominantes. En outre, depuis le milieu du XIX^e siècle, les principes de l'internement ont circulé entre les ensembles coloniaux, mais aussi à l'occasion des guerres mondiales et enfin à partir des années 1960. Tout comme le système de la plantation dans le premier âge colonial et le modèle des colonies agricoles et pénitentiaires,

dans le second, ont été objets d'échanges et de transferts de savoir-faire entre les pays européens, les principes de l'internement et de la quarantaine ont circulé entre les années 1880 et 1930.

Il existe donc une continuité dans les principes régissant les étrangers. Cependant, les décolonisations ont donné lieu à des changements concernant les migrants, bien que les discours officiels et scientifiques aient prétendu que les pays occidentaux avaient changé de paradigme en la matière avec la crise économique des années 1970. Non seulement la migration de travail n'a pas été stoppée, continuant sous des formes conventionnelles ou clandestines, mais les années 1960-1970 ont vu s'amorcer un processus de généralisation de l'optique sécuritaire vis-à-vis des mobilités, en cohérence avec la dérégulation économique.

L'intégration politique et commerciale des ensembles continentaux a fait converger les traditions étatiques vers un modèle nouveau dans lequel le camp d'étrangers est au centre du dispositif de contrôle. Par entraînement, négociation ou pression, le fait de détenir et de déporter des étrangers est devenu un outil non seulement primordial, mais affiché de la gestion des migrations. Cette culture du camp, pourtant précédemment associée aux régimes totalitaires ou autoritaires du premier XX^e siècle, s'avère constituer une dimension fondamentale des politiques démocratiques occidentales.

Comment s'est institutionnalisé ce système internemental ? Le cas français

Comment s'est institutionnalisé ce système internemental pourtant en contradiction flagrante avec les principes fondateurs des démocraties occidentales après la seconde guerre mondiale ?

Le cas de la France est à ce sujet tout à fait éclairant. En 1944 une des premières décisions opérationnelles que prennent les autorités du gouvernement provisoire dans les territoires reconquis est de mettre en service un réseau de camps d'internement (environ 170 au total) pour gérer la sortie du conflit. Certes, l'essentiel des camps ouverts pour l'épuration officielle sont ceux déjà en fonctionnement durant le régime de Vichy, de même que les personnels de gestion et les règles administratives s'y appliquant (règlement de 1938 inspirant les textes jusque dans les années 1980). Certes, les internés suspectés de collaboration ne resteront que peu de temps dans ces camps, mais ils seront vite remplacés par des étrangers, des Roms et des déviants que les autorités locales ne veulent pas orienter vers des prisons déjà surpeuplées. Il s'agit là d'une institution provisoire dont certaines dimensions peuvent être considérées comme protectrices, notamment pour faire face aux exactions de l'épuration sauvage.

Durant cette même période et jusque vers 1948, d'autres camps fonctionnent : d'urgence pour les déplacés, de travail pour les migrants requis (notamment des Africains du Nord et des Indochinois), de transit pour les étrangers et les populations à rapatrier (déportés ou indigènes restés en métropole). Dans les colonies, ils perdurent dans le cadre du code de l'indigénat (1875) ou sont ouverts à l'occasion de révoltes et d'insurrections, en Algérie, au Cameroun, au Sénégal, à Madagascar ou en Indochine sous différentes formes de colonies pénitentiaires, de camps de déplacés ou de « hameaux stratégiques ».

C'est avec la guerre d'Algérie (1954-1962) que le modèle du camp colonial connaît son ultime pic d'activité. En Algérie et en métropole, un système

d'internement administratif se développe à partir de la loi sur l'état d'urgence du 3 avril 1955. Si l'internement n'est pas prévu par la loi, les autorités parviennent néanmoins, à force de faux-semblants pour éviter l'opposition des députés, à développer un cadre réglementaire d'exception le rendant légal.

Dans les départements algériens, des Centres de détention administrative (CDA) sont mis en place sous l'autorité du gouverneur général pour mener à bien la politique de « pacification ». Ils participent d'un ensemble de mesures destinées à lutter contre les groupes indépendantistes avec pour fonction principale de démanteler leurs réseaux en fichant leurs membres et en obtenant des informations par des interrogatoires. Ils sont le théâtre de multiples exactions, mauvais traitements, tortures, disparitions et exécutions.

D'autres lieux d'enfermement visent des civils, notamment les villages de regroupement, qui permettent de déplacer les habitants des zones d'intervention de l'armée française mais aussi de constituer des troupes supplétives et, là encore, d'obtenir des informations sur les rebelles. Ces divers espaces de mise à l'écart sont gérés soit par l'armée soit par la police pour des missions répressives et/ou sociales, comme par exemple les Services d'action spéciale (SAS), héritiers des techniciens de la colonisation et des Bureaux arabes du Second Empire. Ils restent connectés avec un système répressif de prisons, de centres de triage et de casernes dont ils complètent ou prolongent les dispositions.

Sur le territoire métropolitain, le système internemental est plus réduit avec seulement cinq camps en activité entre 1957 et 1963, dont le principal est situé dans le camp militaire de Larzac. Il concernera cependant plus de 15 000 personnes.

Y sont internés des Algériens, le plus souvent raflés indistinctement dans les grandes villes françaises et sur leurs lieux de travail, afin d'être soumis à des interrogatoires et des tris successifs pour distinguer les travailleurs susceptibles d'être relâchés et les militants FLN ou MNA à mettre « hors d'état de nuire ». Comme en Algérie, différents services policiers y interviennent, tant pour la garde proprement dite (des compagnies C.R.S. ou des militaires), la recherche d'informations et la guerre psychologique (Renseignements généraux) que pour la gestion des centres et l'action sociale dans la tradition des premiers groupes spécialisés dans la prise en charge des indigènes. Ces camps d'internement seront réutilisés, une fois les derniers Algériens libérés ou expulsés après les accords d'Évian en 1962, pour enfermer des militants OAS jusqu'en 1963, puis pour accueillir des populations harkies rapatriées clandestinement par leurs officiers instructeurs en contradiction avec les ordres gouvernementaux.

Le sort de ces civils algériens sera identique à celui des Franco-Indochinois rapatriés en France après les accords de Genève sur l'Indochine en 1956. Placés dans des camps de réfugiés, ils y resteront pour beaucoup d'entre eux jusque dans les années 2000, gérés de manière autarcique, brutale et népotique par des organisations paragouvernementales combinant pénurie et incurie.

Même après la fermeture des centres d'assignation à résidence surveillée (CARS) de la guerre d'Algérie, le recours à l'internement n'a pas cessé. Les premiers centres, dits de rétention (CRA), qui sont en fait des étapes dans un processus d'expulsions d'étrangers, surtout algériens au début, sont mis en service en 1964 lorsque la police nationale installe clandestinement un hangar sur le port de

Marseille. Ce n'est qu'à partir de 1975 que l'existence du centre sera révélée. Mais cette mise au jour du dispositif policier clandestin n'a pas débouché sur sa remise en cause. La rétention des étrangers dans des centres en vue de leur expulsion a été officialisée, entre la fin des années 1970 et le début des années 1980 (notamment avec la loi Sécurité et liberté de 1981), et à partir de là progressivement intégrée à l'ordonnance de 1945 sur les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire.

Tous les gouvernements qui suivront développeront cette politique et construiront de nouveaux dispositifs d'enfermement et d'éloignement. Selon un processus identique allant d'une relative clandestinité vers l'officialisation, d'autres formes de confinement sont venues s'ajouter au dispositif, comme les Zones d'attente des personnes en instance (ZAPI) (plus d'une trentaine actuellement après leur légalisation en 1992) ainsi que des techniques d'éloignements groupés. Cette évolution vers l'institutionnalisation n'empêche pas la perpétuation et le développement, parallèlement aux installations officielles, de formes *ad hoc*, comme les locaux de rétention administrative (LRA), actuellement au nombre de 200 environ, qui peuvent fonctionner n'importe où, quasiment en dehors de tout contrôle et sur la simple décision d'un haut fonctionnaire préfectoral.

Depuis le début des années 2000, la rétention ne ressortit plus au simple domaine administratif et réglementaire, mais à la loi. Malgré une frénésie législative en la matière c'est la loi dite Sarkozy du 24 juillet 2006 en matière d'éloignement, de rétention et d'interdiction du territoire qui achève ce processus. Dorénavant plus de 25 centres de rétention administrative fonctionnent en France métropolitaine sans compter ceux des départements d'outre-mer, et le parc rétentionnaire

devrait se développer dans les années à venir. La rétention est par ailleurs renforcée par la course à l'harmonisation européenne en matière de gestion de l'immigration.

Ainsi légalisés et assumés par les pouvoirs publics et les institutions internationales, le système du camp et la culture d'internement se propagent maintenant dans l'espace social et politique selon deux axes. Le premier axe de propagation prolonge la rétention par un *continuum* d'espaces de confinement qui communiquent entre eux et à l'intérieur duquel circulent, sous contrainte, des populations jugées indésirables (prisons, relogements contraints, lieux de regroupement momentanés). La réclusion administrative se systématisé de plus comme une option corrective des décisions de justice, mais aussi en tant que mode de traitement de jeunes délinquants, de malades mentaux ou de condamnés pour des crimes sexuels ayant purgé leur peine. Le second axe étend le processus de surveillance de la « légalité » supposée des étrangers, qui les expose à la rétention et à la déportation, depuis les services policiers vers l'ensemble des institutions économiques, sociales, éducatives et humanitaires.

Bernardot Marc, 2008, *Camps d'étrangers*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Bernardot Marc, 2005, « Être interné à Larzac : les Algériens dans les centres d'assignation à résidence surveillée, 1958-1962 », *Politix*, 24, 69, pp. 39-61.

Blanchard Emmanuel, 2007, « L'encadrement des Algériens de Paris (1944-1954), entre contraintes juridiques et arbitraire policier », *Crime, Histoire et Sociétés*, 11, 1, pp. 5-26.

Feldman David, 2003, « Migrants, immigrants and welfare from the Old Poor Law to the Welfare

1. Institutionnalisation de la guerre aux migrants et aux minorités

- State », *Transactions of the Royal Historical Society*, 13, pp. 79-104.
- Le Cour Grandmaison Olivier, 2009, *La République impériale. Politique et racisme d'État*, Paris, Fayard.
- Le Marchand Arnaud, 2011, *Enclaves nomades, Habitat et travail mobiles*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Lyons Amelia H., 2004, *Invisible immigrants. Algerian families and the French welfare state in the era of decolonization (1947-1974)*, Irvine, University of California.
- Thénault Sylvie, 2012, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Paris, Odile Jacob.
- Thénault Sylvie (dir.), 2008, « L'internement en France pendant la guerre d'indépendance algérienne. Vadenay, Saint-Maurice-l'Ardoise, Thol, le Larzac », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 92.
- Walters William, 2002, « Deportation, Expulsion and the International Police of Aliens », *Citizenship Studies*, 6.3, pp. 265-292.
- Weber Leanne, Bowling Benjamin, 2008, « Valiant beggars and global vagabonds: Select, eject, immobilize », *Theoretical Criminology*, 12, pp. 355-375.
- Wilsher Daniel, 2012, *Immigration Detention. Law, History, Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

Chapitre 2

La guerre aux migrants fait l'État

La prise en charge et la surveillance des étrangers n'ont jamais été, en France par exemple, de la responsabilité d'un ministère unique. Non seulement cela a été une mission faiblement institutionnalisée comme nous l'avons rappelé, mais elle a longtemps été traitée par des acteurs divers, comme le ministère du Travail, des Affaires étrangères ou de l'Intérieur pour n'évoquer que les principaux. Cependant, on peut constater sur une longue période un processus progressif de captation de cette thématique par le ministère de l'Intérieur et la police en particulier. Entre la fin du XIX^e siècle et le début du XXI^e, ce ministère, très peu puissant à ses débuts, s'est peu à peu concentré sur cette thématique et a profité de chaque occasion favorable pour étendre son influence.

Une captation sur la longue durée de la question de la présence étrangère

À la fin du XIX^e siècle, les forces de l'ordre étaient seulement chargées du contrôle des indigents étrangers et de la surveillance de certains lieux traditionnellement occupés par des ouvriers, dont des non-nationaux. La première guerre mondiale a donné l'occasion à la police de développer son savoir-faire et son influence en matière de surveillance et d'internement des étrangers en prenant la responsabilité des camps d'internement pour le compte de l'armée. C'était une manière à la fois d'occuper un espace national sur lequel elle avait peu de prise, de gérer une question cruciale d'ordre public en temps de guerre avec les

crédits et les compétences qui lui étaient associés, et de former ses cadres à la gestion de territoires et de populations.

La période de l'entre-deux-guerres a ensuite permis d'appliquer ces nouveaux savoir-faire dans des contextes de contestation sociale et politique où la question des étrangers et des réfugiés a acquis une importance plus grande encore. En 1925, des services de police spécifiques visant les indigènes en métropole ont été constitués à Paris et en région parisienne notamment. Ces policiers spécialisés se préoccupaient à la fois de la criminalité de droit commun, largement médiatisée lorsqu'elle concernait les indigènes nord-africains, et de la surveillance des militants politiques coloniaux. Cela a facilité le rapatriement vers la métropole d'administrateurs et de fonctionnaires coloniaux dans un mouvement qui ne se démentira pas jusqu'à la fin du siècle. De même, les méthodes utilisées par ces policiers, réputées pour leur brutalité, ont été calquées sur les techniques de répression coloniale.

Ces services, sous des appellations et des configurations changeantes, vont créer des cadres de perception et d'intervention qui marqueront durablement l'institution policière, jusqu'après la seconde guerre mondiale, où la question de la présence de Nord-Africains en métropole est une nouvelle fois instrumentalisée, et évidemment avec le début des luttes de décolonisation.

La guerre d'Algérie fut propice à la généralisation des techniques de contrôle visant spécifiquement les Algériens vivant en métropole. Mais ce conflit a aussi été l'occasion d'étendre l'influence du ministère de l'Intérieur au-delà des problématiques de maintien de l'ordre proprement dites. La police nationale avait déjà profité de relations

2. La guerre aux migrants fait l'État

privéligiées avec des entreprises employeuses de main-d'œuvre indigène comme par exemple Schneider, Michelin, la Société nationale des poudres et explosifs ou les constructeurs automobiles en collaborant et en échangeant des informations pour le contrôle des ouvriers kabyles notamment. Par ailleurs, d'anciens policiers trouvaient chez ces industriels des solutions pour entamer une deuxième carrière au terme de leur activité, dans des missions de sécurité et de surveillance visant là aussi les étrangers et les coloniaux.

À partir du conflit algérien, le ministère de l'Intérieur a bénéficié d'une nouvelle opportunité d'accroître son emprise, cette fois dans le domaine du logement social et de l'aménagement urbain. Considérant que les zones d'habitats auto-construits où vivaient principalement des étrangers représentaient des menaces pour l'ordre public et un territoire vierge de contrôle laissant le champ libre aux militants algériens, le ministère est parvenu à créer en 1957 la Société nationale de construction pour les travailleurs algériens (Sonacotral).

Cette société, empiétant sur les compétences traditionnelles du ministère du Travail, chargé de veiller, sans grand succès il est vrai, au respect des règles de logement des travailleurs étrangers par leurs employeurs, va devenir un instrument-clé de l'extension des pouvoirs urbains du ministère de l'Intérieur. Dirigée par des hommes rodés aux questions algériennes et coloniales, la Sonacotral sera dès lors une transposition en métropole des politiques de pacification déployées en Algérie. Soutenue localement par les préfectures, elle permettra de débusquer et de déloger les regroupements de travailleurs coloniaux dans les centres-villes dégradés des villes industrielles (dans les meublés et les garnis notamment) et dans les « bidonvilles »

périphériques des agglomérations. Chaque opération de rénovation ou de réhabilitation sera l'occasion non seulement de trier et de sélectionner les populations à reloger, mais aussi de reconquérir des espaces dont la police considérait qu'ils avaient été envahis et colonisés par les Algériens.

Les forces de l'ordre, dotées de ce nouveau levier d'intervention, ont pu conduire une authentique *Reconquista* urbaine en appliquant localement les techniques de guerre testées à grande échelle durant les conflits coloniaux (destructions, condamnations et incendies de bâtiments, fichages, sélections, expulsions et relogements forcés). Tout au long des années 1960 et 1970 les quartiers de centralité immigrée seront ainsi peu à peu réduits et soumis pour faire place à des programmes de promotion immobilière, parfois menés au nom du progrès social, mais qui seront en réalité des opérations de sélection ethnique et sociale consistant à remplacer, en les expulsant, des occupants immigrés et ouvriers par de nouveaux habitants nationaux. Dans un contexte de développement urbain et de politiques publiques d'aménagement du territoire bénéficiant d'importants moyens budgétaires, le ministère de l'Intérieur est ainsi devenu progressivement un acteur central de la gestion de l'habitat immigré d'une part et de la politique urbaine d'autre part.

Les bénéfices institutionnels ont été considérables et cela à plusieurs niveaux. Les territoires que la police considérait comme posant problème ont été pacifiés et leurs occupants dispersés ou renvoyés en périphérie des agglomérations. Les foyers et les programmes sociaux de relogement qui les ont accueillis ont été gérés par d'anciens militaires et policiers, et placés sous le contrôle étroit des renseignements généraux, notamment en ce qui concerne la pratique de l'islam, long-

2. La guerre aux migrants fait l'État

temps favorisée par la police en tant que panacée contre les menées subversives des militants anticoloniaux ou ouvriers. De plus, le ministère a trouvé une occasion d'être impliqué, sous le prétexte d'une présence immigrée, dans des programmes immobiliers de centaines de villes et plus largement dans l'aménagement urbain et du territoire. Enfin, les préfets et les policiers ont pu prolonger leurs carrières en obtenant des postes dans les sociétés d'aménagement urbain et de logement social et dans les fonctions de sécurité des villes. Celles-ci ont en effet commencé dès les années 1960 à redessiner les contours de l'autochtonie de leurs habitants en appliquant une pseudo-préférence locale (dans la mesure où les migrants anciennement installés étaient déterritorialisés et renvoyés vers les marges). La politisation progressive de la question immigrée va accentuer encore ce mouvement, la sécurité devenant un thème central des débats politiques, associée, de plus en plus systématiquement, aux étrangers et aux minorités « visibles ».

Après le logement des migrants, le ministère de l'Intérieur a trouvé, avec la politique de l'asile, une nouvelle circonstance permettant d'étendre son emprise dans les années 1990. Jérôme Valluy a rappelé comment la crise du système d'accueil des demandeurs d'asile a été le prétexte à l'intervention du ministère dans la gestion du dispositif jusqu'à la prise de contrôle complète aboutissant en quelques années à la criminalisation des demandeurs d'asile et à la chute drastique du nombre de réfugiés. Le développement et la généralisation des zones d'attente dans les lieux d'entrée sur le territoire, l'accroissement du nombre de centres d'accueil, passés peu à peu sous l'égide du ministère seront autant d'opportunités pour accroître son emprise sur ce dossier humanitaire.

Mais la séquence de captation la plus significative restera sans doute celle qui donnera lieu à la création puis la suppression du ministère de l'Identité nationale entre 2007 et 2010. Depuis le début des années 2000, et particulièrement après les attentats du 11-Septembre, l'association entre migrations et insécurité est devenue un thème central des débats politiques.

La création du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS) en 2007 vient concrétiser cette évolution. Pour la première fois est créé un ministère de premier plan avec pour mission de regrouper sous son égide l'ensemble des institutions concernant les questions de migration, d'intégration et d'identité nationale. Les fonctions assurées jusqu'alors par différents ministères sont regroupées sous son contrôle. Dans le même temps des directions centrales de l'administration, des institutions et des agences publiques (fonds d'action sociale) créées depuis les années 1950 en charge des dimensions sociales, urbaines ou de contrôle des migrants et de leurs descendants, voient leurs compétences remodelées dans un sens plus restrictif et plus répressif, voire sont dissoutes.

Le principe du guichet unique, censé être une solution de simplification administrative et d'optimisation du contrôle politique, s'applique à plein pour la création de ce ministère. Tout ce qui concerne la nationalité et la gestion des étrangers des aspects les plus sociaux et culturels à ceux les plus répressifs passe sous le contrôle de celui-ci. Pensé et administré par des membres des franges les plus ouvertement xénophobes de la droite de gouvernement, le ministère est censé remodeler en profondeur les méthodes de gestion de la citoyenneté et de l'altérité. Il est même présenté

2. La guerre aux migrants fait l'État

comme un modèle de la réforme de l'État dans sa fonction de redéfinition des bases ethniques de l'État-nation. Contesté dans son appellation et ses attributions depuis sa création, ce ministère est finalement supprimé en 2010. Cependant, la quasi-totalité de ses attributions passent sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, y compris celles qui n'en relevaient pas jusqu'alors. Par exemple, les grandes associations de promotion et de défense des migrants en France sont désormais soutenues financièrement par la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DIAC) du ministère de l'Intérieur. L'alternance politique en 2012 n'a rien changé à cette captation.

Cette extension des compétences du ministère de l'Intérieur n'a pourtant rien d'évident. Naguère les questions de mobilité ont été traitées parfois par les institutions commerciales ou diplomatiques. Celles de migrations l'ont été par les ministères sociaux et pourraient relever de problématiques culturelles ou éducatives. Elles pourraient être aussi déléguées à des représentants communautaires ou des pays d'origine comme cela a été parfois le cas. Mais c'est en réalité cette mainmise de l'intérieur sur les mobilités et les étrangers qui constitue une menace pour les étrangers et pour l'ensemble de la société civile si l'on considère que les pratiques d'exception instaurées pour surveiller les non-nationaux ont presque toujours été ensuite généralisées aux nationaux.

Plus encore, le durcissement des conditions faites pour l'entrée et le séjour des étrangers et la violence croissante dont ceux-ci sont victimes contaminent peu à peu les politiques des institutions chargées des questions de solidarité, de santé, de logement, etc., remontant les lignes de failles ethniques et raciales de la société et aggravant les phénomènes de discriminations directes

ou systémiques dont souffrent les étrangers et leurs descendants, même lorsqu'ils sont devenus des citoyens.

Un enrôlement du corps social dans la guerre aux étrangers

Des travaux portant sur les discriminations ethniques ont montré dans les années 1990 que c'était l'État qui, en France, était responsable des inégalités de traitement les plus systématiques, en particulier en matière d'emploi, du fait de la réservation des postes de la fonction publique à ses nationaux et de la limitation légale des professions ouvertes à des étrangers. Les entreprises, publiques ou privées, dupliquent ces pratiques discriminatoires non seulement vis-à-vis des étrangers, mais aussi des nationaux perçus comme d'origine étrangère. On constate également, de la part des institutions sociales, un mimétisme avec les pratiques policières xénophobes lorsqu'elles traitent le cas des étrangers.

Le mode de traitement des travailleurs migrants ayant vieilli dans les foyers qui leur étaient réservés en est un exemple. Loin des discours misérabilistes et déploratoires quant à leurs conditions de vie tenus par les institutions et leurs experts, depuis que la réalité de leur paupérisation est devenue un fait incontestable, les agences publiques développent en fait ces dernières années une politique qui vise à les harceler et à les déloger de ces bâtiments dans lesquels ils sont installés depuis longtemps.

Les gestionnaires de ces foyers sont parvenus à réduire les droits des usagers et à précariser leurs droits d'occupation en remettant en cause avec succès les maigres acquis des luttes dans les foyers des années 1970. Au cours des dernières décennies

2. La guerre aux migrants fait l'État

le vieillissement des populations logées dans ces bâtiments est passé du statut de problème sanitaire et social à celui d'opportunité de transformation démographique radicale. Chaque fois que cela est possible, les sociétés propriétaires ferment des bâtiments habités par les vieux migrants ou les remplacent par des occupants encore plus privés de droits (demandeurs d'asiles ou sans-abri), les déplacent vers les périphéries loin de leurs lieux de vie sous prétexte de réhabilitation de locaux vétustes. Alors que ceux-ci sont bien souvent insalubres parce que mal entretenus et construits en dessous des normes il y a plus de 50 ans, la responsabilité de cet état de délabrement chronique est toujours imputée aux usagers accusés de n'en pas faire, selon l'expression réglementaire, une utilisation en « bon père de famille ».

Les gestionnaires sont aidés en cela par les municipalités qui voient là souvent une circonstance favorable pour le remplacement de résidents étrangers, illégitimes à leurs yeux, par des « cas sociaux » locaux. Les institutions comme les caisses de retraite et d'allocations familiales et les administrations fiscales accentuent encore ce harcèlement. Ces dernières ont en effet adopté des techniques de contrôle des situations de leurs prestataires étrangers qui s'apparentent de plus en plus à celles de la police, redoublant celle-ci par des vérifications abusives ou arbitraires, des suppressions illégales de droits et de prestations en se servant du durcissement des conditions de résidences pour les pénaliser, les radier et limiter leurs droits d'aller et venir.

Ainsi la police, menant la guerre aux étrangers illégalisés et intervenant violemment pour n'importe quel prétexte dans les foyers où ils se réfugient parfois, se voit secondée par différents acteurs qui non seulement persistent dans leurs

politiques discriminatoires traditionnelles (refus discrétionnaires d'interventions et d'accès aux droits sociaux ou au statut de locataire), mais prolongent l'action répressive par de nouvelles contraintes et vexations à l'égard des habitants de ces logements dits sociaux. D'autres secteurs d'activité, y compris dans le travail sanitaire, social ou éducatif, sont enrôlés pour déstabiliser, identifier et arrêter les populations étrangères. Cet embrièvement est réalisé soit en libérant les convictions xénophobes, soit en exerçant des pressions hiérarchiques forçant les agents à intégrer les mots d'ordre répressifs, soit encore en utilisant à des fins policières des dispositifs de fichage générés par les institutions sociales ou éducatives. C'est notamment au cours des luttes de ces deux dernières décennies menées par les « sans-papiers », à la fois dans le monde du travail et dans l'espace de l'internement administratif et de la déportation, qu'ont été données à voir les conséquences les plus fâcheuses de cette contamination du discours et des pratiques guerrières contre les étrangers.

Par des mouvements de grève et d'occupation durant les années 2000, les travailleurs désignés comme des « illégaux » ont démontré leur présence au centre du système économique et urbain. Les actions les plus médiatisées ont mis en évidence l'importance de leur contribution aux secteurs de la restauration et du nettoyage industriel. Ces luttes ont montré l'implication de certains des plus puissants groupes industriels dans l'emploi de ces travailleurs de peu de droits plus que « sans papiers ». Ces différentes mobilisations ont aussi dévoilé comment des employeurs, petits ou grands, profitent de la situation d'insécurité administrative et de la déportabilité de leurs employés pour faire régler les différends relevant du droit du travail par les forces de l'ordre qui prennent

2. La guerre aux migrants fait l'État

leur parti. Dans les zones d'agriculture intensive du sud de la France, des exploitants agricoles peuvent enfreindre à leur guise les législations et licencier abusivement, voire violenter leurs salariés tout en pouvant compter sur le soutien des autorités policières pour mater la moindre contestation. Lorsque des inspecteurs tentent de faire appliquer le code du travail, ils voient leurs initiatives bloquées par des préfectures qui leur enjoignent même de participer à la dénonciation des travailleurs qui ne seraient pas en règle.

Le fonctionnement contemporain des centres de rétention administrative et les procédures de déportation des résidents expulsés sont aussi caractéristiques de cette propagation des pratiques xénophobes des forces de police vers d'autres secteurs professionnels. De nombreux témoignages rapportent par exemple que des membres de professions médicales participent du processus de violence quotidienne à l'encontre des internés en établissant parfois de faux diagnostics pour éviter des prises en charge sanitaires ou d'avoir à reconnaître des actes de brutalité. Il est aussi rapporté que le personnel médical à l'intérieur des centres se rend parfois coupable de refus de soins, de constats superficiels, de traitements bâclés, ou fournit des somnifères aux forces de l'ordre pour endormir les retenus récalcitrants.

Les associations censées apporter un appui juridique à ceux-ci sont elles aussi poussées à prendre à leur compte les principes policiers dans le monde de la rétention. Les personnels de ces structures, qui dépendent financièrement des appels d'offres concédés par la puissance publique, sont amenés, surtout lorsque la durée de leur intervention dans les centres s'allonge, à sélectionner les détenus auxquels ils apportent leur aide.

La logique de la rétention et de la déportation s'étend à l'extérieur de l'espace du camp. La menace pèse sur l'étranger ou celui, perçu comme tel, qui se retrouve désarmé dans tout type de rapport de force au sein de la société civile à l'occasion d'un différend familial, professionnel, résidentiel ou politique. Le conjoint, comme l'employeur ou le logeur, peut régler le conflit qui l'oppose à l'étranger illégalisé en le dénonçant, laissant la police se charger de la solution par l'arrestation et éventuellement la déportation.

- Bernardot Marc, 2008, *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Cimade, 2007, *Rapport 2006 sur les centres et locaux de rétention administrative*, Paris, Cimade, 200 p.
- Cimade, 2008, *Rapport 2007 sur les centres et locaux de rétention administrative*, Paris, Cimade, 296 p.
- Cimade, 2009, *Rapport 2008 sur les centres et locaux de rétention administrative*, Paris, Cimade, 416 p.
- Davis Mike, 2003, *City of Quartz. Los Angeles, capitale du futur*, Paris, La Découverte.
- Harvey David, 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville : néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Amsterdam.
- Le Cour Grandmaison Olivier, 2010, *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : Le droit colonial en Algérie et dans l'empire français*, Paris, La Découverte/Zones.
- Legendre Pierre, 1992, *Trésor historique de l'État en France. L'administration classique*, Paris, Fayard.
- Legros Olivier, Vitale Tommaso, 2011, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour*, 86,1, disponible sur <http://geocarrefour.revues.org/8220>, consulté le 7 mars 2012.

2. La guerre aux migrants fait l'État

- Paye Jean-Claude, 2004, *La fin de l'État de droit. La Lutte antiterroriste de l'exception à la dictature*, Paris, La Dispute.
- Pétonnet Colette, 1982, *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Paris, Éditions Galilée.
- Piazza Pierre (dir.), 2011, *Aux origines de la police scientifique. Alphonse Bertillon, précurseur de la science du crime*, Paris, Éditions Karthala.
- Rigouste Mathieu, 2009, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.
- Sayad Abdelmalek, 2004, « L'immigration en France : une pauvreté exotique », in *Mémoires algériennes*, coord. Kadri A., Prévost G., Paris, Éditions Syllepse, pp. 121 à 153.
- Simon Patrick, 2003, « Challenging the "French model of integration": discrimination and the labor market case in France », *Studi Emigrazione*, 152, pp. 717-745.
- Valluy Jérôme, 2009, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit d'asile*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.

Chapitre 3

Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté

Un ensemble institutionnel pérenne a ainsi été constitué au plan national et international pour contrôler les frontières, expurger momentanément les pays occidentaux d'une partie des étrangers qui y séjournent et soumettre les autres à cet ordre racial. Ce système coercitif implique l'utilisation de la violence à l'égard de civils dans tout le processus de contrôle, d'arrestation et de refoulement. Il induit la banalisation de l'emploi de techniques militaires en temps de paix et la prolifération des agents de cette violence, qui remettent en question les principes de monopole de la violence légitime par l'État.

Une brutalisation dérégulée

Le recours systématique à la violence contre des civils interpelle dans des sociétés ouvertes et interroge en particulier les modalités d'exercice et d'application de la souveraineté étatique, des principes de justice et de protection des droits et libertés. Cette évolution va à l'encontre de ce qui a été présenté classiquement comme un processus de longue durée de pacification de l'espace public et d'extension des droits universels et accrédite l'idée d'un transfert en Occident d'un cycle de brutalisation et de désensibilisation de l'usage de la violence à l'égard des civils déjà en cours avec la gestion impériale. Le présent colonial ne s'exprime pas seulement dans les théâtres d'opération du nouvel ordre mondial (Palestine, Irak,

Afghanistan, Tchétchénie, etc.). Il se conjugue au quotidien dans les régimes occidentaux par la transposition des lois d'exception des temps de guerre dans l'ordinaire du temps de paix.

En France, par exemple, la période actuelle ne peut être en effet considérée comme exceptionnelle malgré le recours ponctuel à l'état d'urgence lors des émeutes de 2005, la pérennisation sans fin du plan Vigipirate depuis 1985 et l'engagement de l'armée française dans plusieurs conflits extérieurs. La politique d'immigration est pourtant basée sur l'internement, typique des périodes de guerre, appelé dorénavant rétention, qui vise des individus sans activité politique particulière ou comportement menaçant pour la sécurité intérieure ou extérieure de l'État.

Ils sont l'objet d'une prise en charge coercitive sans précédent à la fois en raison de sa dimension systématique et de sa perpétuation dans le temps et dans l'espace. L'internement ne vise plus principalement à lutter contre des opposants ou des ennemis, mais à empêcher l'entrée de voyageurs sur un territoire, à expulser des résidents étrangers illégalisés ou à les tenir à l'écart. Par cette politique, l'État cherche à démontrer sa capacité à exister réellement, quand ses moyens d'actions tangibles en matière économique et fiscale, juridique et de monopole de la violence, sur lesquels il a construit son hégémonie, sont progressivement remis en cause.

Les centres de rétention sont ainsi devenus les pièces d'un dispositif concrétisant un discours d'hostilité à l'encontre des étrangers dont certains aspects peuvent être qualifiés de tentative de ré-ethnisation. Si, outre la guerre et la fiscalité, la constitution des États-nations s'est articulée autour de la promotion continuée d'une supposée unité ethnique des nations,

3. Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté

dorénavant les politiques anti-migratoires représentent un axe central de la lutte contre le multiculturalisme. Dans ce combat, qui peut sembler désespéré ou absurde tant les circulations migratoires sont indissociables du fonctionnement concret de ces sociétés, les puissances étatiques s'en prennent finalement à leurs propres populations.

Le principe de fonctionnement des centres de rétention est de retenir des étrangers appréhendés pour pouvoir les expulser du territoire national. Les déportations, dont le nombre est désormais fixé en France par quotas inscrits dans la loi des finances, sous-entendent une concentration croissante d'étrangers dans les centres de rétention (environ 50 000 retenus en 2010 hors DOM-TOM) et donc des contrôles, interpellations et rafles en nombre croissant pour parvenir à respecter les objectifs. Si les autorités n'ont de cesse d'insister sur l'indispensable « décence » des conditions de rétention et la nécessaire « humanité » des pratiques de refoulement – qui se doivent de respecter au moins formellement des principes d'un État de droit –, le recours à la violence est implicite dans les propos des responsables qui font de la « fermeté » de cette politique un argument électoral central, quelles que soient leurs positions sur l'échiquier politique.

La violence à l'encontre des étrangers est intégrée dans des protocoles d'intervention des forces de l'ordre et la rétention est désormais installée comme un appareil de capture qui ne cherche pas à éviter la visibilité. Il est au contraire médiatisé et scénographié. Cette brutalité, à la fois banalisée et dérégulée, s'inscrit dans un *continuum* de violence. L'usage trivial de la force est favorisé par la violence de la loi, prise dans un

mouvement accéléré de radicalisation, et par des discours contre les étrangers ou les nationaux supposés d'origine étrangère. La systématisation de la politique de refoulement des étrangers illégalisés rend même indispensable la généralisation du recours à des actes violents des différents types d'agents amenés à intervenir dans les procédures de dénonciation, d'arrestation, de maintien en rétention, de transfert et d'expulsion. Ils sont enjoints à un « devoir de violence ».

Cette intégration de l'internement administratif suppose d'abord une extension et une systématisation des techniques d'arrestation. Les rafles, qui étaient jusqu'alors une modalité exceptionnelle ou officieuse d'intervention de la police dans sa gestion de groupes sociaux jugés déviants, sont progressivement devenues un élément essentiel du dispositif étatique de contrôle de la mobilité et de la pauvreté. L'euphémisation croissante du lexique en matière de pratiques étatiques violentes complique certes l'établissement des faits. Si l'emploi du terme de rafle, « arrestation massive opérée à l'improviste par la police dans un quartier ou un établissement suspect », à propos des « sans-papiers » fait polémique – tout comme celui de camp –, c'est surtout parce qu'il s'agit d'une technique d'intervention policière qui pose problème par son caractère préventif et collectif, et fonctionnant à partir de l'effet de surprise sur un mode spectaculaire.

Dans le contexte français, les mots de déportation, de rafle ou de camp sont étroitement associés au traitement des Juifs en France pendant la seconde guerre mondiale. Leur emploi dans un cadre scientifique ou même militant est parfois considéré comme problématique sinon impossible – alors que l'usage du terme de *deportation* s'est banalisé en anglais (le terme gouvernemen-

3. Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté

tal est *removal*). Pourtant, la technique des rafles a aussi été utilisée à grande échelle à Paris (et *a fortiori* à Alger) durant la guerre d'Algérie. On peut aussi rattacher cette tradition à des techniques coloniales, comme la chasse aux esclaves marrons ou les encerclements pour affamer ou enfumer des groupes humains en rébellion, déployées par les autorités, policières ou militaires, mais aussi par des milices de colons et des propriétaires de plantations.

Ces techniques doivent être pensées en relation avec des procédés de prise en charge collective destinés à contrôler, identifier ou réprimer des groupes supposés menaçants. Les modes d'appréhension et d'arrestations coordonnées des groupes présentés comme déviants – homosexuels jusque dans les années 1970, prostitué(e)s, « pédophiles » – ou issus des milieux politiques révolutionnaires et d'extrême gauche, sont en effet comparables aux modalités de traitement des étrangers post-coloniaux.

La rafle peut servir à mettre *hors d'état de nuire* tout un groupe, présenté comme en surnombre ou dangereux, mais peut aussi être un moyen d'arrêter quelques individus spécialement recherchés pris en même temps que la *masse*, ou encore viser à perturber le fonctionnement habituel d'une communauté. Elle ne peut, sauf exception, se faire sur un territoire étendu et viser une population dispersée. La concentration spatiale du groupe ciblé est décisive pour l'application de cette technique de *prise*. Les stratégies policières et urbaines d'endiguement et de fixation trouvent ici l'une de leurs justifications. Au-delà de ces quartiers réservés, la police doit s'en remettre à la technique du contrôle au faciès considérée par les autorités comme un procédé normal et efficace, à défaut d'être légitime.

À la manière d'Hippocrate, on peut dire que la chasse aux « sans-papiers » est la meilleure école de la police¹. Tout comme l'internement, les arrestations groupées systématiques participent d'un renouvellement de ses méthodes d'action. Les techniques policières de surveillance, de contrôle et de rafle sont anciennes et ancrées dans les cadres cognitifs de la profession. Elles sont dorénavant intégrées à un dispositif plus large de sécurité maximale et de xénophobie institutionnelle, et participent d'une politique d'intimidation et d'exfiltration d'une catégorie de résidents.

Les arrestations groupées complètent un ensemble de modalités de contrôle du territoire et d'opérations dans lesquelles interviennent plusieurs services policiers ou militaires souvent coordonnés (police nationale ou municipale, CRS, douanes ou police des frontières, marine nationale, sociétés de sécurité privées, etc.). La pression mise sur ceux-ci par les discours publics et la frénésie législative en matière de répression de l'immigration poussent à la généralisation du recours à des *pièges* pour arrêter les étrangers. Les exemples ne manquent pas : les associations de soutien et de défense des étrangers mentionnent de fausses convocations administratives, des arrestations d'enfants à l'école pour contraindre les parents ou les proches, des interventions au-delà de la légalité dans des centres de demandeurs d'asile pour interpellier des réfugiés déboutés, des descentes dans les foyers pour des motifs autres que les objectifs réels de contrôle des « sans-papiers ». Ces méthodes, parfois consécutives à des dénonciations par des personnels de santé ou éducatifs, des

1. Selon la formule prêtée à Hippocrate : « La guerre est la meilleure école des chirurgiens ». J'aborde plus en détail la culture policière de la chasse au chapitre 9.

3. Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté

salariés de sociétés commerciales, bancaires ou de transports, etc., se rapprochent du kidnapping et de la séquestration crapuleuse.

D'autres modes d'intervention ressortant de la technique de la *battue* rendent possible l'arrestation groupée. Les policiers peuvent faire murer des squats ou détruire des zones d'habitats auto-construits et incendier des caravanes utilisées par des Roms ou des ouvriers. Ils peuvent rendre inhabitables des blockhaus, brûler des taillis abritant des migrants sur une plage, faire s'écrouler les installations provisoires dans un jardin public ou ruiner des campements urbains. Les arguments mobilisés pour justifier ces actions, qui se soldent le plus souvent par l'expulsion des usagers ainsi délogés, sont très proches de ceux, moraux ou politiques, utilisés dans la rénovation urbaine (illégalité, insalubrité, insécurité, indignité, risques de sinistre, ordre public...). La temporalité de ces interventions peut varier. Une brigade CRS peut aléatoirement interpellé, harceler ou gazer des migrants sur le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail ou bien lorsqu'ils se dirigent vers un lieu d'accueil ou de soutien. Une opération de nettoyage d'un quartier ou d'un secteur occupé peut être programmée de manière préventive à l'occasion d'une visite officielle et d'une couverture médiatique annoncée, mais aussi en être l'objet.

Ce type d'intervention rapproche nettement les techniques visant les « sans-papiers » de celles traitant les sans-abri. L'objectif est d'abord de les *chasser* et de les disperser et parfois de les déplacer vers un point isolé du territoire pour ralentir et différer leur retour. Dans un cas comme dans l'autre, quels que soient les contextes, il s'agit d'insécuriser, voire d'empêcher toute installation collective, qui rendrait visibles les *sans* et possible

le développement d'une aide associative ou d'une solidarité de riverains permettant d'établir un rapport de force avec les autorités. La récurrence et la brutalité des modes d'intervention varient aussi selon les lieux et les périodes.

Des rafles et des battues menées par des unités de police et des civils sont mentionnées à Mayotte contre des Comoriens ou à la Guyane à l'encontre des Surinamiens ou des Brésiliens. On trouve des exemples équivalents en particulier en Afrique du Nord, en Europe du Sud et à la frontière américano-mexicaine. Les arrestations peuvent s'intensifier à certaines occasions, durant des périodes électorales ou pour satisfaire aux exigences de résultats et atteindre les quotas. Au contraire, leur rythme se ralentit lorsque les places manquent en rétention. Ces procédures de gestion sont devenues des standards biopoliciers pour le traitement de populations indésirables, suspects ou vulnérables, et doivent être comprises comme le prolongement d'une tendance ancienne à la surarrestation, la surpénalisation et à la surincarcération des migrants post-coloniaux et des jeunes perçus comme étant d'origine étrangère.

Une souveraineté fragmentée

La brutalisation est facilitée à la fois par la militarisation de la question migratoire, incarnée par exemple par le dispositif européen Frontex, et par la privatisation ou la sous-traitance des opérations de gestion des migrants qui induit une dilution systémique des responsabilités et une impunité. Les violences verbales et racistes, les coups et les mauvais traitements sont fréquents dans les centres. Les forces de l'ordre peuvent utiliser des pistolets à impulsion, des grenades lacrymogènes ou des brigades canines. Ces techniques d'intimi-

3. Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté

dation ne peuvent s'envisager que dans le cadre de relations très limitées dans le temps ou vis-à-vis de publics particulièrement démunis ou infériorisés. Le quotidien des centres est marqué par la surveillance permanente, les insultes et les vexations, des alarmes actionnées en pleine nuit, la lumière constante, les intrusions dans les chambres pour des comptages répétés, les affections non soignées, les contentions et les mises à l'isolement.

L'agressivité s'exprime dans chaque interaction entre les représentants de l'institution et les retenus. Le pouvoir des premiers est mis en scène dans ce que Michael Sorkin nomme une « architecture de l'insécurité » caractérisée par la dimension spectaculaire et emblématique des bâtiments. Tout, du règlement intérieur de ces derniers à la configuration des locaux, doit exprimer le message répulsif adressé à l'étranger et lui indiquer le chemin de la sortie de l'espace national. À l'ensemble du public assigné dans ces centres est appliquée une tactique visant à le désorienter, dans une alternance de situations d'attente de décisions policières ou de justice et de soumission à des procédures humiliantes de gestion interne.

L'internement administratif débouche sur l'autonomisation des autorités gestionnaires vis-à-vis des règles de droit, notamment le refus d'exercice des droits des retenus, le non-enregistrement des plaintes, l'expulsion de malades et de personnes protégées. Le travail forcé, tel qu'il a été imposé aux internés jusque dans les années 1950, est remplacé par d'autres types de sanctions et de punitions applicables à la fois collectivement mais aussi selon l'arbitraire personnel du garde pour rajouter à la privation de liberté et à l'expulsion, toujours potentielle ou imminente, des châtiments ciblés, dégradants pour les

individus, comme les fouilles brutales, les mises à nu, les destructions d'objets personnels.

Le décès d'un retenu ne provoque pas de remise en cause de l'institution. Le fait qu'il suscite des révoltes comme à Vincennes en juin 2008², tout en participant à la médiatisation de la condition des retenus, entérine simultanément le traitement des étrangers illégaux comme des criminels, accrédite la légitimité de la politique répressive à leur rencontre et banalise le processus rafles/rétention/expulsions. La *course-poursuite* engagée par les autorités, à la fois au sens propre contre les résidents étrangers illégalisés, et au sens figuré de radicalisation et de surenchères légale et politique, expose l'ensemble du dispositif à un durcissement potentiellement sans limite du traitement des retenus. Elle nécessite l'enrôlement moral de ceux qui les traquent, les surveillent et les expulsent.

Avec la généralisation de la guerre contre les migrants, on peut repérer une stratégie prophylactique de la part des autorités et de leurs représentants qui prolonge les traditions de fusion des questions sanitaires, migratoires et sécuritaires, notées par Alison Bashford, tout en les renouvelant. Elle repose sur l'enrôlement des agents dans une opération d'assainissement de la société par l'ablation et la mise à distance d'éléments impurs

2. J'ai pu suivre le déroulement de la procédure et des poursuites à l'encontre des retenus accusés d'avoir participé à l'incendie du centre en juin 2008. Les avocats de ces derniers ont insisté à plusieurs reprises sur le dérèglement intense de l'institution judiciaire dans le cadre du procès qualifié de « politique » (absence d'expertise et de charges, délais intenable et renvois injustifiés, pièces antidatées, témoignages policiers incohérents, accusés pris au hasard de listes de présents, attitude particulièrement agressive des juges). Les condamnations des accusés en 2010, confirmées en 2011, ont souvent dépassé trois ans de prison ferme.

3. Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté

et nuisibles. La promiscuité entre les gestionnaires des centres, placés sur une ligne de démarcation entre le pur et l'impur, et les internés est ressentie par les premiers comme une exposition à la souillure. Pour accomplir leur tâche, les policiers, les gendarmes et les différentes catégories de personnel qui interviennent dans l'industrie de la rétention doivent absolument intérioriser l'absence de valeur des retenus.

En effet, les caractéristiques de ceux-ci, par exemple en termes d'âge, de genre, ou de situation sanitaire, peuvent toujours entrer en considération dans les modalités de traitements lorsque la rétention est médiatisée par des mobilisations extérieures. Un enfant ou un étranger gravement malade deviennent parfois de « bons clients » pour les associations intervenant en rétention, à l'inverse de ceux qui ne présentent aucune qualité particulière et dont les chances d'être « élargis » sont très minces. Mais pour l'administration, qui ne cesse d'étendre les possibilités de rétention et d'éloignement à des catégories autrefois protégées ou ménagées, et pour les gestionnaires, dans la conduite quotidienne des opérations, ces retenus « vulnérables » constituent des problèmes potentiels dont la situation ne doit pas s'ébruiter avant l'expulsion.

Par rapport au caractère souvent rudimentaire des camps d'internement du passé, les nouveaux centres construits ont été perfectionnés. D'un côté les moyens de distinguer les étrangers, réguliers ou non, des citoyens se sont sophistiqués avec le recours à la biométrie et l'interconnexion des banques de données notamment. D'un autre, la complexification de la législation concernant l'entrée et le séjour sur le territoire, oblige les agents à « ruser » lorsqu'ils sont chargés de mettre à l'écart des étrangers. Ils

sont amenés à employer toutes sortes de stratagèmes pour les « piéger » et parvenir à leurs fins, en profitant de toute opportunité pour réaliser effectivement une expulsion.

Comme le mentionnent les rapports de la Cimade, certains moments-clés de la prise en charge, comme les arrestations, les escortes et les embarquements pour l'expulsion, dont certaines phases se déroulent à huis clos, sont propices à l'expression violente de la tension qui anime les forces de l'ordre (entraves, étranglements, écrasements, membres scotchés). On peut voir en creux des modes de captures et des techniques de renvoi une réification et une animalisation en actes qui s'expriment dans les termes cynégétiques habituels dans la pratique policière, mais avec une licence accrue. L'installation dans la durée, à la fois du dispositif dans son ensemble et de la rétention elle-même, favorise la routinisation de ces comportements dégradants.

L'importance des flux dans les centres de rétention et la pression qui pèse sur les acteurs policiers pour parvenir à expulser les étrangers participent à la production de l'indifférence à la condition des retenus et au développement de ce qu'Ann Laura Stoler dénomme le *disregard*. Car pour appliquer les consignes et remplir les quotas, les agents (y compris des membres d'associations dont la durée d'intervention en rétention s'allonge) doivent étouffer leurs éventuels dilemmes moraux et s'insensibiliser à la plainte et à la souffrance. Ils le font soit en détournant le regard, soit en étendant la perception de l'étranger illégal comme falsificateur à ses expressions de la douleur ou de l'angoisse, soit encore en faisant du recours à la violence un rite de passage et d'agrégation, à l'instar de ce qui se pratique chez les militaires.

3. Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté

La dimension protectrice, ou à tout le moins retardatrice, de l'exécution de l'expulsion, que confère la légitimité du corps souffrant du retenu est restreinte à des plages de temps et d'espace minimales, voire court-circuitées si l'occasion se présente. C'est dans ce cadre que doivent être interprétés les actes d'autoviolence constatés dans les centres, tels que les mutilations volontaires, les dépressions et les effondrements psychiques, les grèves de la faim collectives et les suicides. Certes, ce retournement de la violence contre soi est l'un des rares moyens de protestation individuelle et collective qui restent à la disposition des retenus. À la fois solution de retrait de soi devant une situation absurde et sans issue, et même parfois défi personnel ou organisé, ces actes s'intègrent néanmoins pleinement à la stratégie d'intimidation et de dégradation d'une altérité, énoncée par les autorités politiques et judiciaires et conjuguée par les divers prestataires de violences en rétention et au-delà.

Le recours systématique à l'arrestation et à la détention arbitraire par des États démocratiques dans le cadre de la « maîtrise des flux migratoires » doit donc être rapproché des pratiques des guerres asymétriques et de « la guerre contre le terrorisme ». Chacune de ces dimensions participe du même cercle pervers de l'exception et interroge la souveraineté en remettant en question les fondements politiques des sociétés ouvertes comme la séparation des pouvoirs et la citoyenneté. En ce qui concerne la séparation des pouvoirs, les torsions du droit et la radicalisation législative imposées par le pouvoir exécutif dans ces nouvelles guerres ont transformé la justice normale en justice politique, martiale et raciale changeant le civil innocent en criminel ennemi,

déchu de sa personnalité légale, voire de son statut de personne, et réduisant toujours plus les droits de la défense, la valeur du témoignage, l'efficience des droits et l'autonomie des cours.

Les politiques sécuritaires et migratoires des États occidentaux ont aussi des conséquences sur la citoyenneté. Certes cette notion, pourtant centrale dans les théories politiques démocratiques, a plus tenu historiquement du type idéal que d'une réalité pour beaucoup des ressortissants des pays d'Europe ou d'Amérique du Nord si l'on se place du point de vue des parias nationaux, tenus systématiquement en marge. Mais ces dernières décennies ont vu encore s'élargir les cercles de citoyens suspects ou manquants, comme les nomme Rada Ivekovi . Déjà ciblés par des discriminations systématiques, les nationaux supposés d'origine étrangère sont en passe de devenir des citoyens en pointillés dont l'appartenance nationale est remise en cause. De nombreux membres de partis conservateurs en Europe ont fait de la déchéance de nationalité des descendants de migrants un élément-clé de leur offre politique xénophobe actuelle. Ces citoyens relatifs et incomplets sont déjà exposés à de simples vexations lors d'un contrôle de police ou du renouvellement d'un document d'identité. Mais le traitement peut aller jusqu'au rapt dans des cas de transferts extraordinaires, de détention illégale et de torture sur des binationaux d'origine arabe ou musulmane dans le paradigme sécuritaire post 11-Septembre.

L'utilisation de pratiques dégradantes et humiliantes, de la torture et de l'élimination ciblée, dans le cadre de l'action d'institutions policières ou militaires de régimes démocratiques, repose ainsi la question de la légitimité du recours à la violence d'État. Les traitements déshumanisants dans les centres de détention ou lors d'interven-

3. Violence rituelle et fragmentation de la souveraineté étatique

tions policières contre des « sans-papiers » ou des prostitué(e)s étrangers(ères) sont proches de ceux infligés aux prisonniers des structures pénitentiaires d'Europe et d'Amérique du Nord ou des camps militaires de détention de civils. Avery F. Gordon considère que « dans la nouvelle guerre sécuritaire permanente, l'ennemi "étranger" capturé, torturé et rituellement humilié, détenu indéfiniment, souvent secrètement, rencontre tragiquement son complément dans l'ennemi "de l'intérieur"³ » (p. 56). On retrouve en effet, dans tous ces cas de figure, des civils racialisés et sans défense, victimes routinisées de violentes cérémonies de dégradation conduites par des représentants de la force publique ou des groupes privés qui s'abandonnent à leurs pulsions sadiques et scopiques.

Loin de renforcer leur pouvoir, ces guerres menées par les États contre leurs propres civils ont fragmenté leur souveraineté. Ce sont toutes les architectures légales et constitutionnelles qui ont été fragilisées. Non seulement les agents des fonctions souveraines peuvent user *ad libitum* de la violence « excessive et disproportionnée » et même s'en vanter, mais les institutions régaliennes elles-mêmes, lancées dans la surenchère des guerres de capture d'étrangers ou contre-la-terreur, sont hors de contrôle. C'est ainsi qu'en France, chaque préfecture peut s'affranchir des règles de droit et des décisions de justice pour délivrer ou non tel ou tel document officiel, pour arrêter et expulser un étranger. De même, les agences de sécurité américaines ont développé depuis les années 1990, le plus souvent sous la forme de services parallèles, des dispositifs secrets d'arrestation, de transfert, d'interrogatoire et d'élimination de suspects.

3. La traduction des extraits de textes en anglais est effectuée par l'auteur.

Cette fragmentation de la souveraineté est encore accentuée par la privatisation des fonctions régaliennes dans la conduite de la guerre, de la sécurité publique et la gestion de la privation de liberté, en sens inverse du processus de monopolisation de la violence souvent présenté comme caractéristique de la constitution moderne des États-Nations.

- Bashford Allison, 2006, *Medicine at the Border: Disease, globalization and security, 1850 to the present*, Londres, New York, Palgrave.
- Bernardot Marc, 2006, « Le garde et l'interné : essentialisation des catégories et subversion des clivages dans les centres d'internement français de la guerre d'Algérie (1959-1962), *Travailler. Revue internationale de psychopathologie et de psychodynamique du travail*, 16, pp. 81-96.
- Bernardot Marc, 2009, « Une tempête sous un CRA. Violences et protestations dans les centres de rétention administrative français en 2008 », *Multitudes*, 35, pp. 215-224.
- Cimade, 2010, *Rapport 2009 sur les centres et locaux de rétention administrative*, Paris, Cimade, 215 p.
- Cimade, 2011, *Rapport 2010 sur les centres et locaux de rétention administrative*, Paris, Cimade, 139 p.
- Engin Isin, Rygiel Kim, 2007, « Abject Spaces: Frontiers, Zones and Camps », in Elizabeth Dauphinee et Christina Masters (eds.), *The Logics of Biopower and the War on Terror: Living, Dying, Surviving*, Houndmills, Basingstoke, Palgrave, pp. 181-205.
- Fischer Nicolas, 2009, « Jeux de regards. Surveillance disciplinaire et contrôle associatif dans les centres de rétention administrative pour étrangers éloignés du territoire », *Genèses*, 75, pp. 45-65.
- Foucault Michel, 2004, *Naissance de la biopolitique, cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Hautes études, Gallimard, Seuil.
- Gordon Avery F., 2006, « Abu Ghraib: imprisonment and the war on terror », *Race & Class*, 48. 1, pp. 42-59.

3. Violence rituelle et fragmentation de la souveraineté étatique

- Gregory Derek, 2004, *The Colonial Present: Afghanistan, Palestine, Irak*, Oxford, Blackwell.
- Iveković Rada, 2010, *Les citoyens manquants. Banlieues, migrations, citoyenneté et la construction européenne*, disponible sur <http://www.reseau-terra.eu/article1061.html>, consulté le 20 octobre 2010.
- Joppke Christian, 2005, « Exclusion in the Liberal State. The Case of Immigration and Citizenship Policy », *European Journal of Social Theory*, 8.1, pp. 43-61.
- Sorkin Michael (dir.), 2008, *Indefensible Space. The Architecture of National Insecurity State*, New York, Routledge.
- Stasiulis Davia, Ross Darryl, 2006, « Security, Flexible Sovereignty, and the Perils of Multiple Citizenship », *Citizenship Studies*, 10.3, pp. 329-348.
- Stoler Ann L., 2009, *Along the Archival Grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press.
- Welch Michael, 2010, « Detained in occupied Iraq. Deciphering the narratives for neo-colonial internment », *Punishment & Society*, 12, pp. 123-147.
- Wilke Christine, 2005, « War v. Justice: Terrorism Cases, Enemy Combatants, and Political Justice in U.S. Courts », *Politics & Society*, 33.4, pp. 637-669.

Deuxième partie
Les ruses du marché

« Nous n'avons pas violé la frontière, c'est la frontière qui nous a violés. »

Yveta Sartana (Jessica Alba), dans *Machete*
de Robert Rodriguez et Ethan Maniquis, 2010.

Chapitre 4

La privatisation des guerres de capture

La réaction des États à leur remise en cause plurielle par les entités supranationales et les forces des marchés contribue à l'affaiblissement de leur souveraineté. En effet, les fonctions régaliennes mobilisées dans les guerres de capture sont de plus en plus privatisées. Des entreprises privées interviennent dans les différentes étapes de ces politiques en ce qui concerne la surveillance et la détection, les arrestations, l'incarcération, et le transport qui ont été soumises aux marchés. Ces mêmes acteurs, que l'on trouve aussi dans les secteurs de l'emprisonnement et de la guerre, participent à la production discursive et légale de criminalisation des mobilités et des altérités.

La notion de guerre de capture permet de comprendre pourquoi se sont développés sans discontinuer depuis plusieurs décennies des dispositifs voués à l'échec et comment, dans ce cadre, les intérêts étatiques et privés ont convergé pour remettre en cause les libertés publiques et les principes démocratiques dans les sociétés occidentales.

Une nouvelle industrie de la contention

Les prétendus « clandestins » sont des travailleurs de l'ombre indispensables au système de production occidental. Ils constituent très exactement les points de la carte des activités qui ne peuvent être délocalisées. Sous la menace de la délation, du camp et de la déportation, ils contribuent à la richesse des sociétés occidentales dans toute une série d'activités élémentaires, mais

exposées ou dégradantes. En revanche, certains acteurs économiques sont les grands gagnants des guerres de capture, récupérant des fonctions régaliennes richement dotées, profitant de bataillons de travailleurs harcelés, sans droits et sans citoyenneté, tant ici qu'au Sud où ils peuvent exploiter les ressources de matières premières et la production à bas prix.

Le nouveau marché ainsi constitué surfe sur la culture du camp et de l'exception, car le découpage de l'espace mondial entre les enclaves protégées des forteresses urbaines ou continentales et les camps de travail forcé ou humanitaires ne gêne en rien la circulation des biens et des élites, et les facilite même. Les pays frontaliers servent d'espace de délocalisation des activités économiques réclamant une main-d'œuvre qualifiée ou non dans l'industrie et les services, utilisée en tant que force d'appoint pour les activités non encore délocalisables, comme l'agriculture intensive par exemple. Ils constituent aussi un *limes* protecteur contre les migrations et, de surcroît, représentent une destination de villégiature.

Ainsi les guerres de capture sont devenues un mode de production économique à part entière jusqu'à constituer ce que Nicholas Mirzoeff appelle un empire de camps. La privatisation de l'internement des étrangers est l'une des caractéristiques les plus significatives de ces guerres depuis leur généralisation au début des années 1980. D'abord aux États-Unis d'Amérique, puis en Grande-Bretagne, en Australie et ailleurs par imitation et invasion, de grands groupes industriels ou de services se sont positionnés pour offrir leurs compétences dans la gestion des centres de détention des étrangers, demandeurs d'asiles ou résidents illégalisés. La croissance de leur intervention dans ce secteur a suivi la même courbe

4. La privatisation des guerres de capture

ascendante que celle du nombre des internés et des déportés.

Les entités économiques concernées sont d'abord des multinationales spécialisées dans les questions de sécurité, de construction et de gestion des collectivités. Elles ont obtenu leur part dominante du marché de l'internement et de la déportation à l'issue du mouvement de privatisation des fonctions traditionnellement gérées par des administrations ou des institutions locales, comparable à ce qu'ont connu d'autres secteurs de gestion du bien commun comme l'eau, l'énergie, les transports publics, les réseaux autoroutiers, la formation, la recherche, la santé, l'assurance, etc. Dans la période de crise actuelle, les États continuent à vendre les infrastructures et les propriétés institutionnelles. La réaction néolibérale des années 1970-1980 fut le point de départ de cette captation progressive des politiques publiques, justifiée selon ses promoteurs par une modernisation de l'État, une amélioration de la qualité des services et une baisse des coûts pour les collectivités. La réalité s'avère bien différente.

Aux États-Unis, l'intervention privée s'est faite simultanément dans les secteurs de l'armée et de la sécurité, de la prison de droit commun et dans celui du confinement et du refoulement des étrangers entre la fin des années 1960 et le début des années 1980, chaque avancée dans un secteur servant à la progression dans les autres. Dans le nouveau grand marché global de la détention des prisonniers – qu'a documenté Ruth Gilmore pour la Californie par exemple –, dont une part croissante est constituée de nationaux infériorisés pour des raisons raciales ou d'étrangers, ou de la rétention de migrants illégalisés, l'ensemble des étapes du processus a été investi, que ce soit la surveillance, la construction et la gestion des établissements, la restauration et

le nettoyage, ainsi que les programmes d'exploitation ou de réhabilitation de cette main-d'œuvre incarcérée ou encore de sa déportation. Ce transfert de compétences, et des techniques de gestion *low cost*, s'est accompagné partout d'une hausse ininterrompue du nombre de prisonniers et, selon de nombreux rapports indépendants, d'une forte dégradation des conditions objectives de détention.

Les groupes ayant acquis ces positions quasi monopolistiques ont en commun le fait que leurs dirigeants sont très proches des plus hauts niveaux des classes politiques, notamment néoconservatrices, ou d'être eux-mêmes des personnalités gouvernementales de premier plan. Ils disposent de capacités d'influence et de pression parfois supérieures à celles des États eux-mêmes. Ils véhiculent une idéologie managériale caractérisée par une exécration de la bureaucratie d'État, mais parviennent néanmoins à élargir leurs parts de marchés, y compris en passant des alliances entre multinationales, en raison de leurs liens privilégiés avec les autorités militaires et policières d'une part et avec des grands groupes de médias d'autre part.

Avec les premiers, ils participent à ce que l'on peut appeler un dispositif guerrier et internemental global, qui a pris la suite du complexe militaro-industriel américain des années 1950-1970, dérégulé d'abord avec la guerre contre la drogue puis avec la chute du mur de Berlin, comme l'a montré Didier Bigo. Avec les seconds, ils diffusent une culture collective du soupçon, de la peur et de la guerre contre toute altérité en élaborant de nouveaux contretypes et les cadres de leur perception et de leur détection, en alimentant les stéréotypes xénophobes⁴ à l'occasion de campagnes d'opinion hostiles aux étrangers et aux pauvres.

4. Ces aspects sont abordés dans les chapitres 7 et 8.

L'immigration : test réussi de la marchandisation de la souveraineté des États

L'internement est l'élément-clé de cette nouvelle industrie internationale. Par exemple, l'essentiel des camps australiens sont gérés par une filiale de la société anglo-américano-danoise G4S Secure Solutions (ex-Wackenhut Corrections) spécialisée dans le service pénal et qui gère des dizaines de centres de détention dans le monde. Elle prend aussi en charge le transport de prisonniers et la déportation des étrangers, la surveillance électronique, et les services d'internement psychiatrique.

Certaines caractéristiques de son histoire sont significatives. Créée dans les années 1960 par d'anciens agents du FBI comme agence de sécurité, elle a assuré à ses débuts la surveillance des centres spatiaux et des sites nucléaires américains. Elle est rapidement devenue un partenaire régulier de l'État de Floride pour les contrats de sécurité élargissant peu à peu ses services en ciblant des secteurs sensibles dans le monde industriel et financier mais aussi en déployant ses activités dans le secteur de la santé, des transports et de l'immobilier. Depuis les années 2000, le groupe s'est orienté vers le consulting en risques et sécurité.

Dans le monde pénitentiaire, G4S SS a commencé dans les années 1960 par la fourniture alimentaire, puis s'est positionné dans les années 1980 dans la construction et la gestion de centres de détention à l'occasion de l'ouverture du marché au secteur privé, jusqu'à devenir le deuxième opérateur national en la matière. Dans le même temps, le groupe a pris le contrôle de dispositifs pénitenciers dans plusieurs pays. Michael Welch évoque

le fonctionnement des « Motels Kafka », hôtels loués par la société pour détenir des étrangers illégalisés ou des demandeurs d'asile, et régentés par l'humiliation et les violences sexuelles. Des accusations de mauvaise gestion ont marqué l'histoire des prisons du groupe de même que des rumeurs de liens avec la CIA. Le nombre des plaintes à son encontre, concernant les techniques violentes employées pour les déportations de demandeurs d'asile déboutés, n'a cessé d'augmenter en Grande-Bretagne ces dernières années.

L'exemple de la société de mercenaires Blackwater est aussi révélateur de l'importance, pour les entreprises de coercition, de la question de l'immigration dans la privatisation des fonctions régaliennes. Ce groupe américain mondialement connu pour ses méthodes d'intervention brutales, tant dans les rues de Bagdad que dans celles de la Nouvelle Orléans après Katrina, a largement investi dans les opérations de contrôle de la frontière américano-mexicaine à la suite de sa mise en cause dans des massacres de civils irakiens en 2007. Selon Robert Koulish, Blackwater a pu rapatrier sa guerre privée contre la terreur aux USA en profitant de la militarisation de la question migratoire.

L'entreprise Halliburton Corp., dont l'ancien vice-président américain Dick Cheney a été l'un des dirigeants, et qui a été un des fers de lance de l'intervention américaine en Irak et en Afghanistan, a elle aussi cherché à s'impliquer dans le contrôle migratoire. L'entreprise est surtout connue pour avoir construit les espaces de détention dans le camp américain de Guantanamo et les centres de détention de civils irakiens et afghans. Elle a été, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales (KBR), au centre d'une polémique en 2006 sur un projet de construction de camps

4. La privatisation des guerres de capture

aux USA pouvant accueillir plusieurs centaines de milliers de personnes, migrants latino-américains ou citoyens touchés par des catastrophes naturelles. Le Department of Homeland Security (DHS) et l'Immigration and Customs Enforcement (ICE), nouvelles instances fédérales de gestion des frontières et des migrations, pilotaient ces projections. D'autres acteurs de premier plan mondial profitent aussi de la manne. Ainsi l'avionneur Boeing est un des principaux fournisseurs de matériels de détection aux frontières tels que les radars et les puces RFID. Des sociétés israéliennes ou d'Afrique du Sud, spécialisées dans la sécurisation participent aussi à ce marché florissant. Comme pourrait le dire Olivier Razac, il suffit de suivre le barbelé...

Le groupe Sodexo, français celui-là, et leader mondial dans la restauration collective devenu fournisseur global de services, s'est aussi développé dans le secteur de l'emprisonnement, en prenant des marchés de l'approvisionnement des prisons en France, mais aussi en Australie, au Chili, en Espagne et en Italie, au Portugal et aux Pays-Bas. Sodexo pilote à l'heure actuelle plus de 120 centres pénitenciers dans le monde. Sa première expérience dans l'activité correctionnelle aux États-Unis, par une prise de participation dans le géant américain du secteur, Correctional Corporation of America (CCA), s'est interrompue en 2001 à la suite de protestations dans les universités, auxquelles Sodexo fournissait aussi des services de cafétérias. Par l'intermédiaire de sa filiale Kalyx Limited, le groupe a géré plusieurs prisons en Grande-Bretagne. L'activité de celle-ci (dissoute maintenant en raison de son exécration réputation en plusieurs entités, dont SIGES en France qui fournit des services dans près

de 40 centres de détention), a aussi déclenché des polémiques notamment à propos des conditions de gestion du plus grand centre britannique de détention et déportation de demandeurs d'asile situé à Harmondsworth à côté de Londres. Des émeutes dans le centre en 2003, mais aussi en 2006 et 2008, ont mis en lumière de très mauvaises conditions de traitement des détenus. Le centre a été considéré comme le plus dur d'Angleterre, pourtant réputée pour les méthodes brutales des géants du secteur comme Géo Group et Serco, marqué par le racisme, la violence et la négligence des gestionnaires envers les détenus. Sodexo a perdu la gestion du centre en 2009. Mais il s'est lancé dans la livraison clés en main de camps d'exploitation minière ultra-sécurisés.

En France, Sodexo n'intervient que dans quelques centres de rétention, car le marché est déjà largement dominé d'une part par Bouygues, leader mondial de la construction et de l'immobilier – notamment sécurisé –, qui édifie les nouveaux centres par l'intermédiaire de ses filiales (OF Equipement, Norpac, GFC construction ou encore la SCREG) et d'autre part par Vinci, son principal concurrent, groupe mondial spécialisé dans la construction et la gestion d'autoroutes, de parkings et d'aéroports (dans lesquels se trouvent les zones d'attente). C'est le principal fournisseur (repas, blanchisserie, nettoyage) dans les centres par le biais de sa filiale GTM services.

D'autres acteurs majeurs de l'économie française interviennent aussi, comme GDF Suez, toujours dans les services dans les centres, ou encore l'ex-banque franco-belge Dexia notamment dans les montages financiers pour l'érection des centres dont elle restait propriétaire tout en les louant au ministère de l'Intérieur. On peut ajouter à cette liste des entreprises de transport

4. La privatisation des guerres de capture

comme Eurobus, filiale de Veolia, la SNCF ou Air France qui assurent les expulsions, et la société Carlson Wagonlit Travel, détentrice du monopole de la réservation des places d'expulsés et de leurs accompagnateurs.

Ces différentes sociétés ont en commun d'être des partenaires étroits de l'État – et souvent d'anciennes entreprises publiques privatisées, et des plus hautes sphères du pouvoir exécutif, chacun intervenant à sa manière dans les médias, la culture, les transports et les collectivités locales. Par ailleurs, les deux grands constructeurs ou fournisseurs de services, leaders français du marché de l'internement, sont aussi d'importants employeurs de main-d'œuvre illégalisée dans les pays du Nord ou à faible coût dans les pays du Sud. Ils produisent enfin, soit directement soit par le biais du sponsoring, des contenus médias qui sont les vecteurs décisifs de la culture du soupçon et de l'hostilité vis-à-vis des étrangers du Sud.

Le modèle français de la privatisation de ces secteurs névralgiques relève d'un caractère hybride dit du partenariat public-privé, déjà largement testé en Grande-Bretagne. Le résultat est néanmoins le même. Et tout comme la violence et la déshumanisation se propagent depuis le camp vers le reste de la société civile, la privatisation de l'internement insufflée par les groupes privés dominants irrigue toute une série de secteurs d'activités dans l'architecture, l'urbanisme, la construction et les services, mais aussi les transports, par le biais de la répartition des lots entre des centaines de sous-traitants dont beaucoup sont aussi connus pour employer des travailleurs illégaux. Des vigiles « sans papiers » participent à l'arrestation d'autres étrangers en situation de clandestinité.

Il est bien possible que les personnels policiers français envisagent eux-mêmes les retenus comme des instruments de leur propre précarisation. Des syndicats de police s'inquiètent en effet du recours accru à ces sociétés prestataires de services pour la gestion des centres et des expulsions. La rétention est donc peut-être en train d'être perçue par les policiers comme un laboratoire de la privatisation des services de maintien de l'ordre, à l'instar du développement de la télé-surveillance, des polices privées ou municipales, dans le cadre d'une réduction des effectifs de fonctionnaires.

Les politiques de contrôle de l'immigration sont ainsi au cœur de la stratégie néoconservatrice de remise en cause de la souveraineté d'État. En assimilant, particulièrement après le 11-Septembre, les migrants illégalisés avec des terroristes potentiels, ils ont cherché à mettre en cause la capacité des gouvernements fédéraux ou centraux à protéger les frontières domestiques de « l'invasion étrangère » et ont pu exiger la privatisation de ce contrôle. Ils considèrent en fait que l'immigration est la thématique la plus favorable pour expérimenter la privatisation des politiques fédérales ou nationales. Relevant par excellence de la souveraineté étatique, l'immigration est aussi historiquement la plus négligée, le moins désirable des domaines et celui qui offre le plus de marge aux comportements individuels déviants des agents. Selon ces stratèges, dans la guerre-contre-la-terreur ou sur les nouveaux théâtres d'opération de la Reconquista identitaire, l'État s'avérera incapable de mener ce combat à bien et devra faire tôt ou tard appel aux acteurs privés de la sécurité. Si les premières cibles de ce piège sont les migrants, c'est en fait la souveraineté d'État qui est visée. Comme l'a montré Wendy Brown à

4. La privatisation des guerres de capture

propos des murs de protection des frontières en cours de généralisation dans le monde, les camps d'internement d'étrangers finissent, au contraire de leur objectif, par accréditer le déclin de la souveraineté étatique.

Toutes les dégradations des statuts des migrants en Occident, toutes les phases successives de durcissement des législations concernant les non-citoyens, chaque campagne xénophobe et d'alarme sur les risques représentés par les minorités ou les pays du Sud pour la sécurité ou l'identité profitent presque instantanément aux acteurs privés qui peuvent fournir de nouveaux moyens de détection, de profilage ou de défense notamment sur des bases d'origines nationales, d'ethnicité et de religion. Car les grands groupes industriels qui ont investi la question migratoire ont fait de la visibilité des étrangers à la fois un indicateur de menace et un signal d'opportunité d'enrichissement, de remise en cause des structures étatiques et de privatisation de l'espace public.

Anonymes, 2010, À chacun le sien... Recension de vautours qui se font du fric avec la machine à expulser, disponible sur : <http://infokiosques.net/spip.php?article763>, consulté le 4 août 2011.

Arnold Frank, Ginn Emma, Wistrich Harriet, 2011, « G4S whistleblowers confirm detainees' allegation », 17 février, disponible sur <http://www.irr.org.uk/2011/february/ha000017.html>, consulté le 5 août 2011.

Bigo Didier, Bonelli Laurent, Deltombe Thomas (dir.), 2008, *Au nom du 11 Septembre... Les démocraties à l'épreuve de l'antiterrorisme*, Paris, La Découverte.

Brown Wendy, 2009, *Murs, les murs de séparation et le déclin de la souveraineté étatique*, Paris, Les prairies ordinaires.

- Conniff Ruth, 2006, « US: Halliburton's Internment Camps », *The Progressive*, 18 avril, disponible sur : http://progressive.org/mag_rcb041706, consulté le 11 mai 2007.
- Diaz Jesse Jr., 2011, « Immigration Policy, Criminalization and the Growth of the Immigration Industrial Complex: Restriction, Expulsion, and Eradication of the Undocumented in the U.S. », *Western Criminology Review*, 12.2, pp. 35-54.
- Gilmore Ruth W., 2009, *Golden Gulag. Prisons, Surplus, Crisis, and opposition in Globalizing California*, Berkeley, University of California Press.
- Golash-Boza Tanya, 2009, « The Immigration Industrial Complex: Why We Enforce Immigration Policies Destined to Fail », *Sociology Compass*, 3, pp. 293-309.
- Koulish Robert E., 2007, « Blackwater and the Privatization of Immigration Control », disponible sur : http://works.bepress.com/robert_koulish/3, consulté le 6 août 2011.
- Mirzoeff Nicholas, 2002, « The Empire of Camps », *Situation Analysis*, 1, pp. 20-25.
- Razac Olivier, 2009, (2000), *Histoire politique du barbelé*, Paris, Flammarion.
- Richey Joseph, 2006, « Hotel USA », disponible sur <http://www.alternet.org/story/33295/>, consulté le 3 août 2011.
- Service Employees International Union*, 2010, « Sodexo's Global Prison Work », Washington DC, 27 p.
- Simon Jonathan, 1989, « Refugees in a Carceral Age: The Rebirth of Immigration Prisons in the United States », *Public Culture*, 10.3, pp. 577-607.
- Welch Michael, 2002, *Detained. Immigration Laws and the Expanding I.N.S. Jail Complex*, Philadelphia, PA, Temple University Press.

Chapitre 5

Le « sans-papiers », un super-travailleur

La notion « d'immigration clandestine » est apparue dans les années 1920 à propos des migrants coréens et chinois à la frontière orientale de l'Union soviétique, puis elle a été réutilisée par les Britanniques durant la première immigration juive en Palestine dans les années 1930. Son usage systématique est intervenu dans les années 1950 avec les migrants mexicains aux États-Unis. Elle s'est maintenant généralisée dans les discours publics et médiatiques au point d'avoir presque totalement remplacé celle du travailleur immigré, centrale après la seconde guerre mondiale.

Cette catégorie, essentiellement construite par l'entendement policier, est maintenant emblématique des formes de précarité des conditions de séjour et de travail dans le monde occidental et au-delà. Elle est devenue une figure anthropologique de l'altérité radicale. Le travailleur dit « clandestin » est la cible principale des guerres de capture mises en place par les États relayés par les acteurs privés de la sécurité. Cela permet de penser, qu'à l'instar des conflits de voisinage des Iroquois qui visaient à prélever des richesses et des hommes, la chasse aux étrangers du Sud illégalisés a pour objectif central, non pas de les faire fuir, mais de réduire leurs droits et de brider leur liberté d'aller et venir.

Le mot français de *réention* exprime bien le fait que l'objectif réel est de retenir un sujet-objet plutôt que de repousser un envahisseur. La violence de la répression et de la déportation de masse, qui permet l'expression des haines xénophobes, constitue avant tout un moyen de

gestion pragmatique d'une main-d'œuvre qui est au centre du dispositif économique, ainsi rendue invisible et soumise à une dégradation statutaire qui est aussi une déchéance symbolique.

Le « sans-papiers » au centre du dispositif économique contemporain

Comme l'ont montré de nombreux auteurs, tel Emmanuel Terray, les travailleurs illégalisés occupent, malgré le fait qu'ils ne représentent qu'une fraction minime de la population active des pays occidentaux, une place stratégique dans leur économie en mutation. Et cela pour deux raisons : d'une part ils assurent des tâches dans de nombreux secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et d'autre part ils font à nouveau fonction de cobayes pour une dérégulation de l'ensemble des marchés du travail et des organisations économiques et sociales.

Les « clandestins » constituent un élément indispensable du modèle productiviste dans l'agriculture. Travaillant dans les champs, dans les serres ou dans les activités horticoles et sylvicoles, ils connaissent les mauvaises conditions de travail, l'absence de droits effectifs et l'isolement dans l'inconfort de leurs habitats provisoires. Dans la plupart des pays d'Europe comme en Amérique du Nord, ces emplois instables et pénibles leur sont plus ou moins réservés. Dépendants, ils sont victimes de la violence au travail qui est considérée par les employeurs, exploitants quasi latifundiaires en Espagne ou aux États-Unis, mafias en Italie, anciens colons rapatriés en France, comme la modalité indispensable au bon fonctionnement des entreprises. Car sans eux, pas de fleurs ni de fruits et légumes en toutes saisons sur les tables des Occidentaux.

5. Le « sans-papiers », un super-travailleur

Si l'industrie a fait rapidement disparaître durant les années 1980 l'ouvrier spécialisé immigré, longtemps contingenté dans des fonctions subalternes à la chaîne, elle a déplacé les travailleurs migrants, qui perdaient dans le même temps leurs droits au séjour, vers des emplois plus précaires des secteurs, principalement des services, marqués par la sous-traitance. Ces travailleurs, illégalisés ou non, sont toujours employés notamment dans la construction, le bâtiment et le textile, mais avec des formes démultipliées de contrats externalisés et précarisés (intérim, contrat à durée déterminée, mission, travail « indépendant »...), voire sans véritable existence légale ni visibilité.

Dans la tradition des modes d'apparition des étrangers dans l'espace public, les médias relatent parfois des faits divers qui mettent en scène des ouvriers illégalisés dans les sous-sols des chantiers de construction navale et ferroviaire ou d'ouvrages publics. Les recherches sur cette question montrent que ces évolutions, qui ont aussi touché les actifs nationaux, mais sans la menace de la déportation, ont accentué la dépendance et la subordination des salariés étrangers. Des formes anciennes de rapports salariaux sont aussi réapparues avec le travail à la tâche ou à domicile, par exemple sous le contrôle d'intermédiaires officiels et souvent mafieux.

En ce qui concerne le secteur des services, les travailleurs illégalisés sont employés dans le tourisme (hôtellerie, restauration, bars), le nettoyage, les transports et les emplois à domicile. Ils exercent aussi les petits boulots du commerce et des activités « informelles », tantôt tolérées, voire encensées en tant que modèle d'autonomie entrepreneuriale, tantôt réprimées. Le travailleur y est exposé à une double répression en raison de son statut illégal en matière d'activité et de droit au séjour.

La figure du « clandestin », que ses titres de séjour soient irréguliers ou que son activité soit dissimulée ou les deux, est à la fois mouvante et articulée avec d'autres catégories de travailleurs précarisés. Elle est mouvante parce la clandestinité peut n'être qu'une étape dans une carrière professionnelle et de résident. Par exemple des travailleurs « sans papiers » peuvent être « régularisés » à la suite d'une mobilisation, trouvant même parfois un soutien auprès de leurs employeurs s'ils ne savent comment remplacer rapidement leurs salariés. Néanmoins, on oublie souvent que ces procédures, caractérisées par leur dimension discrétionnaire, ne débouchent, malgré les risques encourus, que sur de rares titres de séjour provisoires qui renverront leur titulaire vers la clandestinité à l'expiration de ces titres. À l'occasion des grèves dans le secteur de la restauration et du nettoyage en France en 2008, d'une ampleur significative et déclenchées avec le soutien de syndicats ouvriers, seules cinq pour cent des demandes ont été accordées. Les autres grévistes, ayant pris le risque de faire connaître leur lieu de travail, leur identité et leur domicile, sont restés à la merci de l'arbitraire policier et d'une prochaine nécessité de réaliser un médiatique record d'expulsion.

La figure du « clandestin » est aussi articulée à d'autres formes de précarisation. Ce super-travailleur dérégulé conserve des caractéristiques d'anciennes formes de salariés bridés. Il ressemble parfois au travailleur requis colonial déplacé dans les années 1930 vers les métropoles, puis renvoyé après usage, lorsque les employeurs espagnols de l'agriculture intensive ont décidé dans les années 2000 de remplacer leurs employés maghrébins par des travailleuses d'Europe de l'Est réputées plus dociles. Il a quelquefois les traits du travailleur

5. Le « sans-papiers », un super-travailleur

captif ou forcé, là encore relativement banal dans le monde colonial, comme l'ont montré Babacar Diop en Afrique de l'Ouest ou Genese Sodikoff à Madagascar, quand privé de ses documents d'identité, il-elle est soumis au bon vouloir des entreprises mafieuses comme ouvrier agricole en Italie ou travailleur du sexe ailleurs, ou encore de ses employeurs des beaux quartiers en tant qu'employée de ménage, garde d'enfants ou de personnes âgées.

Les réseaux ethniques et familiaux de l'économie « souterraine » complètent souvent les rets de la surveillance qui les entrave, même si les activités informelles ou illicites peuvent offrir quelquefois une indépendance et des perspectives moins inconfortables dans le cadre étroit des « niches » ethniques. Cette autonomie n'est bien souvent qu'illusoire. Ce « clandestin » kaléidoscopique est à la fois connecté à distance avec le travailleur des pays des Suds y compris migrant, aux droits et aux salaires réduits au minimum et en lien direct avec le citoyen occidental, descendant de migrants post-coloniaux, parfois surqualifié, discriminé et subissant la loi de l'ethnicisation des filières éducatives et professionnelles, des métiers réservés et des apartheid locaux.

Les politiques de lutte contre « l'immigration clandestine » ont finalement consisté à flexibiliser encore plus les travailleurs migrants, les rendre plus adaptables aux règles de l'économie à flux tendus, plus mobiles mais sous contrôle. Et lorsque des législations cherchent à encadrer les métiers des secteurs dans lesquels ils sont très présents, cela concourt à précariser davantage les travailleurs étrangers réguliers ou nationaux, par exemple dans le secteur de la santé, sans pour autant parvenir à protéger les plus exposés.

Disponible, désirable, déportable : le travailleur à discrétion

Ce type de travailleur migrant qui s'est vu enlever des droits, au premier rang desquels celui de résider légalement, présente un intérêt considérable pour ses employeurs éventuels car il est disponible. En effet, malgré l'essentialisation, la stigmatisation, la traque et la violence dont ils sont l'objet, les « sans-papiers » ne constituent pas une entité isolée, coupée du reste des sociétés dans lesquelles ils résident. Non seulement ils n'ont pas d'autre homogénéité que celle fixée par les États, mais ils sont intégrés dans des relations sociales intimes et quotidiennes avec le reste des habitants, dont ils sont membres de la famille, voisins, parents d'enfants scolarisés dans les mêmes écoles, collègues de travail, salariés, destinataires et prestataires de services, co-usagers de l'espace public, etc.

Ainsi, le « sans-papiers » réside dans la maison, circule dans la salle de restaurant ou d'attente, travaille au supermarché et attend devant l'école. Il s'assied dans les mêmes transports, consomme des biens identiques. Ses pratiques sociales ne le différencient en rien de ses concitoyens dotés de droits. En ce sens, il est invisible parce qu'il est un citoyen presque comme-les-autres. Hormis pour la police et ses affidés, il n'est pas repérable au premier coup d'œil. Son « illégalité », tout comme son statut socioprofessionnel, l'obligent à ne pas se faire remarquer. Cette réelle intégration sociale, malgré la prohibition légale dont il est la cible, lui permet d'être à disposition pour les utilisateurs de sa force de travail. « L'irrégularité » n'apparaît que sous certains angles et dans certaines situations. Elle opère comme un dispositif caché, une anamorphose.

5. Le « sans-papiers », un super-travailleur

Par ailleurs, l'essentiel de son projet migratoire consiste à travailler coûte que coûte. Il est prêt à accepter presque tous les emplois, y compris les plus dévalorisés, les plus exposés et les moins rétribués, quitte à coller à son *fatum* criminalisant, à la fois parce que c'est le sens de son déplacement transnational et parce qu'il est placé dans la nécessité de subvenir à ses propres besoins. L'accès aux institutions du Welfare, en matière de santé et d'éducation notamment, lui a été progressivement refusé depuis les années 1980 aux États-Unis comme en Europe, tout comme le droit de travailler lui a été retiré en tant que demandeur d'asile.

Pourtant, sa fierté et son honneur, son identité en devenir et l'image qu'il a de lui-même dépendent en partie de son désir et de sa capacité à réussir son projet en tant que force de travail. Il est souvent dans l'impossibilité de faire marche arrière et de rentrer d'où il vient parce qu'il concentre les espoirs d'un groupe familial ou villageois qui a financé son déplacement et qu'il n'est pas certain de pouvoir revenir. L'endettement pour payer son voyage est d'ailleurs non seulement un moteur, mais aussi un moyen de le contrôler et de l'exploiter, en particulier dans les filières, ethniques ou non, du travail informel. L'expérience du voyage d'exil, avec des risques nombreux, l'a rompu à la nécessité de la remise de soi au bon vouloir des passeurs, des autorités locales des pays traversés, de ses compagnons de fuite, des habitants rencontrés.

Un autre facteur lui confère une disponibilité infinie. Ce fugitif est indénombrable, sans nom et sans identité. Il incarne le modèle pur et parfait de la métonymie essentialiste et raciste de l'un pour le tout qui en fait un produit interchangeable, pas même compté lorsqu'il disparaît, mais présent

à volonté pour certains employeurs. Ceux-ci peuvent le trouver dans les zones d'embauche à proximité des frontières, dans les entrées de villes, dans les quartiers et les résidences de centralité étrangère, dans les agences d'intérim.

À cette disponibilité s'ajoute le fait que ce super-travailleur dérégulé est désirable en tant qu'objet de production et de domination. Car s'il a été rendu criminel par anticipation et clandestin par la perte des droits et des protections, déjà fragiles lorsqu'il était travailleur immigré, il n'a pas perdu les qualités de ce dernier et en a acquis de nouvelles. Dans le modèle précédent en fonctionnement jusqu'à la pseudo-fermeture des frontières au début des années 1970, le travailleur immigré présentait l'avantage pour les entreprises, selon un principe énoncé par Claude Meillassoux, de ne pas ou peu nécessiter de prendre en charge les frais liés à la reconstitution et à la maintenance de sa force de travail et à son remplacement. Il est maintenant plus avantageux encore que son prédécesseur. Avec la dérégulation et la guerre dont il est l'objet, sa nécessaire connexion avec l'économie informelle lui permet de régler seul ses problèmes de logement et de transport.

Pour ce faire, il doit passer par un système « gris », entre illégalité et légalité, pour trouver des documents d'identité. Il sait s'adapter à des contextes risqués et doit veiller à respecter une stricte autodiscipline de sécurité, notamment pour échapper aux contrôles lorsqu'il se rend sur son lieu de travail. À l'absence de coûts de formation et de prise en charge du chômage, de la maladie et de la vieillesse cyniquement laissés aux bons soins des « communautés », dénoncées par ailleurs, sur place ou dans les pays de départ, le « sans-papiers » a ajouté la non-nécessité pour

l'employeur de se préoccuper de la reconstitution de sa force de travail.

Comme pour l'indigène d'avant-guerre et « l'OS non qualifié » dans les années d'après-guerre, pourtant présentés comme des « bons à rien » confinés dans les tâches élémentaires de la chaîne industrielle ou de construction, les savoir-faire des « clandestins » sont réels et multiples. Car non seulement ils sont le produit d'une sélection impitoyable dans les régions d'origine et du fait des difficultés de la migration, comme l'avait observé Smaïn Laacher à propos des « hébergés » de Sangatte, mais ils ont de surcroît des qualifications qui en font des travailleurs recherchés. C'est ce que déclarait un responsable d'une chaîne de restaurants à Paris à propos de ses cuisiniers sénégalais qui étaient les seuls capables, selon lui, de préparer correctement le « poulet basquaise ». Les entreprises employeuses de cette main-d'œuvre sont d'ailleurs toujours réticentes lorsque les politiques évoquent une « immigration zéro ». Les sociétés de sécurité privées, de construction et de transports ou d'autres secteurs, appliquent des raisonnements identiques car elles apprécient et utilisent ces salariés en fonction de critères raciaux, physiques et psychologiques, à la fois issus de la traite, de l'impérialisme colonial et des grilles de « désirabilité » des années 1930, et en transformation dans le cadre de la globalisation.

Moins bien payés, moins protégés par la loi et les syndicats, acceptant des conditions de travail médiocres, les travailleurs irrégularisés offrent une main-d'œuvre prisée par les firmes, dans leur recherche de flexibilité, d'informalisation et de renforcement de l'exploitation. Comme l'a montré Bridget Anderson pour le secteur du travail à domicile en Grande-Bretagne, il existe aussi des marchés du travail spécifiques qui sont

très tendus et hautement racialisés là encore. Pour ces emplois, les Occidentaux et les élites des pays émergents préfèrent embaucher des travailleurs migrants, dont des résidents illégalisés, parce que cela leur donne un sentiment de contrôle accru auquel s'ajoute l'impression d'offrir un emploi non pas dégradant, mais bénéfique pour l'étranger employé. Les tâches confiées et les formes de management des employeurs à domicile varient, entre différentes formes de paternalisme et d'exploitation, en fonction des statuts migratoires, des pays d'origine, des « races » et du sexe des salariés.

L'« illégalité » et ses conséquences livrent les étrangers à la toute-puissance discrétionnaire des autorités, des entrepreneurs et potentiellement de tout citoyen. Ils sont exposés à tout événement banal de l'existence qui peut devenir catastrophique et remettre en question leur statut, leur identité et leur intégrité. Un changement de catégorie d'âge, de situation résidentielle, un mariage, un voyage, un incident, une perte de document ou un échec scolaire et c'est un mineur ou un résident de foyer âgé, un membre d'un couple, un étudiant qui se retrouve soumis au compte à rebours de la déportabilité. Tout devient réversible, y compris la citoyenneté dont les nationaux « d'origine étrangère » sont de plus en plus fréquemment menacés de déchéance.

Tous les étrangers et de plus en plus de citoyens sont devenus de virtuels « sans-papiers », contraints à rester dans l'incertitude et la crainte, sans pouvoir faire de projet à long terme. Ils n'ont jamais les « bons » documents qui leur sont ou leur seront réclamés et ceux qu'ils présentent ne font qu'accréditer la suspicion qui pèse sur la légitimité de leur séjour. Victimes d'un traitement

inégalitaire, voire illégal, tout contact avec une institution devient un risque calculé ou non. Et ils ne peuvent faire appel à la justice qui prend le plus souvent parti pour leurs exploiters, malgré la multiplication des actions judiciaires contre les employeurs et l'État. Lorsqu'ils peuvent prétendre à réparation, les sanctions ne sont pas effectives. Ils collent à la définition d'Hannah Arendt, qui décrivait les réfugiés des années 1930 comme privés du droit d'avoir des droits et soumis à une domination totale latente. Modulables, ajustables, sans protection, échangeables, avec des contrats courts et révocables, leurs efforts pour passer du bon côté de la loi sont réduits à néant par celle-là même qui offre en matière de droit au séjour et à la citoyenneté le confort d'un nœud coulant, toujours plus serré au fur et à mesure de la radicalisation des guerres de capture.

Ces caractéristiques leur confèrent les qualités post-modernes du salariat bridé contemporain. Ils sont flexibles et rendus vulnérables comme on l'a vu. Mais ils sont aussi suspendus à une toujours possible mobilité forcée, compatible avec l'idée de Saskia Sassen d'un remodelage permanent des migrations par les États, les investissements et la demande de main-d'œuvre. Car ces migrants mis au travail malgré eux dans l'ombre des domiciles, des sous-sols de chantier, des arrière-cours des ateliers, des fermes et des restaurants ont acquis par la force de la loi un statut de déportabilité qui en fait des prolétaires flottants, pris au piège des filets qui les ont capturés. Comme le souligne Nicolas de Genova, « c'est la déportabilité, et non la déportation en soi, qui a historiquement fait des travailleurs migrants en situation irrégulière une marchandise jetable. [...] Ce qui rend l'expulsion si décisive dans la production légale de l'"illégalité" des migrants et la politique de militarisation des

frontières des État-nations est que certains sont déportés afin que la plupart puissent demeurer (non-déportés) – en tant que travailleurs, rendus “illégaux” par leur statut particulier de migrants. » (pp. 438 et 439).

Lorsque les États procèdent à des « régularisations » collectives, comme cela a été le cas à plusieurs reprises en Europe et en Amérique du Nord depuis les années 1970, c'est que l'appareil de capture a fonctionné en soumettant la fraction légalisée à la discipline d'un travail flexible et d'une citoyenneté hiérarchiquement inférieure et toujours contestable. Les autres, ceux qui n'ont pas été « légalisés » ou qui vont arriver, resteront pris dans le piège. L'enchaînement illégalisation-rétention-déportation est finalement devenu dans les sociétés occidentales une efficace institution d'intégration dans un statut infériorisé et insécurisé. La dégradation statutaire dont les migrants non-Blancs ont été victimes depuis les années 1960, notamment dans les pays dotés d'une tradition impériale et coloniale, pour empêcher leur accès plénier à la citoyenneté, a été peu à peu complétée par une dégradation physique et symbolique aux checks-points et aux frontières, dans les cachots de la rétention, les camionnettes, les bus ou les avions de la déportation, et plus largement dans toute la société.

Anderson Bridget, 2007, « A Very Private Business. Exploring the Demand for Migrant Domestic Workers », *European Journal of Women's Studies*, 14. 3, pp. 247-264.

Arendt Hannah, 1997, (1951), *Les origines du totalitarisme. L'impérialisme*, Paris, Seuil.

Bernardot Marc, 2008, « Nos compagnons secrets. La grève de sans-papiers du printemps 2008 dans la

5. Le « sans-papiers » est un super travailleur

- restauration », *Mouvements*, juillet, disponible sur <http://www.mouvements.info/Nos-compagnons-secrets.htm>
- De Genova Nicholas P., 2002, « Migrant “Illegality” and Deportability in everyday Life », *Annual Review of Anthropology*, 31, pp. 419-447.
- Duvell Franck, 2008, « Clandestine Migration in Europe », *Social Science Information*, 47.4, pp. 479-497.
- Fall Babacar, 1993, *Le travail forcé en Afrique occidentale française, (1900-1945)*, Paris, Karthala.
- Laacher Smaïn, 2002, *Après Sangatte... nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute.
- Meillassoux Claude, 1975, *Femmes, greniers & capitaux*, Paris, Maspero.
- Morice Alain, Potot Swanie, 2010, *De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers. L'étranger dans la modernisation du salariat*, Paris, Karthala.
- Samers Michael, 2003, « Invisible Capitalism: Political Economy and the Regulation of Undocumented Immigration in France », *Economy and Society*, 32.4., pp. 555-583.
- Sassen Saskia, 2009, *La globalisation. Une sociologie*, Paris, Gallimard.
- Sodikoff Genese, 2005, « Forced and Forest Labor Regimes in Colonial Madagascar, 1926-1936 », *Ethnohistory*, 52.2, pp. 407-435.
- Terray Emmanuel, 1999, « Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place », in Balibar E. et alii, *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Paris, La Découverte, pp. 9-34.

Chapitre 6

Les armées de confort de la globalisation

Durant les dernières décennies, les migrations vers l'Occident ont connu une double transformation de leur composition et leur intégration économique en se féminisant et en s'orientant vers le secteur tertiaire. Cela s'est accompagné d'une informalisation des modes de travail.

Comme on l'a dit plus haut, les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie, les travaux domestiques et du nettoyage industriel, le travail du *care* et le travail sexuel, sont parmi les principaux domaines d'activité des migrants, et particulièrement de ceux d'entre eux qui sont dits « sans-papiers ». Tous ces secteurs ont été intégrés, comme les migrant(e)s, dans le marché global. Couplés avec la précarisation des statuts politiques et professionnels et la répression dont ils-elles sont l'objet, ces mouvements dessinent les contours d'une situation en partie nouvelle dans laquelle les travailleurs(euses), pour beaucoup post-coloniaux et en situation d'infériorité statutaire et symbolique, sont affecté(e)s prioritairement à des tâches de services en direction des citoyens dotés de droits protecteurs.

Ces activités présentent des caractéristiques spécifiques. Elles sont potentiellement dégradantes et exposent souvent à des conditions de travail éprouvantes. Si elles concernent ce que Pierrette Hondagneu-Sotelo, à propos des Mexicaines et des femmes d'Amérique centrale aux États-Unis, appelle les « menues tâches de la globalisation », elles ont trait, pour une part décisive, à une gestion de la part maudite des sociétés occidentales en prenant en charge la

saleté, l'ordure et la maladie. Les « clandestin(e)s » occupent des fonctions anthropologiques primaires ressortant à l'*intime* comme l'alimentation, l'éducation, le soin, la sexualité, et sont soumises à un jeu spécifique de positionnement et d'occupation de l'espace ; elles sont pour cela soit dissimulées dans le domaine public (horaires de nuit pour le nettoyage des bureaux, activités non en contact ou rendues invisibles pour le public par exemple, harcèlement dans le travail sexuel ou informel), soit sous surveillance dans l'espace domestique (entretien, garde des enfants, des personnes âgées...).

Ces différentes activités ne peuvent se comprendre depuis la seule perspective occidentale, mais doivent être envisagées comme structurellement articulées avec les pays de départ des migrants, que ce soit concernant les migrations ou le tourisme de masse dans ses dimensions sexuelles, sanitaires ou de villégiature. Il n'est pas possible d'appréhender, par exemple, le travail du sexe en Europe sans englober dans la réflexion les destinations du tourisme sexuel aux Antilles, en Afrique ou en Asie et en Europe du Sud et de l'Est. De la même manière, la question du *care* assuré par les migrants en Occident doit être traitée en incluant les modes de consommation des Occidentaux du travail domestique dans les enclaves touristiques ou d'expatriation.

Pour rendre compte de la situation, je propose d'utiliser la notion d'armée de confort. Elle est forgée à partir de celle, marxiste, d'« armée de réserve du capitalisme ». Comme dans le modèle de Marx, ce sous-prolétariat sert à faire pression sur les salaires ouvriers, et en plus, comme on l'a montré dans le chapitre précédent, agit en tant qu'instrument de dérégulation des protections du salariat dans son ensemble. J'y ajoute la notion de

6. Les armées de confort de la globalisation

confort (ou de réconfort) dans le sens de l'institution des *Comfort Stations* développée par l'armée japonaise durant la période allant de 1932 à 1945 dans la plupart des pays d'Asie du Sud-Est passés sous son contrôle. C'est une face spécifique du travail forcé qui existait dans les usines et les mines. Elle consistait en la mise en esclavage sexuel de femmes principalement coréennes et chinoises, les *comfort women*.

Les bordels militaires de campagne de l'armée française au Maghreb notamment, décrits par Christelle Taraud, ressortaient à une logique identique. Les autorités nazies ont aussi développé ce type d'organisation de la sexualité des armées dans les territoires conquis. Cynthia Enloe a pour sa part étudié leurs équivalents américains durant la guerre dans le Sud-Est asiatique au cours des années 1960-1970 et au-delà. Elle a mis en évidence une double dimension genrée et post-coloniale de ce modèle global de gestion et de domination sexuelles racisées réifiant les inégalités et les violences spécifiques faites aux femmes. Qu'en est-il des marchés contemporains de l'emploi des migrantes ?

Les théâtres d'opération des armées de confort

Le secteur de l'alimentation est révélateur de l'activité des travailleurs et travailleuses migrants. De nombreux travaux sur le commerce et le business ethniques ont mis en évidence l'importance de la restauration comme mode d'intégration économique des migrants dans les villes occidentales. Dans le cas français, le mouvement de grève et d'occupation de 2008 a rendu visible la présence de travailleurs « sans papiers » dans des chaînes de restauration comme dans des restaurants

chics de Paris. C'est un point qui questionne la campagne de communication des chefs étoilés français, soutenus par de puissants intérêts économiques, qui ont œuvré depuis quelques années pour faire reconnaître la « cuisine française » comme patrimoine immatériel mondial de l'Unesco. Reprenant les schémas rhétoriques et politiques de la croisade identitaire des souverainistes, cette mise en avant de la cuisine nationale passe sous silence le fait que dans les restaurants de la capitale autour de l'Assemblée nationale, de la rue Matignon ou de la rue de la Boétie, ou dans les clubs de la haute société, il est fréquent que le personnel de cuisine soit composé de migrants post-coloniaux souvent illégalisés.

Au « Charles Birdy », au « Market », au « Pasta-papa » ou au « Barrio Latino », au « Breteuil » et à « la Gare », des députés, de hauts fonctionnaires, des lobbyistes et des journalistes, qui ont fait de l'ignorance ou de la haine de l'étranger les leit-motifs de leur carrière politique, prennent des repas préparés et/ou servis par ces « clandestins » qu'ils feignent d'abhorrer. « Les étrangers en situation irrégulière n'ont pas *vocation* à rester sur le territoire », répètent les ministres. *Vocation*, du latin « *vocatio* », la voix qui appelle dans une double dimension religieuse et légale, qui donne aussi « *vocatore* », celui qui invite à dîner mais qui dans le cas présent refoule à la fin du repas auquel ils ne sont pas conviés ceux qui l'ont confectionné. N'est pas commensal qui veut !

Avec la production alimentaire, le tourisme et les transports, la restauration, qu'elle soit de luxe ou de masse, se dessine une omniprésence des migrants rendant possibles certaines des bases mêmes de ce qui est présenté comme l'identité nationale française, le « terroir », le savoir-faire culinaire, les terrasses de café et la « douceur de

6. Les armées de confort de la globalisation

vivre ». Ainsi, pas de mode de vie « à la française » sans les armées de confort de la globalisation.

Il en va de même à l'échelle internationale pour ce qui relève du nettoyage, que ce soit dans sa dimension industrielle ou dans ses formes domestiques. La « nouvelle économie » qui s'est concentrée dans les mégalo-pôles où se prennent les décisions d'investissement et de délocalisation, génère une forte demande de main-d'œuvre féminine bon marché et étrangère pour maintenir le style de vie des habitants. Ces migrantes, comme leurs activités, sont devenues un marché global géré par des agences de recrutement et quelquefois même des États, comme c'est le cas des Philippines dans le cadre d'accords de main-d'œuvre.

Si elles sont formées et sélectionnées dans leurs pays de départ, leur travail n'en est pas moins non reconnu comme tel et leurs compétences ne sont pas prises en compte, prolongeant ainsi l'absence de reconnaissance structurelle des tâches « féminines » dénoncée par Christa Wichterich. Les femmes d'Amérique centrale et latine aux États-Unis, les Philippines à Rome, Dubaï, Tokyo ou à Los Angeles, les Antillaises, les Africaines ou les Asiatiques en Europe sont devenues la force de travail indispensable au fonctionnement des lieux d'activité et de vente de l'économie de services et de consommation. Elles y interviennent dans le cadre d'un apartheid spatio-temporel qui les fait travailler la nuit le plus souvent et dans les interstices, ce qui les rend invisibles et limite leurs « contacts avec le public ». Pas question de constater leur présence diurne dans les lieux de villégiature et les centres-villes.

Cette invisibilité coercitive est plus difficile à appliquer dans le cas du travail domestique à domicile où les femmes de ménage sont placées dans une proximité obligée avec les employeurs.

Des stratégies relationnelles et de contrôle opèrent alors pour gérer la force de travail, standardiser et vérifier les tâches effectuées. Ce type de ségrégation et de relégation sur mesure, qui s'applique en fonction du genre, prolonge le mode de sélection opérée par les guerres de capture sous la forme d'une instrumentalisation des mobilités transnationales et internes. Il fixe les conditions de l'assujettissement réticulé des migrantes travailleuses domestiques à divers ordres raciaux, économiques et patriarcaux, et provoque chez les migrantes ce que Rachel Parrenãs appelle des *dislocations* et que l'on peut entendre aussi comme les conséquences d'une privation de lieu.

Leurs conditions de migrantes employées à domicile, *a fortiori* lorsqu'elles sont illégalisées, ne leur donnent accès qu'à une citoyenneté très partielle et amoindrie. La migration de longue distance remet en question leurs possibilités de mobilité sociale, car elles peuvent difficilement s'extirper des statuts infériorisés dans lesquels elles sont confinées. La séparation familiale est aussi une problématique qui porte plus spécifiquement sur ces femmes. Enfin, leur invisibilité, induite par les modes de citoyenneté, de logement et de travail, les place dans des enclaves forcloses. Le paroxysme de cette situation est sans doute atteint chez les travailleuses du sexe, même si l'on sait que les processus de désocialisation et de recomposition identitaire sous contrainte affectent différemment les femmes migrantes selon leurs capitaux sociaux et culturels, leur histoire et leur projet migratoires, leur secteur d'activité, etc.

Les stratégies de recrutement et de contrôle sur la base de catégorisations de genre, sociales et raciales, soulignent une des caractéristiques

6. Les armées de confort de la globalisation

de l'idée de *care* telle qu'elle a été développée ces dernières années. Les soins infirmiers à domicile, l'aide aux malades et aux personnes âgées, la garde des enfants, les emplois de servantes, le travail au pair, le nettoyage et le repassage, auxquels on doit ajouter les tâches de gardiennage, de jardinage, de bricolage qui sont plus masculinisées, ont progressivement constitué en Occident un domaine d'activité-clé et un enjeu des politiques sociales. C'est un secteur déterminant pour l'ordre économique, social et politique dans les pays du Nord dans la mesure où il pose la question des rapports de « races », de classes et de genres, non pas au loin, quelque part aux frontières ou dans les guerres à distance, mais bien au centre des espaces familiaux et urbains occidentaux. Les « clandestin(e)s » sont dans les maisons, dans les chambres, dans les squares des quartiers aisés. Ils nettoient les piscines, élaguent les arbres des jardins et effectuent des travaux à domicile. Elles soignent, élèvent et promènent les enfants, accompagnent les personnes âgées, repassent et rangent le linge, nettoient les intérieurs. Ainsi, la « sans-papiers » est une personne proche mais rendue transparente, une compagne asservie et gardée au secret dans ce paradoxe occidental qui confie la gestion de l'intime à des êtres désignés comme représentants d'une espèce invasive et contaminante.

En lien étroit avec cette question d'une proximité niée, mais essentielle, du travail des nounous et des servantes, la prostitution dans, et pour, les pays du Nord a elle aussi connu une transformation globale. J'ai mentionné l'importance de la place des migrantes dans l'industrie contemporaine du sexe. De la même manière que les tâches de service sont devenues à la fois un secteur globalisé et un élément déterminant

de la nouvelle économie, le travail du sexe est dorénavant un produit d'appel pour les grandes métropoles à l'échelle internationale. Des capitales comme Paris, Madrid ou Amsterdam ont un besoin crucial d'offres de prostitution pour conserver leur statut de destination touristique privilégiée dans un marché très concurrentiel.

Tout comme les migrations de la main-d'œuvre féminine, les déplacements de la force de travail sexuelle concernent des régions spécifiques et plus particulièrement certaines communautés. Les zones de départ des migrantes qui travaillent dans l'industrie du sexe en Europe se trouvent principalement dans les Caraïbes, en Europe de l'Est, en Asie du Sud-Est et en Afrique, notamment au Nigeria, ou à Madagascar. Néanmoins, comme insiste Laura Augustin, « les migrants qui viennent travailler dans l'industrie européenne du sexe sont de toutes les classes, couleurs, âges, ethnies et nationalités, et elles sont non seulement des femmes, mais tout autant des hommes ou des individus transgenres » (p. 2). Les modes d'arrivée, les projets, les expériences et les ressentis sont aussi divers que les consommateurs de services sexuels.

L'industrie des loisirs sexuels ne se résume pas à l'image stéréotypée de la prostitution de rue. Les formes de consommation sexuelle se sont diversifiées dans les clubs et les bars, les discothèques, les sex-shops et les salons de massage. Ce secteur du plaisir marchand a aussi pris une dimension dématérialisée avec le sexe virtuel par téléphone, par Internet et avec le cinéma pornographique. Il a sa propre cartographie et ses circuits en et hors Europe, de la Jonquera espagnole à Hambourg l'Allemande, des villes chypriotes au bois de Vincennes en connexion avec San Domingo ou Bangkok.

6. Les armées de confort de la globalisation

Même si les statistiques concernant la prostitution sont tout aussi sujettes à caution que celles portant sur les populations illégalisées, on estime généralement que les travailleuses du sexe sont majoritairement des migrantes dans plusieurs pays européens comme l'Italie, la France, l'Espagne ou l'Allemagne. Ces prostituées étrangères sont, en plus d'une exposition accrue à la violence du fait de leur profession, tout particulièrement visées par la répression légale et policière en raison non seulement de leur double illégalité de statut et d'activité, mais aussi de leur condition de genre et de « race ». Enfin l'institutionnalisation de la prostitution, en Europe notamment, est l'occasion d'approfondir les liens entre instances politiques et policières, groupes mafieux et leaders anti-immigrés.

Ces migrations s'articulent avec le tourisme sexuel vers les pays d'Asie du Sud-Est, du Maghreb ou des Caraïbes. La venue de clients occidentaux dans un but de loisir sexuel *hot* et bon marché génère en retour un potentiel migratoire chez les professionnelles du sexe, comme l'a montré Denise Brennan en République dominicaine. Plus largement, les déplacements des travailleuses du sexe sont liés aux transformations des marchés du travail et des relations de genres et aux mobilités internes ou transfrontalières dans les pays du Sud et de l'Est.

Les effets à long terme des conflits historiques, en Asie par exemple, ont été déterminants. C'est le cas pour la Thaïlande et les pays voisins qui ont servi de territoires de repos sexuel pour les militaires américains, et dont l'intégration dans le marché international et le tourisme mondial s'est faite à partir de cette expérience, comme l'ont rappelé Cynthia Enloe ou Lillian S. Robinson. Cela est vrai aussi pour l'importation vers le Japon de

main-d'œuvre sexuelle, à partir des expériences de conquêtes de la période impériale. L'une des matrices de l'industrie globale contemporaine du sexe est l'institution des stations et des femmes de confort ⁵.

Les nouvelles frontières de l'intime

Les armées de confort, essentiellement féminines, de la globalisation posent la question de la régulation des frontières intimes et sexuelles d'un nouvel ordre racial. Les guerres de capture constituent le dispositif de recrutement et de gestion de cette force de travail. Celui-ci opère selon trois axes : le développement de stratégies policières de traque et de soumission différentes selon les genres et les fonctions, la manipulation des flux de main-d'œuvre par le biais d'institutions spécialisées et la production d'éléments discursifs constitutifs de la construction étatique, marchande et humanitaire de la menace, du désir et de l'exploitation sexuelle.

Les ambiguïtés et les paradoxes de cet ordre racial résultent du croisement de différents régimes patriarcaux et de la combinaison d'impensés structurés par la pensée orientaliste notamment, le passé colonial et l'histoire de

5. J'ai moi-même pu observer ce type de management du sexe à un niveau plus local à l'occasion d'enquêtes dans les foyers de travailleurs migrants. La stratégie des gestionnaires a longtemps consisté à gérer « en direct » la fourniture de services sexuels aux travailleurs migrants dans une logique de garnison et avec l'intention de contingenter l'activité sexuelle des résidents post-coloniaux, perçue comme une menace pour les mœurs et l'ordre public charnel. Ainsi, au moins jusqu'au milieu des années 1990, dans les foyers, les camps de travail et les chantiers mobiles, des camionnettes « livraient », de manière hebdomadaire, des prostituées aux ouvriers, limitant de ce fait leurs déplacements.

la sexualité impériale plus largement. La féminité orientale et indigène a en effet été, comme les figures de la Bohémienne, de la Juive et de l'Odalisque notamment, un objet complexe de fantasmes diffusés par les récits de voyageurs et les productions culturelles ou scientifiques et façonnés par le rapport colonial ainsi que l'ont montré Frantz Fanon et Edward Saïd. Métisses des Caraïbes, jeunes Malgaches, vahinés polynésiennes, femmes africaines, d'Asie ou du Maghreb ont été érigées par les récits, les romans et les œuvres d'art en symboles du lascif, de l'érotique exotique et de l'offert à la disposition de l'homme blanc pour son confort et son bien-être tant domestique que sexuel, psychique que corporel. Dans le même temps, cette féminité n'a cessé d'être dénoncée en tant que menace, incitation au relâchement des mœurs occidentales, à la perte et, au final, comme subversion biologique et sexuelle de l'ordre racial et colonial.

En tant qu'objet de désir et « à prendre » dans le processus de conquête et d'exploitation, les femmes non occidentales ont d'abord été gérées dans le système de la traite et dans le cadre de la plantation. Dès le XVII^e siècle les empires coloniaux, à l'exception notable du Portugal, ont interdit les mariages interraciaux. Shannon L. Dawdy, qui a étudié les archives de plantations françaises de la Nouvelle-Orléans au début du XVIII^e siècle, souligne l'attention portée par les gestionnaires à la régulation non seulement des situations de contacts mais aussi des relations sexuelles interraciales. Plus globalement, Ann Laura Stoler, qui a investigué les formes d'arrangements et de management des services domestiques et sexuels par les empires coloniaux au XIX^e siècle, en particulier néerlandais et français, et en Amérique du Nord, a mis en évidence comment la chair et

l'intimité étaient devenues un problème grandissant pour les autorités coloniales face à la croissance de la population métisse et à l'acculturation des enfants européens.

Au-delà des questions liées à l'éducation et aux relations de proximité entre Blancs et indigènes, les empires étaient confrontés à la définition pratique de « l'homme européen ». Des prescriptions discursives et politiques, fondant un code sexuel-racial-colonial, ont tenté d'encadrer les conduites dans le confort de la vie aux colonies en proximité étroite avec les nounous, les domestiques, les blanchisseuses, les gardes et les cuisiniers indigènes. On en retrouve d'ailleurs des traces avec les « fantômes de lignée » chez les anciens colons, expatriés ou membres des contingents coloniaux marqués par les naissances « illégitimes », les passions contrariées et des violences asymétriques et cachées entre Européens et indigènes. Le régime colonial de vérité a balancé en permanence entre la carte des désirs et des attractions et celle de la répulsion et de la guerre des genres et des « races », également structurantes des traditions inventées de l'Occident.

L'Occident post-colonial oscille encore aujourd'hui entre ces polarités remodelées par la globalisation. Les multiples discours contemporains croisant nations, migrations, genres et sexualités sont révélateurs de cette continuité et des réaménagements entre la période coloniale et l'âge des mobilités transnationales. Les migrant(e)s restent, à l'instar des indigènes coloniaux, des prestataires de services d'entretien et sexuels et exercent ces fonctions rendues subalternes dans un statut d'inférieur(e)s. Cette mise en dépendance repose sur un double impensé concernant à la fois la sexualité en Occident,

marquée par les tabous et la sexualité des étrangers du Sud, supposée subversive. Cette dernière est construite comme un Janus biface associant deux éléments oxymoriques. Il y a d'un côté un sexe facile et épicé, soumis et transgressif, consommable à bas prix dans les pays de départ comme dans les pays d'arrivée ou de passage. Il y a de l'autre, un sexe menaçant s'incarnant dans le jeune homme post-colonial violent et abusif, et qui révèle la double angoisse d'une mise en cause de la virilité européenne et d'une invasion par la fécondité de territoires devenus infertiles.

La gestion biopolitique et marchande des migrations repose elle aussi sur le non-dit utilitariste du partage historique entre besoins de main-d'œuvre et volonté de choisir les éléments démographiques nécessaires au repeuplement puis au vieillissement des sociétés occidentales. L'Occident n'a pas hésité, pour les « bons candidats », désignés selon les échelles de désirabilité raciale ou en fonction des urgences conjoncturelles, à naturaliser, à faciliter les mariages arrangés et les gestations pour autrui, ou à adopter des enfants du Sud, voire à les enlever ou les déporter, et à permettre à certaines périodes les rapprochements familiaux.

Pour les autres, « indésirables », les institutions ont programmé le maintien forcé dans le célibat s'accompagnant d'une stigmatisation et d'une criminalisation ciblées des migrants pour leurs comportements sexuels. Les discours d'émancipation et les dispositifs de protection qui prétendent lutter contre les violences spécifiques faites aux femmes ciblent trop facilement des attributs associés à l'altérité comme le trafic sexuel, l'excision, les mariages forcés ou la polygamie, le port du voile, qui ne ressortiraient qu'au seul patriarcat des sociétés de départ des migrants.

Ils cachent en fait les réalités de la subordination des femmes occidentales et font peser le poids de la répression sur celles-là même qu'ils sont censés protéger. Les enclos de la soumission auxquelles les femmes de confort doivent être arrachées sont précisément ceux qui ont été érigés, par exemple par l'orientalisme pictural, comme abritant la source du désir de la femme inférieure. Ainsi le harem impérial, le voile, la nubilité prépubère ou la soumission ont alimenté la fantasmagorie coloniale, exotique et racialisée, et constituent toujours les arguments de vente de l'industrie globale du marché du sexe.

Cette géopolitique des mobilités et des sexes concourt à de nouvelles assignations à des rôles et à une division du travail sexuel qui passent par un contrôle de la fécondité et de la nuptialité, par une remise en cause du droit du sol lorsqu'il existe, et une chasse aux mariages « mixtes » désormais qualifiés de « gris ». Ces cadres institutionnels tentent à tout prix de contrôler les frontières de la blancheur et de l'hétérosexualité comme caractères intangibles d'un condominium masculin. Ils cherchent à agir sur les lignes de partage entre la norme et la perversion, manipulant les désirs et les transgressions concernant la violence ou la maturité sexuelles par exemple. Ils dressent en fait le portrait en majesté d'un Occident viril qui se voudrait blanc, immaculé, protégé de la miscé-génération et qui pourrait perpétuer ses guerres de capture et d'occupation.

Agustin Laura Maria, 2000, « Working in the European Sex Industry. Migrant Possibilities », disponible sur OFRIM/Suplemento, www.ucm.es, consulté le 20 août 2011.

6. Les armées de confort de la globalisation

- Anderson Bridget, 2010, « Migration, immigration controls and the fashioning of precarious workers », *Work, employment and society*, 24.2, pp. 300-317.
- Brennan Denise, 2003, « Selling Sex for Visas: Sex Tourism as a Stepping-stone to International Migration », in Ehrenreich B., Hochschild, A. R. (eds.), *Global Woman. Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, Granta Books, pp. 154-168.
- Dawdy Shannon Lee, 2006, « Proper Caresses and Prudent Distance: A How-to Manuel from Colonial Louisiana », in Stoler A. L. (ed.), *Haunted by Empire. Geography of Intima in North American History*, Durham, Londres, Duke University Press, pp. 140-162.
- Enloe Cynthia, 2000, *Maneuvers. The International Politics of Militarizing Women's Lives*, Berkeley, University of Californy Press.
- Falquet Jules, 2008, *De gré ou de force. Les femmes dans la mondialisation*, Paris, La Dispute.
- Fanon Frantz, 1952, *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.
- Fouché Nicole, Weber Serge (dir.), 2006, « Construction des sexualités et migration », *Migrances*, 27, Paris, Éditions Mémoire-Génériques.
- Freedman Jane, Valluy Jérôme (dir.), 2007, *Persécutions des femmes. Savoirs, mobilisations et protections*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant.
- Hondagneu-Sotelo Pierrette, 2001, *Domestica. Immigrant Workers Cleaning and Caring in the Shadows of Affluence*, Berkeley, University of California Press.
- Parrenãs Rachel Salazar, 2001, *Servants of Globalization. Women, Migration, and Domestic Work*, Stanford, Stanford University Press.
- Robinson Lillian S., 2002, « "Sex and the City": la prostitution à l'ère des migrations mondiales », *Recherches féministes*, 15, 2, pp. 41-63.
- Said Edward W., 2005, (1980), *L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Seuil.
- Sistach Dominique, 2012, « L'institution de la prostitution de masse en Catalogne. Les voies de la transmission sexuelle », *Multitudes*, 44, pp. 89-99.

Captures

- Stoler Ann L., 2002, *Carnal Knowledge and Imperial Power. Race and the Intimate in Colonial Rule*, Berkeley, University of California Press.
- Sturma Michael, 2002, *South Sea Maidens: Western Fantasy and Sexual Politics in the South Pacific (Contributions to the Study of World History)*, Westport, Greenwood Publishing Group.
- Taraud Christelle, 2003, *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc (1830-1962)*, Paris, Payot.
- Wichterich Christa, 1999, (1998), *La femme mondialisée*, Arles, Actes Sud.

Troisième partie

Une culture de la chasse et du camp

« Un des deux carabinieri se porte à hauteur du fuyard et d'un geste d'une rare violence aidé par toute la vitesse de son véhicule il propulse l'homme aux abois sur un des poteaux de ciment au milieu du quai, le fugitif s'aplatit contre le béton sa tête heurte la colonne et il tombe, il tombe sur le ventre au beau milieu de la gare de Milano Centrale juste à temps pour que le second ange lui saute sur le râble et l'immobilise, assis sur ses reins comme un dompteur ou un fermier ligote un animal rétif, puis remonté sur son engin, il traîne le criminel qui trébuche au bout d'une chaîne sous les murmures d'admiration de la foule, scène de triomphe antique, on promène les vaincus enchaînés derrière les chars des vainqueurs, on les entraîne vers les nefs creuses, le Noir a le visage tuméfié et le nez qui saigne la tête haute un peu incrédule tout le monde remonte en voiture l'incident est clos la justice a triomphé. »

Mathias Énard, *Zone*,
Actes Sud, 2008, p. 16.

Chapitre 7

Les régimes d'altérité

Les guerres de capture iroquoises étaient non seulement des modes de constitution de castes aristocratiques et des techniques de prédation de ressources en biens et en hommes, mais elles agissaient aussi en tant que cadre de perception de l'altérité et de fixation des frontières symboliques et culturelles de la communauté. Dans la version contemporaine de ce type de conflit, les dimensions polémologiques et économiques sont complétées, de la même manière, par une dimension culturelle qui participe à tracer et retracer les contours civilisationnels et ethniques.

Comme dans ces anciens conflits nord-américains et africains, cette fois dans un monde dilaté, l'autoethnonymie occidentale à l'œuvre au XXI^e passe par ce que l'on peut appeler des régimes de désignation et de modulation de l'altérité qui développent et accèdent des représentations de l'invasion et de la menace.

Les représentations invasives

Durant le haut Moyen Âge occidental les peurs et les signes annonciateurs de catastrophes étaient interprétés conjointement et se renforçaient mutuellement ainsi que l'ont expliqué Jean Delumeau et Victor Fumagalli. Il en est de même de nos jours autour de trois menaces à la fois anciennes et réamorçées dans un contexte globalisé : l'invasion, la subversion et la contamination. Distinctes, elles partagent néanmoins des points communs. Toutes trois constituées en tant que mettant en cause la survie d'unités politiques

et ethniques et construites comme agissant de manière invisible, elles sont devenues des grilles de lecture des migrations lorsque les mobilités collectives ont pris une dimension centrale dans les politiques intérieures et internationales.

Ces notions circulent entre les discours scientifiques, médiatiques, institutionnels, artistiques ou populaires. Elles ont un caractère à la fois potentiel, secret, invisible et global. De ce fait, elles sont comparables aux notions émergentes au XIX^e siècle telles que l'ordre public, la sécurité intérieure, l'insécurité ou la situation exceptionnelle. Elles sont tout aussi difficiles à définir ou à avérer précisément mais elles tirent leur force de cette imprécision. L'évocation et la manipulation de ces sources de terreurs collectives participent des processus de désignation de groupes comme étrangers et minoritaires, et d'élaboration de contretypes permettant de délimiter négativement les contours des nations. Ces menaces fantômes trouvent à s'incarner dans tout individu ou groupe perçu comme étranger.

Étudiant le cas français, Hervé Le Bras a noté le fait que « la transformation de l'émigration en colonisation et la perception de l'immigration comme invasion sont récentes » (p. 15). C'est seulement depuis le milieu du XIX^e siècle que l'invasion est devenue un motif récurrent de la perception occidentale des migrations. Il décrit le risque invoqué de voir les pays du Nord envahis par des populations pauvres venues du Sud. Si ce thème est d'abord de nature militaire il a pris, dans le cadre des migrations contemporaines, une connotation plus civile et insidieuse. L'arrivée de boat people en grand nombre sur les côtes d'un pays d'Europe provoquerait le chaos et l'écroulement du système occidental déclinant. Ce type de motif, maintes fois mis en récit, repose en partie sur des

représentations structurées dans les imaginaires et les consciences collectifs à partir de constructions historiques, scientifiques et éducatives du XIX^e siècle.

La crainte d'un déclin démographique de l'Occident face à une fécondité supposée incontrôlable des pays d'Asie ou du Sud a favorisé la promotion de l'idée que ces derniers pourraient conquérir l'Occident riche en supplantant les populations locales par des migrants en grand nombre. On retrouve ce scénario dans les années 1930 puis dans les années 1960, réécrit par les leaders d'extrême droite et plus récemment par des courants conservateurs dépeignant un cataclysme provoqué par l'affrontement entre locaux et envahisseurs. L'immigration de populations africaines, méditerranéennes, caribéennes, hispaniques ou asiatiques, couplée à leur installation et à la naissance d'enfants de « seconde génération », serait la nouvelle forme que prendrait l'invasion de l'Occident, concrétisant les craintes et les alarmes.

Non seulement ces groupes nouvellement installés menaceraient le caractère supposé ethniquement pur des pays d'accueil, mais ils pourraient éventuellement devenir des cinquièmes colonnes d'une invasion, militaire cette fois, et, pourquoi pas, submerger la population blanche. Les crises pétrolières dans les années 1970 ont été instrumentalisées dans ce sens par les diffuseurs intellectuels et médiatiques de ce fantasme. La structuration de l'islamisme politique depuis les années 1980 a aussi conféré une dimension religieuse à cette crainte. À partir des années 1990, l'inquiétude liée au réchauffement climatique a renouvelé cette représentation de l'invasion-migration, cette fois portée et vulgarisée par des experts et des institutions internationales.

Ces différentes représentations du risque d'invasion se recombinent en fonction des contextes de leur utilisation. C'est le cas par exemple avec la trame de l'invasion de l'Australie « blanche » par des réfugiés d'Asie du Sud-Est. Nikos Papastergiadis rappelle que « la peur d'une invasion extérieure a toujours opéré parallèlement à la culpabilité de l'occupation fondatrice de la terre en Australie. [...] Le mythe de la terre vierge et le fantasme d'une "invasion asiatique" sont les deux aspects constitutifs du nationalisme australien. Combinés, ils ont produit une profonde anxiété de l'espace et de la mobilité » (p. 8). La défense actuelle des frontières australiennes contre les civils étrangers s'est élaborée sur ces bases. Des peurs collectives plus anciennes liées à la conquête coloniale du continent, à son histoire migratoire depuis le XVII^e siècle et aux conflits du XX^e siècle ont été en fait réactivées et réagencées.

Dans le cas de la France aussi cette idée d'invasion par des populations du Sud est à replacer dans le temps long. L'histoire enseignée a mis en scène les exploits supposés de Charles Martel. Mais elle ne relève jamais l'installation de populations méditerranéennes et arabes en Aquitaine au VIII^e siècle. La présence sarrazine en Provence à la même époque a été, elle aussi, très structurante mais à l'inverse en surestimant ses conséquences. C'est ce que confirme Jean-Pierre Poly à propos de l'importance donnée par Marc Bloch dans *La société féodale* aux « dévastations des envahisseurs sarrazins » : « La terreur barbare a laissé, dans le bassin méditerranéen, bien des souvenirs inauthentiques, d'autant plus nombreux que furent tôt confondus païens et Sarrazins, monuments antiques et constructions mauresques. [...] l'accumulation de la peur dans

la conscience collective a fait du Maure ravisseur une ombre plus grande que le corps. » (p. 4). C'est toute la construction historique moderne de la séquence des Invasions barbares qui est à repenser dans ce sens-là. Car cette notion est essentielle dans la construction contemporaine de l'altérité, que ce soit en Europe, en Amérique du Nord, ou des puissances occidentales du Pacifique. Cela concourt par exemple à la définition des contours du continent européen et à la présentation de la Méditerranée comme une frontière entre civilisations antagonistes, et non comme un ensemble intégré ou un espace de passage et d'échange.

La crainte de la subversion structure aussi la perception par les élites des migrations et de la présence d'étrangers dans les territoires occidentaux. Cette menace est souvent décrite comme permanente, mais sourde et difficilement détectable. Tout comme celle de l'invasion avec qui elle peut se combiner, elle s'autoalimente en raison de sa difficulté à être confirmée par les faits. Déjà présente dans les imaginaires et les discours au XIX^e siècle à propos des révolutionnaires européens puis des groupes anarchistes, elle est conçue comme l'intervention invisible et illégale de petits groupes d'activistes, qui tels des sociétés secrètes, œuvrent contre la sécurité de l'État. Au-delà de cette dimension idéologique, la subversion apparaît comme étant potentiellement manipulée par des gouvernements étrangers, voire des organisations mondialisées. C'est un des thèmes antisémites classiques. À ce caractère actif de la subversion s'ajoute une dimension plus passive qui fait de la présence d'étrangers une menace pour les mœurs et l'éducation, la culture et la langue, l'identité ou la virilité nationales et raciales.

C'est au milieu du XIX^e siècle, dans le cadre de l'invention des polices modernes et de la préparation des guerres à venir, que les gouvernements européens réfléchissent à la possibilité de mettre hors d'état de nuire des ressortissants étrangers. La suspicion à leur endroit s'est étendue aux nationaux d'origine étrangère, aux parias nationaux et aux populations mobiles. La question de la loyauté des double-nationaux ou des citoyens en pointillés [*hyphenated citizenship*] occupe une place prépondérante dans l'histoire contemporaine de la subversion. Elle est tout à fait déterminante dans la politique américaine et canadienne vis-à-vis, entre autres, des Nippo-Américains et des Germano-Américains durant les deux guerres mondiales, qui conduisit à l'arrestation, à la spoliation, à la déportation et l'internement de centaines de milliers de personnes. À ce propos, Mike Davis évoque les procédés répétitifs de construction de la menace japonaise dans les romans repris par le cinéma américain dès le début du XX^e siècle : « Avec une précision d'horloge, une armée japonaise clandestine, préventivement déguisée en humbles ouvriers, en personnels de maison et travailleurs agricoles, attaque les principales cités californiennes. » (p. 295).

Cette question reste de nos jours encore très prégnante dans l'appréhension des citoyens et des migrants selon leurs origines et les conflits. La subversion permet de laisser libre cours au traitement de tel groupe ou individu en tant que suspect. Ainsi réifié ou catégorisé, l'à demi national devient un danger et un possible ennemi de l'intérieur. Aucune distinction de classe, de genre, d'âge ou de « race » n'invalide ce raisonnement et chacune peut le renforcer. L'enfant d'étranger peut ainsi être un ennemi en devenir, l'homme un soldat, la femme une séductrice, l'ouvrier un

saboteur, l'étudiant ou l'intellectuel un agent. Ces associations sont régulièrement réactivées depuis les conflits de la décolonisation en Europe lorsque les migrants post-coloniaux sont aussi d'anciens indigènes révoltés. Elles démontrent par ailleurs une transivité forte avec les catégories de la criminalité organisée et du terrorisme, et imprègnent les postures hostiles vis-à-vis des migrants et, au-delà, les attitudes défiantes à l'encontre de leurs descendants.

La peur de la contamination est, tout comme celle de l'invasion et la subversion, elle aussi ancienne. Elle est présente depuis les épidémies antiques et médiévales qui ont structuré les représentations de la maladie et généré les grandes peurs qui agitent les sociétés du Nord. Elle a inspiré de nombreuses œuvres du Panthéon littéraire dont les schémas sont encore très présents en particulier dans la production cinématographique contemporaine mêlant des situations de chaos politiques, d'invasions et de confinements des malades. Michel Foucault a pointé le rôle central des épidémies dans la structuration des États depuis le XVII^e siècle. Avec le développement de la médecine expérimentale les autorités ont mis en place des politiques sanitaires et prophylactiques appliquant un hygiénisme coercitif aux voyageurs, aux étrangers et aux indigènes.

La présence d'étrangers est historiquement associée aux déclenchements d'épidémies et il est fréquent que l'arrivée de migrants ou de réfugiés déclenche des craintes sanitaires dans les pays d'accueil ou de passage. Les migrations contemporaines sont assimilées à la prostitution et aux risques de transmissions de maladies « honteuses ». Avec l'accroissement de la présence de migrants africains en Europe se sont aussi

diffusées les inquiétudes concernant les pathologies « exotiques », la rumeur jouant un rôle crucial dans la diffusion de ces stéréotypes en lien avec les stratégies de communication des autorités.

S'inspirant du modèle italien médiéval, des procédures de regroupement et de mises à l'écart, pour vérifier l'absence de maladies, ont été appliquées depuis la fin du XIX^e siècle aux migrants nouvellement venus. Les dépôts d'étrangers installés aux frontières et dans les ports d'alors ont fourni le cadre d'une sélection et d'un diagnostic sommaires visant à ségréguer, puis à renvoyer les « éléments » porteurs de maladies et traités comme agents pathogènes. La sélection a porté aussi sur les maladies mentales ou les déficiences physiques. À Ellis Island aux États-Unis ou dans les ports australiens, les personnes souffrant de problèmes mentaux étaient interdites de territoire et refoulées.

Cette détection ne se limitait pas à l'arrivée mais, organisée par des employeurs, précédait bien souvent le départ des travailleurs coloniaux. Dans les centres d'embauche, avant le voyage vers le pays d'accueil, les recruteurs évaluaient la force et l'état de santé des candidats. Ces exemples rappellent le lien ancien entre question migratoire, problématique sanitaire et raciale et modèle du camp. C'est tout particulièrement le cas en Australie. Comme le montrent Alison Bashford et Carolyn Strange « les pratiques carcérales actuelles imposées aux réfugiés reproduisent d'anciennes formes de détention obligatoire dans lesquelles l'altérité, le statut d'ennemi, la dangerosité, l'indésirabilité sont regroupées » (p. 509).

L'indigent comme fardeau, et l'indigène comme inférieur, étaient aussi interdits de séjour. Et ce pouvoir de détention s'appliquait différemment selon les « races ». Dans le cas australien il

visait particulièrement les Chinois, les Kanaks et les Aborigènes tout comme les Européens indigents ou « débiles » traités par l'isolement et le refoulement. Quarantaine et détention arbitraire ont été combinées dans une technologie œuvrant à la création d'une imaginaire Australie blanche immunisée. Ainsi la détention légale de non-criminels, les dispositifs de quarantaine et la gestion de l'immigration ont été regroupés dans la problématique centrale de la sécurité et de la défense nationale explicitement racialisée. La contamination de l'Australie blanche par la maladie a de la sorte été assimilée à l'invasion par des candidats asiatiques à l'immigration.

Cette modalité de contrôle des frontières des États est toujours présente et même renforcée par l'accroissement de la circulation des marchandises et des individus. Les épisodes pandémiques de ces dernières décennies ont conduit à une élévation de la surveillance sanitaire à l'échelle internationale. Les processus de nomination, qui désignent des foyers infectieux situés hors de l'Occident, font des épidémies des importations chinoises, asiatiques, mexicaines... Par ailleurs, ces maladies sont associées à des vecteurs animaux de transmission. Ainsi que l'a pointé Peter Coates, les schèmes de représentation des espèces nuisibles et invasives communiquent étroitement avec une tendance à l'animalisation dans les discours xénophobes et racistes qui prévalent dans la gestion des migrations. Par ce biais, un lien est instauré entre le germe étranger et l'étranger prohibé.

Les figures de l'altérité

Ces menaces renouvelées s'incarnent en effet dans des figures de l'altérité. Ce processus de figuration, qui doit s'entendre aux deux sens

du terme, contribue à la fois à contrôler les modes d'apparition du minoritaire dans l'espace national et civilisationnel et à proposer des techniques collectives pour l'identifier. Il fonctionne comme une grammaire de la répulsion dont les structures évoluent, mais dont les éléments anciens sont conservés. Certains possèdent même une étonnante faculté de rémanence comme cela a pu être constaté à propos des types de marginaux, féminins, homosexuels et Juifs, dans la littérature. Hans Mayer a rappelé que l'antisémitisme était encore présent, pour ne pas dire central, dans le théâtre élisabéthain au XVI^e siècle alors que les Juifs avaient été expulsés de Grande-Bretagne depuis 1290. Des schémas hérités se retrouvaient encore au XIX^e siècle dans l'œuvre de Walter Scott, notamment *Ivanhoé*, souvent présentée comme fondatrice du roman européen moderne.

Georges L. Mosse a montré comment l'idéal masculin, redoublé d'emblèmes féminins fondateurs, avait été configuré par les élites aristocratiques à partir du XVII^e siècle par opposition à des représentations de la féminité, de la laideur et du paria largement présentes par la suite dans les discours bourgeois, nationalistes et guerriers. Les éléments constitutifs de ces images ayant une fonction de repoussoir ont pu se cumuler et être réagencés en transmettant d'une figure à l'autre une partie de leurs traits. C'est ainsi que l'on peut repérer des legs de caractéristiques entre les représentations des indigènes, des migrants puis des clandestins tout au long du XIX^e et du XX^e siècle.

Ce qui, selon l'historien, est décisif dans cette élaboration tient au fait que « les stéréotypes sont par nature des images publiques. C'est parce qu'ils font de l'invisible quelque chose de visible qu'ils acquièrent leur importance sociale et politique. [...] [Le stéréotype masculin] avait besoin

d'un revers pour exister. Ceux qui vivaient hors de la société ou dans ses marges lui fournissaient un contre-exemple renvoyant, comme dans un miroir convexe, son image négative » (pp. 13 et 69). Les traits des contretypes apparaissent et circulent par l'intermédiaire de procédés techniques, sémiotiques et linguistiques, répétés et conjugués afin de décrire des héros et des parias dans la construction des imaginaires de classe, nationalistes et martiaux. Colette Guillaumin a déconstruit les modes de traitement des altérités, en particulier étrangères ou de genre, dans la presse française et cela s'applique parfaitement aux autres pays occidentaux.

C'est ainsi toute une sémiotique de l'altérité qui fournit les procédés d'identification du « nous », masculin, national, héroïque et pur, et différencié du « eux », efféminé, étranger, lâche et souillé. On la retrouve comme structure de perception et d'expression urbaine, architecturale et esthétique, et en tant que mode de production culturel et médiatique, en particulier pour la structure des faits divers et les schémas narratifs télévisés et cinématographiques. La pensée d'État concernant les migrations et les mobilités lui fournit des cadres essentialisés de catégorisation et d'application extensive, des individus aux groupes, de ces messages de détection et de chasse à l'étranger.

Le processus détection/capture/sélection fonctionne donc dans l'espace culturel et civilisationnel comme dans les domaines policiers ou économiques. En lien direct avec la déportation et l'exclusion, le dressage collectif à la détection du non-intégré, de l'indésirable et du nuisible est censé permettre aux groupes majoritaires de distinguer les parias étrangers et les marginaux de ceux, désirables, qu'il est envisageable

d'accepter dans un statut minorisé. Mais qu'on la nomme intégration ségrégative ou insertion différentielle, cette incorporation incomplète reste toujours potentiellement réversible, car une dégradation statutaire reste possible. Même « l'assimilation » fantasmée, faisant disparaître l'étranger dans le corps national, l'expose au risque d'être considéré tôt ou tard par la majorité comme une menace devenue trop intime, trop intérieure et d'être renvoyé perpétuellement à son étrangeté.

Dans la période contemporaine, la grille policière et cynégétique d'interprétation de l'altérité est arrivée à maturité en fusionnant divers corpus producteurs de contretypes, tels que les rhétoriques élitistes, réactionnaires et sécuritaires, les imageries sexistes, xénophobes et racistes, les scénarii de la société marchande du spectacle de la chasse. Trois figures de l'ennemi radical ont été simultanément suractivées, celles du criminel, du terroriste et du clandestin étrangers.

Il est vrai que toute la gamme des crimes et délits peut être potentiellement associée à une figure étrangère. Des plus bénins « troubles à l'ordre public » aux crimes scandaleux d'infanticide ou de régicide, la déviance étrangère est l'objet d'un traitement spécifique de la part des médias et des autorités. Il plane en permanence le soupçon que l'étranger soit un voleur, un escroc ou un usurpateur, un corrupteur ou un spéculateur, un violeur, un empoisonneur ou un conspirateur. On pourrait évoquer ici les figurations cinématographiques de bandits gitans, d'escrocs juifs ou de mafieux méditerranéens. C'est que les étrangers ou supposés tels sont l'objet d'un processus de criminalisation par l'attribution aux membres des groupes ethniques ou racisés d'une crimi-

nogénéité intrinsèque. Des traits de naissance, d'origine ou de généalogie permettent d'altériser les individus ainsi constitués en entités allogènes.

Cela s'exprime tout particulièrement dans la construction médiatique et judiciaire des tueurs « étrangers ». Déjà présente au XIX^e siècle, elle était alors indissociable de la crainte du vagabond et du chemineau. En France ces dernières années quelques affaires criminelles mettant en cause des « criminels étrangers » ont été l'objet d'une scénarisation révélatrice. On peut mentionner Sid Ahmed Rezala, dit « le tueur des trains », Algérien, assassin présumé de trois femmes en 1999, ou Thierry Paulin, un Martiniquais appelé « le tueur de vieilles dames » accusé d'avoir étranglé près de 20 personnes âgées dans les années 1980 à Paris et son ami Jean-Thierry Mathurin, Guyanais, reconnu coauteur de neuf meurtres, ou encore Guy Georges Rampillon, dit « le tueur de l'est parisien », et parfois « la bête de la Bastille », fils d'un soldat afro-américain, ayant assassiné sept femmes et en ayant agressé sexuellement plusieurs autres dans les années 1990.

Chacune de ces affaires est complexe et différente des autres, mais on peut néanmoins trouver d'importantes homologues entre elles, dans le type de caractérisation des meurtriers, le déroulement des enquêtes, leur traitement par les médias et leurs conséquences politiques. Le personnage – ces individus ont généré une importante production de fiction littéraire, journalistique et cinématographique –, du tueur « étranger », en l'occurrence noir, maghrébin ou métis présente une structure qui peut être lue comme la version renversée du tueur en série « classique », c'est-à-dire blanc.

D'un côté, celui de l'altérité radicale, il s'agit de tueurs de femmes blanches, criminels sexuels,

eux-mêmes abusés, homosexuels, prostitués et addictifs présentant des traits de personnalité marqués par la vilenie et la lâcheté, l'imprévisibilité et la folie du sauvage. Leurs caractéristiques sociales sont celles du placement en institution, de la déstructuration familiale, de l'errance et d'une carrière de délinquant médiocre avant le passage à l'acte meurtrier. Leurs arrestations sont l'occasion d'une chasse à courre d'un animal à abattre même si, par le suicide (S. A. Rezala) ou la maladie (T. Paulin), ils échappent parfois à la sentence. S'ils peuvent perpétrer leurs actes sur une longue période, ce n'est pas parce qu'ils sont des criminels compétents, mais parce que les institutions, au premier rang desquelles la police – la SNCF a aussi été mise en cause dans l'affaire Rezala –, dysfonctionnent. Ces affaires ont d'ailleurs donné lieu à l'accélération des politiques françaises d'informatisation et d'interconnexion des dossiers de police (T. Paulin), et de généralisation du fichage ADN (G. Georges).

De l'autre, en miroir, celui du tueur en série blanc et de classe moyenne, qui, en tant qu'abréaction de la société néolibérale, s'en prend à des figures d'altérité vulnérables (femmes, prostituées, enfants, handicapés, étrangers). C'est un criminel d'exception, un prédateur rationnel et organisé. Comme l'a montré Hélène Thomas, il est insaisissable parce qu'insoupçonné et tout-puissant, aisément héroïsé sur des bases communiquant avec celles des héros policiers. Lui est en chasse quand l'autre est en fuite. Il travaille méthodiquement et en série, alors que l'étranger reste dans la dérélition. Enfin, bien qu'étant membre de la majorité blanche, ses actes, extraordinaires, sont considérés comme individuels et sans lien avec des déviances identiques ou ordinaires. C'est, au sens linguistique, une anacoluthie, sans précédent

et sans suite. Alors que, pour sa part, le tueur, tout comme le violeur ou le voleur, associé à des minorités visibles, donne l'occasion par concaténation de faire endosser son anomie aux communautés auxquelles il est renvoyé. Cette altérisation de la déviance permet de tenir sous silence la violence autochtone et justifie la répression collective.

La figure du terroriste étranger est très proche de celle du tueur, en y ajoutant une dimension politique et un dessein organisé. Le lien entre terrorisme et exilés, de même que les tensions entre politisation et criminalisation, a été fort au XIX^e siècle, notamment concernant les anarchistes et les nationalistes. On retrouve cette association durant la seconde guerre mondiale dans le cadre des luttes de résistance.

C'est avec la décolonisation, à partir des années 1950 et la crise du Proche-Orient dans les années 1960 puis 1970, qu'émerge la figure du terroriste maghrébin ou moyen-oriental, voire asiatique. Susceptible de se dissimuler au sein des communautés immigrées, il prend alors nettement les traits du fanatique, résolu voire mystique, entraîné pour tuer le plus grand nombre, et devient ainsi un personnage incontournable du cinéma populaire nord-américain et du film policier plus généralement. L'imaginaire occidental des croisades communique alors avec celui, islamique, du Djihad.

Dans les années 1990, avec la guerre civile en Algérie puis l'émergence d'Al-Qaïda, apparaissent de nouvelles facettes de ce personnage du tueur islamiste massacreur de civils, spécialement avec la technique de l'attentat suicide et surtout ce que les Anglo-Saxons appellent les « *home-grown terrorists* ». En France il prendra les traits de Khaled Kelkal, « jeune Arabe des banlieues » devenu

poseur de bombes pour le Groupe islamique armé (GIA) au milieu de la décennie 1990, et en 2012, de Mohamed Merah. En Grande-Bretagne il s'incarnera en 2005 dans les vies rangées de musulmans britanniques comme Hasib Hussain, Mohammad Sidique Khan, Germaine Lindsay et Shehzad Tanweer commettant, tels des agents dormants post-coloniaux, des attentats-suicides simultanés dans les transports en commun de Londres. Les auteurs, qu'ils soient égyptiens, marocains ou tchétchènes, des attentats du 11-Septembre aux États-Unis et de ceux de Madrid ou de Moscou en 2004, présentent certaines caractéristiques similaires.

Comme les affaires criminelles mais de manière démultipliée, ces attaques ont été l'occasion d'associer musulmans, migrants et descendants post-coloniaux avec l'ennemi absolu. Quand bien même l'essentiel des attentats commis en Amérique du Nord ou en Europe sont le fait de groupes d'extrême droite, suprématistes, nativistes ou irrédentistes, ils ont permis de justifier l'accentuation de la dimension raciale des politiques sécuritaires et plus encore, avec la « guerre-contre-la-terreur », l'aspect civilisationnel de la lutte engagée contre cette menace intérieure et extérieure à la fois.

La figure du clandestin, un temps victime potentiellement héroïque tout comme le passeur – mais cela est dorénavant impossible dans une société incarnant à ses yeux le meilleur et le plus juste des systèmes politiques –, a finalement été constituée en creuset dans lequel les représentations du tueur et du terroriste étrangers fusionnent avec celles du *free-rider* parasite des politiques sociales, de l'hôte indélicat et délic-tueux, du falsificateur d'identité et du profanateur de territoire sacré. Le clandestin est devenu une

abstraction propre à servir de grille de lecture et de capture pour tout étranger.

- Bashford Alison, Carolyn Strange, 2002, « Asylum – Seekers and National Histories of Detention », *Australian Journal of Politics and History*, 48.4, pp. 509-527.
- Bernardot Marc, 2011, « Invasions, subversions, contaminations. De quelques figures et lieux contemporains d'un Autre exceptionnel », *Cultures & Conflits*, 84, pp. 45-62.
- Coates Peter, 2006, *American Perceptions of Immigrants and Invasive Species. Strangers on the Land*, Berkeley, University of California Press.
- Davis Mike, 1998, *Ecology of Fear. Los Angeles and the Imagination of Disaster*, New York, Metropolitan Books.
- Delumeau Jean, 1978, *La peur en Occident (XIV^e-XVIII^e siècles). Une cité assiégée*, Paris, Fayard.
- Foucault Michel, 2004, *Sécurité, territoire, population, cours au Collège de France, 1977-1979*, Paris, Gallimard, Seuil.
- Fumagalli Victor, 2009, (1994), *Paysages de la peur. L'homme et la nature au Moyen Âge*, Bruxelles, Éditions de l'université de Bruxelles.
- Guillaumin Colette, 2002, (1972), *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard.
- Kristeva Julia, 1980, *Pouvoirs de l'horreur. Essais sur l'abjection*, Paris, Seuil.
- Le Bras Hervé, 1994, *Le sol et le sang*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Mayer Hans, 1996, (1975), *Les marginaux. Femmes, Juifs et homosexuels dans la littérature européenne*, Paris, Albin Michel.
- Mosse Georges L., 1999, (1996), *L'image de l'homme. Invention de la virilité moderne*, Paris, éditions Abbeville.
- Moura Jean-Marc, 1988, « Littérature et idéologie de la migration : "Le camp des Saints" de Jean Raspail »,

- Revue européenne des migrations internationales*, 4.3, pp. 115-124.
- Papastergiadis Nikos, 2004, « The Invasion Complex in Australian Political Culture », *Thesis Eleven*, 78, pp. 6-27.
- Poly Jean-Pierre, 1976, *La Provence et la société féodale (879-1166). Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, Bordas.
- Semmerling Tim Jon, 2006, « *Evil* » rabs in American Popular Films: *Orientalist Fear*, Austin, University of Texas Press.
- Thomas Hélène, 1997, « De l'anthropophagie chez les civilisés : un nouvel imaginaire de la violence physique dans les sociétés occidentales contemporaines », *Polis. Revue camerounaise de science politique*, 3.1, pp. 31-60.

Chapitre 8

Une visibilité limitée

Différentes institutions culturelles, médiatiques et répressives interviennent dans les sociétés occidentales pour contrôler et restreindre les possibilités et les formes d'apparition publique des représentants supposés d'une altérité étrangère. Les ordres stato-nationaux ou impériaux configurent les modes de perception de l'extranéité et agissent sur les différents degrés d'appartenance et de visibilité.

Ces multiples formes d'agencement de codes culturels qui participent à la manipulation des frontières symboliques nationales ont aussi une fonction économique dans la mesure où les minorités représentent à la fois des supports potentiels de biens culturels commercialisables, tant dans le tourisme que dans l'industrie culturelle, et des consommateurs de ces produits où l'ethnique et le racial, l'exotique et le multiculturel constituent des ingrédients essentiels de la culture marchande globale actuelle. Dans le même temps, les traces et la place des minorités dans les histoires nationales sont soit l'objet d'une transmission tronquée et *orientée*, soit d'un effacement et d'une négation donnant lieu à ce que Ann Laura Stoler a qualifié pour la France d'*aphasie coloniale*.

La représentation des minorités

Les minorités dites « visibles » ne le sont pas tant que ça. C'est dans les domaines politique et médiatique que l'absence, tant des travées des agoras que du champ de la caméra, de représentants issus des groupes minoritaires – tout comme

des catégories populaires – a été la plus flagrante en Europe ces dernières décennies. Pas ou très peu de personnalités politiques de premier plan, peu de journalistes ou de présentateurs vedettes. Nous savons que cette absence est le résultat, particulièrement en politique, de l'incapacité ou du refus des organisations politiques et syndicales d'accepter leur présence autrement que dans une condition subalterne. Mais l'accroissement des pressions sociales à ce propos les a néanmoins forcées à concéder quelques places, dans une démarche comparable à la logique du casting cinématographique.

En France, il a été fait grand cas depuis le début des années 2000 de la nomination d'un préfet musulman ou d'un présentateur antillais, de femmes ministres « issues de la diversité ». La duplication des principes de gestion coloniale est cependant évidente. L'heureux(se) nommé(e) reste la créature de celui qui l'a nommé et qui peut lui retirer ce privilège. L'auto-contrôle pointé par Frantz Fanon fonctionne à plein. On retrouve ces éléments dans la distinction aléatoire du « migrant-qui-a-réussi » *a contrario* des autres.

Ainsi la volonté d'éviter ou de retarder toute possibilité pour les minorités d'apparaître ou de prendre la parole a prévalu dans le rapport des autorités à leur participation politique depuis la seconde guerre mondiale. Les exemples ne manquent pas. La participation des étrangers et des « indigènes » à « l'effort de guerre » et à la Résistance aurait pu donner lieu à une traduction politique de ces sacrifices. Il n'en a rien été. Ni les pouvoirs publics ni les partis et organisations de gauche n'ont célébré le rôle des résistants juifs, arméniens, européens de l'Est ou issus des troupes indigènes dans la libération de la France.

Durant les mobilisations sociales des décennies suivantes dans les usines, les foyers et les quartiers populaires, la stratégie des autorités a consisté à nier systématiquement le caractère politique des luttes en stigmatisant et en criminalisant les militants. Les premiers leaders ayant émergé des mouvements citoyens des années 1970 ont été réprimés. Les contestataires demandant un traitement égal, par exemple des ex-harkis après les révoltes en 1975 ou en 1990, n'ont jamais été intégrés dans les jeux syndicaux et politiques. La formule qui a toujours primé a été celle de « la carotte et du bâton » : acheter le calme par une politique clientéliste et d'annonces limitées, pour les rapatriés harkis ou les communautés asiatiques, et écarter les « meneurs » de ces groupes.

De même, les collectifs de « sans-papiers » et d'étrangers, dont les revendications étaient relayées par des acteurs de la société civile et politique avant les années 2000, ne sont plus soutenus désormais que de manière épisodique. Leur fragmentation, pour partie liée à la transformation des formes de rapport à l'emploi, a fait obstacle à la popularisation et à l'extension de leurs mots d'ordre. Certaines luttes, et ce malgré leur durée et leur dureté, tels les mouvements de femmes d'entretien dans l'hôtellerie ou de travailleurs agricoles saisonniers dans le sud de la France, durant les années 2000, ne trouvent que de modestes relais médiatiques et ne parviennent jamais de ce fait à devenir des mobilisations de papier.

Une logique identique caractérise les modes de traitement politico-médiatique de groupes comme le Mouvement intégration banlieue (MIB) et le Parti des indigènes de la république (PIR) dénoncés comme l'anti-France et renvoyés au statut de l'émeutier, du dealer ou de l'islamiste.

Lorsqu'il s'agit d'étrangers ou de groupes minoritaires, la grève et l'occupation sont réduites à des faits divers, la résistance ne peut être qu'une émeute sans caractère politique, et l'organisation collective est stigmatisée comme un repli communautaire.

La manière dont, dans le cas français, les institutions se sont emparées et ont reconstruit les questions des discriminations, du multiculturalisme et de promotion de la *diversité* est aussi symptomatique de l'ambivalence des autorités et des puissances économiques vis-à-vis de l'intégration des minoritaires. Quoique dotée d'une législation contre le racisme depuis les années 1970, la société française a tardé à prendre la mesure de l'importance des discriminations subies par ces populations, en raison d'une origine invoquée ou imposée. Lorsque les pouvoirs publics se sont préoccupés de cette question à la fin des années 1990, ils ont fait le choix de diluer le problème des discriminations raciales dans un ensemble de traitements inégalitaires (de genre, d'orientation sexuelle, de handicap, de distance aux normes corporelles...).

Tout comme les moyens légaux de lutte contre le racisme, les dispositifs institutionnels censés les combattre n'ont pas eu la moindre efficacité pour les populations victimes de ségrégation. Pire, comme l'ont montré différents travaux, par exemple ceux de Mireille Eberhard, ces politiques ont été l'occasion d'un renforcement des instruments de contrôle et de répression contre les citoyens descendants de sujets post-coloniaux. La notion de diversité est utilisée par les médias et les acteurs politiques et économiques comme substitut à celle de multiculturalisme, largement dénoncée ces dernières années. Dans le lexique officiel des discours, des images et des dispositifs,

elle est devenue la désignation euphémisée de ce qui n'est pas l'homme blanc.

L'une des façons d'exprimer cette dite diversité repose sur une tactique esthétique de casting, comparable à celle utilisée en politique, qui est véhiculée dans les productions télévisées principalement dans les séries policières et les documentaires *embedded*. Reprenant des recettes appliquées depuis plusieurs décennies dans l'industrie cinématographique et télévisuelle américaine, dans une version plus restrictive encore, les producteurs, dont les liens avec des institutions publiques et privées sont très forts pour le financement des fictions et des documentaires, ont fait le choix de donner à voir la « diversité de la société française » à travers le prisme de la série policière. Il s'agit d'une rupture historique avec le modèle du cinéma d'après guerre, étudié par Caroline Eades, où était mis en scène le personnage du policier (ou du bandit) blanc luttant contre des contretypes étrangers, sexuels ou déviants. Néanmoins, la translation postcoloniale n'a pas complètement modifié ces archétypes ethniques et sociaux.

Le format très encadré de la série télévisée ou du téléfilm, y compris par la police elle-même qui fournit les autorisations de tournage, les scénarii, voire les acteurs, s'est affirmé comme la matrice de présentation et de familiarisation avec toute la gamme des institutions répressives. Elle opère aussi en tant que solution d'intégration « visuelle » de toutes sortes de minorités dans ces instances qui sont pourtant des lieux d'application des principes de la discrimination raciale. Sont ainsi exposés les métiers policiers ou apparentés (divers services de police, gendarmerie, douanes, services secrets, détectives, médecine légale...) et la *main*

gauche de l'État (justice et services sociaux d'application des décisions et des peines, voire professions médicales...) qui s'incarnent dans des personnages distants à la norme de l'homme blanc tout-puissant.

« Le juge est une femme » dans la série du même nom ou dans *Préjudices*. Le jeune policier est « issu des banlieues », femme, antillais ou homosexuel dans *Les Bleus : premiers pas dans la police*. Le détective est traumatisé (*David Nolande* ou *Flics*), handicapé (*Cain*), divorcé ou séductrice (*Élodie Bradford*). Le commissaire abuse d'alcool (*Boulevard du Palais*). Il est atteint de TOC ou même de la maladie d'Alzheimer (voir le film *Cortex* de Nicolas Boukhrief en 2008). Les questions de société telles que la pauvreté, les addictions, les violence sont abordées de manière combinée avec des déviances professionnelles (corruption, abus de pouvoir, arbitraire dans *Engrenages*, *Central Nuit* et *P.J.*, voire assassinat à gages avec *Le Chasseur*), ou intimes (par exemple familiales dans *Jeff et Léo, flics et jumeaux*, matrimoniales ou sexuelles), des agents de ces métiers souverains et répressifs.

Les personnages centraux peuvent évidemment associer plusieurs caractéristiques minoritaires (par exemple une jeune policière post-coloniale chargée d'une enquête qui questionne son identité et son rapport à l'État-nation) ou de délinquance (notamment dans *Braquo*) mais, pour autant, cela ne modifie aucunement les principes de désignation, de catégorisation et de dénonciation des figures de l'altérité menaçante. Dans cette nouvelle configuration, le policier peut être un déviant, mais le déviant ne saurait être un héros.

La médiatisation du sport comme moyen d'intégration des minorités dans la Nation, parti-

culièrement dans les équipes de haut niveau, est aussi révélatrice des structures de perception essentialisées et racisées de l'étranger « de couleur ». Nicolas Bancel et Pascal Blanchard ont notamment pointé le tournant de ces politiques lorsqu'à partir des années 1980 le sport a été présenté comme une solution miraculeuse pour intégrer la « jeunesse immigrée ». Ces principes redoublaient en fait le processus accéléré de confinement ethnicisé dans des filières éducatives, de formation et de professionnalisation des « jeunes de banlieue ». La « réussite » par le sport a certes permis l'émergence de stars issues des minorités post-coloniales principalement dans des disciplines considérées comme populaires telles que le football, le handball ou le basket.

Mais quel que soit le succès individuel et collectif de ces figures héroïsées, par exemple dans le tennis ou le golf, leur traitement a montré que les raisonnements raciaux étaient toujours mobilisés. Les considérations morphologiques sur la puissance et les capacités physiques particulières des athlètes africains, et noirs plus largement, sont le produit de stéréotypes raciaux et de sentences des sciences impériales dont Pap Ndiaye a rappelé qu'ils avaient déjà été l'objet de plusieurs séquences de manipulations et de renversement depuis les conquêtes.

Ces discours politiques sur les corps coloniaux ou post-coloniaux, qu'il s'agisse de considérations biologiques ou sur la conformation psychique à des tâches professionnelles ou sportives, sont toujours susceptibles d'être inversés. Systématiquement mesurés par rapport à l'étalon du « corps blanc », ceux des Asiatiques ou des Africains ont ainsi pu être décrits comme chétifs, malingres ou débiles, fondamentalement pathologiques et inaptes au travail, puis, une fois ces

arguments pris en défaut par la réalité, renversés en mettant en avant des caractéristiques physiologiques spécifiques expliquant des performances sportives ou l'adéquation à des affectations professionnelles subalternes. Le spectacle sportif reste le théâtre permanent d'expression des représentations racialisées, sociobiologiques et différentialistes, non seulement concernant le corps de l'étranger mais aussi ses qualités psychologiques, comportementales et *in fine* apportant la preuve de son impossible appartenance au grand corps national et imaginaire.

On peut déceler dans ces discours certaines des ambiguïtés et des non-dits structurants des guerres de capture. C'est tout particulièrement le cas dans les sports collectifs qui, en plus d'être les supports de projections nationales, sont devenus des solutions d'*entertainment* planétaire et de management dérégulé. Faut-il rappeler qu'aux États-Unis, jusque dans les années 1970, les athlètes pouvaient être vendus par leurs clubs contre leur volonté et que l'arrêt Bosman en 1995 a facilité l'emploi en Europe des sportifs non communautaires ? Du point de vue national, le football, en Allemagne ou en Grande-Bretagne, mais tout particulièrement en France ces dernières années, est très illustratif. Si les succès de l'équipe nationale, dite « Black, Blanc, Beur » dans les années 1998-2002 ont été l'occasion de glorifier le modèle d'intégration à la française, ses défaites ont laissé libre cours à l'expression de l'arrière-plan cognitif non seulement du champ médiatico-sportif mais aussi des politiques publiques en matière de sport et d'« intégration ».

Parmi divers signifiants raciaux et nationaux mobilisés, celui de la « binationalité » des joueurs a récemment donné lieu à la dénonciation tout à la fois du manque de cohésion et de sentiment

national au sein des équipes, du déficit d'éducation ou de technique, d'un individualisme et d'un enrichissement de mauvais aloi, et même d'une entropie technologique du fait de la possibilité de jeunes formés en France d'opter pour une autre équipe nationale. Ces sports impériaux, comme le football ou le rugby, qui ont connu une intense marchandisation ces dernières décennies, sont pourtant typiques des guerres de capture qui permettent d'aller prélever, y compris sous la forme du trafic, de la main-d'œuvre à des fins de revitalisation d'industries du spectacle comme l'a montré Arjun Appadurai à propos de l'Empire britannique et du cricket. Mais à la différence du cas étudié par l'anthropologue, la présence d'ex-sujets coloniaux sur les pelouses et dans les gradins ne peut déboucher sur un processus d'indigénisation entendu comme une appropriation. Les entraîneurs ou les dirigeants issus de minorités dans les équipes de haut niveau de sports collectifs restent rarissimes en Europe. Les migrations organisées de footballeurs africains ou de rugbymen polynésiens sont pourtant devenues indispensables au fonctionnement de ces industries médiatiques. Tout comme les mobilités sexuelles, elles génèrent des mouvements migratoires et des contingents de travailleurs sportifs illégalisés.

Le succès de certains ne leur confère pas plus de protection qu'un titre de séjour ou qu'une naturalisation qui peuvent en toute occasion être contestés au moins symboliquement. Les sportifs nationaux – tout comme les spectateurs populaires d'ailleurs, par exemple antillais ou descendants des migrations post-coloniales, restent perpétuellement les objets de possibles procès en mésappartenance et en déloyauté nationales, renvoyés vers les multiples caractères du « jeune des quartiers » indiscipliné, délinquant et violent.

Défauts de transmission et capture des traces

Un des problèmes principaux que rencontrent certains groupes minoritaires dans leurs mobilisations et leur expression publique est la difficulté à composer une culture et une mémoire politiques. J'ai pu constater ce point en étudiant la rupture mémorielle entre d'une part les grands mouvements de contestation immigrée dans les foyers, les quartiers et les usines au cours des années 1970 et d'autre part l'émergence de revendications citoyennes des descendants post-coloniaux au début des années 1980. Les seconds ne voulaient surtout pas être associés à l'image du migrant ouvrier et célibataire. Les conséquences sont lourdes en matière de transmission de savoir-faire citoyens ou contestataires. Ce déficit tient aux structures générationnelles et aux âges migratoires des minorités post-coloniales, mais pas seulement. Car des stratégies étatiques visent à restreindre les formes de transmission et à influencer les modes de perception des minoritaires par eux-mêmes et par les majoritaires.

Les autorités interviennent sur les marques et les traces que les « allogènes » sont susceptibles de laisser dans l'espace pour redéfinir les contours de l'autochtonie. On peut identifier au moins deux manières d'empêcher l'intrusion de l'étranger dans la mémoire collective autrement que comme un inférieur ou un repoussoir. Il y a celle qui consiste à effacer les traces matérielles de la présence altérisée. C'est le cas dans les politiques de réhabilitation et de rénovation urbaines.

Les publics visés par ces opérations sont victimes d'un processus d'effacement. Et cela à plusieurs titres. La première scotomisation correspond à la destruction de leurs habitats présentés comme indignes ou insalubres. Ainsi les formes

d'auto-construction, tout comme les habitats non conventionnels (caravanes ou squats par exemple) ou regroupés dans certains quartiers qui constituent des univers architecturaux, urbains et culturels primordiaux, sont dénigrées et détruites sans que jamais les possibilités de leur intégration dans des ensembles rénovés soient possibles ni que leur ingéniosité soit mise à profit ou réutilisée.

Lorsque ces agencements auto-organisés sont rasés, rien ne subsiste pour en marquer l'emplacement dans l'espace ou dans la mémoire. Car les opérations de réhabilitation qui fonctionnent comme des reconquêtes produisent des effets de déterritorialisation à la fois matériels et symboliques. L'étude des programmes urbains des années 1960 à nos jours en France a montré que ces publics, prétextes sociaux des destructions, ne sont que très rarement relogés sur place. Ils sont l'objet d'opérations de substitution qui leur fait perdre les preuves de l'ancienneté de leur résidence dans telle ou telle commune et les droits afférents à celle-ci. Rénovation veut dire en réalité disparition d'une possible association entre un lieu, un bâtiment ou un territoire avec des populations désignées comme étrangères. Les politiques urbaines remodelent ainsi de force les contours spatiaux de l'autochtonie. Elles excluent et font disparaître les groupes d'habitants envisagés comme des manifestations menaçantes, souvent migrants ou perçus comme tels, pauvres, et faiblement soutenus politiquement.

Les politiques actuelles de lutte contre les déviances urbaines ont systématisé ce type de restructuration et de « nettoyage » pour empêcher ou retarder l'installation de tel ou tel groupe : mendiants dits « sans abri », prostituées, nomades. Ces dispositifs combinent des conceptions de la voirie, du mobilier urbain, de l'habitat et de la

surveillance visant à rendre inconfortable toute station durable et à privilégier des flux. Lorsque cela ne suffit pas et que des individus contraints par les circonstances se fixent malgré tout, les modes de contrôle intègrent des méthodes répulsives et de harcèlement permettant d'expulser les occupants, de les remettre en mouvement tout en restreignant leur retour vers les zones reconquises. Ils ne doivent pas laisser de traces qui sont considérées comme des souillures. Cette déterritorialisation prend aussi les formes de la sédentarisation ou de la relocation forcées, banalisées durant la période coloniale. C'est à une échelle locale, par exemple pour les Roms ou les vieux migrants, mais démultipliée à l'infini, l'application des techniques contemporaines de l'urbicide. Ces stratégies d'effacement visent à faire des minoritaires des « sans-traces ».

L'autre manière de faire consiste à contrôler strictement l'historicisation de la présence étrangère et sa participation à la culture commune. Malgré des années d'accumulation d'archives documentant la présence de groupes minorisés dans les domaines du travail, du logement, de la culture ou de la politique, il reste très difficile, tout particulièrement en France, d'introduire cette histoire dans un processus muséographique autrement que comme un cabinet des « curiosités ». La constitution de collections donne lieu soit à une représentation exotique des « peuplades » lointaines à partir d'objets pillés et capturés, soit à une captation spéculative d'œuvres d'arts réputées « sans auteur ».

Et lorsque, à force de médiation et de compromis, il devient envisageable de donner une place à cette histoire partagée, elle est, de manière caricaturale mais qui n'effraie pas ses concepteurs, associée subrepticement à sa dimension

coloniale. Cela a été le cas avec la création en 2004, après plus de dix ans de propositions, d'un Centre national de l'histoire de l'immigration (CNHI) qui a été installé dans l'ancien musée des Colonies, et Jardin d'acclimatation, Porte dorée à Paris. C'est ainsi que tout signe de cette altérité ne peut apparaître que rabattu et replié sur lui-même pour le renvoyer à une assignation identitaire et aux marges de l'empire. Quand il a fallu trouver un nom à la médiathèque de ce centre en 2009, c'est le nom du sociologue Abdelmalek Sayad, décédé en 1998, qui a été choisi alors qu'il avait été refusé deux ans avant pour baptiser un collège à Nanterre à la suite d'une virulente campagne dénonçant ce parrainage « communautaire ». Un patronyme à consonance « étrangère » ne peut être bon qu'à dénommer un dispositif spécifique et non un établissement scolaire de la République.

Ce sont en particulier les manuels scolaires qui véhiculent cette histoire officielle relayée par les discours publics traitant de l'Afrique notamment. En France, les livres d'histoire et de géographie ont très peu changé entre les années 1930 et le début des années 1980 dans leur prise en compte de l'altérité. Ils sont restés dominés durant cette période par des représentations raciales, pittoresques et hiérarchisées des populations du monde, à peine estompées depuis. Les peuples du Sud y ont été décrits comme « primitifs » ou « nomades » et « belliqueux », les plaçant au bas d'une hiérarchie de civilisations dominée par la France et, plus largement, par les peuples européens aux cultures faites de cohésion et d'harmonie.

Dans les ouvrages scolaires actuels, les périodes de la colonisation et de la décolonisation sont traitées de manière biaisée. Les techniques

linguistiques et les procédés graphiques utilisés par les rédacteurs de manuels jusqu'à nos jours sont marqués par les omissions, les simplifications et les euphémisations dans la présentation univoque des différentes phases de l'histoire impériale. Par exemple, les conquêtes coloniales sont systématiquement décrites comme nécessaires et ne rencontrant que peu de résistances. La colonisation est habilement expliquée, en neutralisant le caractère négatif des actes occidentaux et en euphémisant les violences, pour mettre l'accent sur le processus légitime de construction et de diffusion de la civilisation toujours du point de vue des envahisseurs et non des peuples soumis.

L'autre procédé répétitif consiste à déconnecter la colonisation de la décolonisation, par exemple en décrivant la sortie de l'Algérie du giron impérial français, mais pas sa conquête et, inversement, en abordant la prise de contrôle de l'Amérique de Sud par les puissances ibériques, mais pas leur libération au XIX^e siècle. Enfin, les décolonisations, évoquées très succinctement, sont toujours envisagées en suggérant leurs conséquences dictatoriales ou chaotiques et en utilisant des métaphores pour en rendre compte telles que « fardeau », « borbier », « guêpier » ou « cancer ».

J'ai pu constater que les migrations des étrangers faisaient l'objet d'un traitement analogue dans les manuels des années 1990. Si les grands combats mémoriels des années 1970-1980 à l'occasion des procès de la collaboration ont débouché sur une mise en évidence de la politique antisémite du régime de Vichy, les migrations coloniales et post-coloniales restent évoquées de manière bien plus rapide et partielle. Aucun lien n'est fait entre le processus colonial et les migrations. Les migrations contemporaines sont elles aussi présentées

de façon superficielle et orientée. C'est le parti pris iconographique et des légendes qui semble le plus révélateur d'une essentialisation négative montrant les migrants sous l'angle exclusif de la pauvreté, du travail non qualifié et des « bidonvilles » puis des « ghettos » de banlieues, du « repli ethnique » et du « risque de fièvre xénophobe ». Les migrations restent un « défi », et les migrants ou leurs descendants ne peuvent être que des « victimes », des « problèmes sociaux », voire des « menaces ». La France quant à elle n'est jamais évoquée autrement qu'à travers sa « tradition d'accueil », sans que ni les politiques anti-migratoires passées et présentes, ni la contribution économique, sociale et culturelle des migrations ne soient mentionnées.

Dominées par la mélancolie rapatriée, l'impérialisme mémoriel et le patriotisme scientifique, la transmission et la glorification de l'âge d'or national, y compris colonial, impliquent aussi une surveillance très pointilleuse de l'ensemble des productions culturelles des minorités. Certes, les courants culturels issus des « ghettos » et des « banlieues », comme le rap ou le hip-hop, ont bien fait leur entrée dans l'industrie culturelle de masse, de la même manière que le sport, mais seulement comme des produits jetables, une fois leurs interprètes les plus politiques et subversifs policés. Car la moindre affiche, clip, chanson ou film qui contesterait l'ordre racial dominant fait immédiatement l'objet de campagnes dénonçant le racisme anti-Blanc ou l'irrespect de la police, et de mesures pour restaurer l'honneur national. La culture, et surtout la « haute culture », doivent rester immaculées. Pris dans cette double injonction, la culture et le corps du minoritaire ne peuvent subsister qu'en subissant la capture ou la délégitimation de ses signes.

- Appadurai Arjun, 2005, (1996), *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot.
- Bernardot Marc, 2001, « Quel enseignement de l'histoire de l'immigration dans les manuels de terminale ? », *Migrance*, 19, pp. 124-133.
- Bernardot Marc, 2010, « Invisibiliser par le logement. De Sonacotra à Adoma (1996-2006) », in D. Fassin (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, pp. 79-100.
- Bernardot Marc, 2011, « À la recherche des sans-traces : cultures, espaces et citoyennetés », in B. Galinon-Méléneq (dir.), « L'Homme-trace », Paris, Presses du CNRS, pp. 331-347.
- Blanc Alexandre, 2008, « Images de l'Autre dans les manuels scolaires d'histoire et de géographie des années 1950 au début des années 1980 – Vision d'une génération ? », *Asylon(s)*, 4, disponible sur <http://www.reseau-terra.eu/article746.html>, consulté le 5 novembre 2011.
- Blanchard Pascal, Bancel Nicolas, 2003, « L'intégration par le sport ? Quelques réflexions autour d'une utopie », in Gastaut Y. (dir.), « Sport et immigration : parcours individuels, histoires collectives », *Migrance*, Paris, Éditions Mémoire-Génériques, pp. 50-59.
- Coward Martin, 2009, *Urbicide. The Politics of Urban Destruction*, Londres, New York, Routledge.
- Eades Caroline, 2007, « Perspectives post-coloniales sur quelques films français depuis 1945 », in Bertin-Maghit J.-P. et Sellier G. (dir.), *La fiction éclatée : Études socioculturelles*, vol. 1, Paris, L'Harmattan, pp. 211-229.
- Eberhard Mireille, 2010, « Lutte contre les discriminations et lutte contre l'insécurité : genèse et ancrage républicain d'une imbrication ambiguë », *Asylon(s)*, 8, disponible sur <http://www.reseau-terra.eu/article949.html>, consulté le 10 septembre 2010.
- Lanier Valérie, 2008, « Les colonisations et décolonisations dans les manuels d'histoire de collège : une histoire partielle et partiale », *Recueil Alexan-*

8. Une visibilité limitée

dries, disponible sur <http://www.reseau-terra.eu/article823.html>, consulté le 20 octobre 2008.

Ndiaye Pap, 2008, *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.

Stoler Ann L., 2011, « Colonial Aphasia: Race and Disabled Histories in France », *Public Culture*, 23.1, pp. 121-156.

Chapitre 9

Une culture de la chasse

Les guerres de capture doivent, pour être menées à bien, s'appuyer sur un ensemble de pratiques cynégétiques, (managements, procédures, entraînements), qui reposent elles-mêmes sur des représentations culturelles, (symboles, vocabulaires, métaphores), distinguant les chasseurs et désignant les chassés. Les paléontologues et les historiens ont montré, par exemple Alain Schnapp pour la Grèce ancienne, que « chasse, guerre et politique (étaient) les pointes d'un triangle qui permet (tait) aux Grecs de penser la cité face aux animaux, face aux étrangers, face aux classes dangereuses » (p. 34).

À l'instar des conflits de l'Iroquoisie, les modes de traitement contemporains des étrangers illégalisés ritualisent une forme de rapport violent à l'altérité (naturelle, sauvage, non humaine) considérée comme une force menaçante qu'au lieu d'annihiler, il est possible à la fois de capter pour l'assimiler et envisageable d'exploiter. Car, tout comme les espèces animales chassées ont symboliquement leurs équivalents domestiques, les étrangers traqués et/ou détruits sont associés à ceux qui sont soumis à la domination pour leur exploitation contrainte.

Les schèmes de la capture sont récurrents dans les productions culturelles, visuelles et audiovisuelles à diffusion planétaire. La prolifération de ceux-ci autour d'un discours qui met en relation chasseur et chassé et fait entrer les spectateurs dans la psychologie du premier, constitue l'un des instruments indispensables à l'institutionnalisation et à la légitimation du dispositif

de la capture, dans sa triple dimension pratique, économique et symbolique, aux yeux de tous.

Elle codifie et typifie les registres de pratiques distinctives des oligarchies qui planifient ou dirigent les opérations de capture et en tirent profit. Elle héroïse les captureurs et animalise les capturés, captifs, maltraités ou anéantis, pour accroître la tolérance à la violence et à l'arbitraire et faciliter l'enrôlement collectif dans la détection des proies. La culture de la chasse aux étrangers permet tant de socialiser les groupes chargés de la capture que d'y accoutumer la société dans son ensemble en trivialisant les pratiques de brutalisation selon les termes de George L. Mosse. Cette culture prédatrice, métaphore du politique dans les régimes démocratiques contemporains, met en scène la fonction simultanément productive et destructive des guerres de capture⁶.

6. Pour comprendre les pratiques policières (y compris services de sécurité) vis-à-vis des étrangers, j'ai mené des enquêtes depuis plusieurs années en me focalisant sur certains lieux spécifiques de leur application tels que les quartiers populaires de grandes villes (Paris, Marseille, Le Havre principalement), les lieux et les moyens de transports collectifs (gares et trains, stations et métros) et les zones d'habitats réservées aux étrangers (quartiers, foyers, locaux occupés), les rassemblements et les manifestations. J'ai observé ces pratiques, notamment à partir de photographies de scènes de contrôle, de chasse et d'arrestation, mais aussi en captant des moments de la vie quotidienne et des conversations de policiers, tout en veillant à limiter l'entrée en interaction avec les chasseurs et les chassés, bien que cela ne soit pas toujours possible. J'ai néanmoins pu constater une variété de types d'interventions et de relations entre les protagonistes de ces petites guerres quotidiennes entre forces de l'ordre et populations étrangères.

La chasse à l'étranger : langue, pratiques et transgressions

Le lexique de la chasse est très présent dans les discours et l'imaginaire policiers. Leur langage emprunte à l'animalisation raciste et genrée et participe d'une application de principes biopolitiques.

Il regorge d'images animalières (*mule, fourmi, oiseaux, poissons*), et plus précisément celles ayant trait au *gibier*. Les termes de *souricière*, de *nasse*, de *planque*, de prise au *collet* et de *coup de filet* renvoient tous à la cynégétique ou à l'halieutique et véhiculent une représentation essentialisée des groupes gérés. Les étrangers sont décrits comme des *milieux* constitués d'éléments indifférenciés selon une perspective « écologique » cohérente avec une présentation zoologique en termes d'espèces nuisibles ou invasives.

Cette métaphore du milieu, naguère analysée par Georges Canguilhem, associe, dans le langage de la police des étrangers, une *faune* et des territoires précis, qui sont à la fois des bornes, des frontières ou des lieux de passage : couloirs maritimes de transit, espaces frontaliers, zones résidentielles ou commerçantes de centralité immigrée, stations de métro ou gares, foyers de travailleurs, lieux de travail ou d'embauche, tels les chantiers, les agences d'intérim et les entrées de ville, autant de réserves où se déploient les chasses à l'étranger.

J'utilise le terme de *capture* pour rendre compte de ces politiques. La capture est d'abord un dispositif pratique qui combine des modalités de repérage et de détection, d'arrestation, d'enfermement et de traitement des capturés. Toute la gamme des techniques de la chasse, des plus ancestrales (affûts, pièges, battues, pisteurs...) aux plus post-modernes (haute technologie militaire,

bases de données, biométrie...) sont associées dans ce dispositif. Cette coercition globale est menée par de nouveaux types d'acteurs largement privés ou privatisés et participe de la constitution et du renforcement d'une nouvelle oligarchie héroïsée.

Au cours de ce processus de traque, les cibles peuvent être détruites du fait des obstacles et des modalités de prise ou de contention, mais l'objectif est principalement de contrôler des masses et des flux, d'y opérer une sélection, et d'en gérer les modes d'intégration sociale et citoyenne dans des positions subalternes. Des fractions de ces masses peuvent être déportées, mais elles sont le plus souvent relâchées ce qui laisse penser que cette chasse vise avant tout à intimider, à réprimer et à désorienter une main-d'œuvre qu'il faut capter et rapter, contrôler, fixer ou mettre en mouvement, c'est-à-dire *brider* selon le terme de Yann Moulier Boutang ou, dans un sens plus anthropologique, *domestiquer*. Les passerelles cognitives sont d'ailleurs nombreuses avec les logiques de l'esclavage sexuel et celles de la production de viande animale. Les *prélèvements* et la destination des capturés (expulsion ou non, enfermement, déplacement et travail surveillés) tiennent compte de l'âge du chassé et de l'importance numérique mesurée ou fantasmée du groupe visé.

La capture est aussi un mode de production. Les populations visées représentent avant tout une main-d'œuvre dont les systèmes économiques occidentaux ont besoin pour effectuer certaines tâches exposées ou dégradantes. La notion de capture peut être ici entendue comme un rapport d'enrôlement salarial au sens que lui donne Frédéric Lordon, car il s'agit d'inciter ou de contraindre des individus à la mobilité et à la

production. Selon lui, le patronat est « le rapport sous lequel un désir-maître mobilise au service de *son* entreprise les puissances d'agir des enrôlés – le chef de guerre pour sa conquête, le croisé pour sa croisade, le souverain pour sa puissance souveraine (qui n'est pas la sienne mais celle de la multitude), le patron capitaliste pour son profit et ses rêves de réalisation industrielle. [...] Le patronat est un capturat » (p. 20). La guerre aux migrants en Occident s'appuie bel et bien sur un « appareil de capture » selon la formule de Gilles Deleuze et Félix Guattari (p. 532). Elle est partie prenante d'un appareil d'État qui impose un mode de production en surcodant et en asservissant des communautés pour en capter les surplus, les stocks et le surtravail. Cette notion permet de rendre compte de l'évolution des structures étatiques dans le contemporain qui passent progressivement sous le contrôle des sociétés multinationales et du capitalisme financier.

Aux types de surcodage (changement de formes, de valeurs et de sens) que représentent les mouvements de tertiarisation, de dérégulation et de dénationalisation s'ajoutent les tendances lourdes d'une triple captation-conversion par les marchés des fonctions régaliennes, de l'espace public (territoires et infrastructures collectives ou urbaines), et des ressources symboliques (marchandisation de la culture et des savoirs). Elles renouvellent en les approfondissant les changements du XVIII^e siècle que Karl Polanyi a dénommés la Grande Transformation.

De plus, les marchés capturent, au sens d'une appropriation par la conquête, les richesses de la multitude migrante en déplacement et, en l'occurrence, celles des altérités, richesse matérielle d'une force de travail non protégée, richesses signifiantes également qui fait d'eux

tant des signes d'exotisme et de voyage que des pourvoyeurs de ressources culturelles assimilables dans les ethnoscapes occidentalisés. Ils parviennent ainsi à monnayer, selon le schéma d'une étrange écologie post-industrielle et totalitaire, des individus et des groupes transformés en *déchets* au sens de Zygmunt Bauman, mais aussi en *produits dérivés*.

La capture de l'étranger constitue enfin une institution culturelle à part entière à l'instar de la chasse ou de la pêche dans les organisations humaines. La dimension spectaculaire est un élément-clé du dispositif pour deux raisons principales. Sa publicité permet de justifier, tant aux yeux des élites que des peuples des nations démocratiques en la donnant à voir, l'action répressive et protectrice des entités étatiques de leurs ressortissants, quand bien même les captifs et les fugitifs sont relâchés ou reviennent lorsqu'ils sont déportés. De surcroît, le spectacle de cette chasse est devenu un bien marchand central des industries culturelles contemporaines. Cette publicité et cette spectacularité grand public constituent des modes d'initiation et de socialisation populaires à la capture.

Tout comme les pratiques cynégétiques, les formes de rituels et de productions symboliques ont pour fonction de valoriser les chasseurs à leurs propres yeux et à ceux de leurs contemporains, et ainsi d'en enrôler de nouveaux dans la population et d'insensibiliser le corps social à l'usage de la violence. Les nouvelles recrues sont d'ailleurs sélectionnées également parmi les chassés, réputés excellents traqueurs de leurs semblables, voire les plus à même d'en infiltrer les « réseaux » en raison d'une capacité accrue de mimétisme et de fusion avec un « milieu » et des « congénères »

dont ils sont perçus implicitement comme partageant les propriétés de manière atavique.

Régimes de vérité de la contemporanéité, les guerres de capture contribuent par la redéfinition des cadres de perception des altérités, à remodeler sans fin les contours de l'autochtonie et les relations de genre, de classe et de « race », ainsi que les rapports à l'espace, dans des sociétés qui se vivent comme unitaires et unifiées alors qu'elles sont pourtant devenues sociologiquement hétérogènes et multiculturelles. Ceux qui les mènent parviennent ainsi à les légitimer et à justifier des politiques contraires aux principes éthiques et politiques démocratiques.

Pour comprendre la portée anthropologique de ces politiques, je me réfère à l'*éphébie* athénienne et la *cryptie* lacédémonienne, étudiées par Pierre Vidal-Naquet, dont il a montré qu'il s'agissait de modes de socialisation des jeunes guerriers et de formes d'institutions policières. Dans le cas contemporain, comme dans ces systèmes antiques, de jeunes policiers, du fait de leur position marginale, à la fois statutaire et en termes de classes d'âge, sont affectés à des tâches ingrates de contrôle des zones liminales et d'attestation des frontières tant géographiques que politiques et symboliques. Ces espaces périphériques servent de territoires de formation et d'entraînement et de solution de dérivation et de mise à distance de la potentielle violence illicite des sous-castes guerrières mâles et adolescentes. Les combats qui s'y déroulent sont à la fois fortement ritualisés, parfois même accompagnés de sacrifices, et déréglés, marqués par l'emploi de la ruse (*métis*), du travestissement et de la trahison. Articulant pratiques morbides, sexuelles et viriles, ces « chasseurs noirs » sont exposés à la nature, au sauvage et au désordre, voire à la déraison.

Pour l'éphébie athénienne comme pour les nouvelles guerres de capture, la chasse, aux hilotes dans un cas et aux étrangers dans l'autre, constitue la base d'un lien social et un mode de coopération, gages d'efficacité de leur intégration future dans la Cité, et un rite initiatique, voie de passage obligée pour l'entrée dans la citoyenneté. Ces institutions de gestion de la transgression violente visent simultanément à rendre acceptable le passage à l'acte violent ou meurtrier tout en refoulant la part maudite du massacre dans le lien collectif – comme l'ont montré Walter Burkert pour la Grèce antique ou Claude Barrois pour le combattant contemporain –, et à exacerber les capacités des guerriers au combat, tels les *berserk* scandinaves (fous de guerre) mentionnés par Mircea Eliade.

On retrouve des formes homologues de canalisation de la cruauté transgressive pour la pratique de la chasse dans les sociétés occidentales. Bernard Hell a expliqué comment se développent des zones grises permettant une combinaison de contrôle social et de tolérance à la violence extrême. Par sa lecture de la cynégétique occidentale traditionnelle, l'anthropologue permet de comprendre le processus qui amène le chasseur, avide de « sang noir » – celui du grand gibier en rut réputé pour être impropre à la consommation mais à forte connotation magico-sexuelle – à s'affranchir peu à peu des règles communes en chassant seul, de nuit ou en dehors des périodes autorisées, en tirant des bêtes interdites ou taboues.

Sa pratique déviante devient finalement une menace pour l'ordre social, notamment familial et sexuel, attaqué sur ses points faibles de la mort et de la reproduction. Néanmoins, à la différence de la chasse classique, la transgression à se saisir

de l'étranger est devenue la règle et la loi n'est plus que d'exception. Les soldats de la guerre faite aux étrangers sont incités à s'affranchir des contraintes morales et juridiques, héroïsés tels des corps francs intervenant derrière les lignes ennemies. Ces schémas culturels des guerres de capture sont dorénavant produits par une industrie du spectacle de la chasse à l'altérité.

Le spectacle de la chasse à l'étranger : métaphore du politique contemporain

Une nouvelle culture globale de la chasse aux étrangers et aux déviants s'est développée ces dernières décennies. Elle constitue à la fois le soubassement et la matrice cognitive collective des nouvelles guerres de capture dont l'un des objectifs est la redéfinition des frontières internes et externes des sociétés occidentales, ce que dans le cas des conflits de l'Iroquoisie les anthropologues ont nommé l'*autoethnonymie*.

Comme l'exprimait F. Orth (cité par Pierre Vidal-Naquet) à propos de la Grèce antique, « il va de soi que tous les héros sont des chasseurs et tous les chasseurs sont des héros » (p. 169). De même, dans les sociétés contemporaines, les images verbales mais aussi visuelles et auditives de la poursuite, de la capture et/ou de la destruction des étrangers et des déviants sont omniprésentes pour ne pas dire obsédantes dans la production culturelle, principalement audiovisuelle, grand public.

Tant dans les structures narratives, les personnages, que dans la langue des mises en scène, elles semblent être l'un des éléments constitutifs des représentations que ces sociétés ont d'elles-mêmes. Elles visent à réinventer des âges d'or, des parousies eschatologiques où des

héros traquent des *aliens* (étrangers) invasifs et dangereux. Ces récits sont autant de métaphores politiques, donnant à voir la répartition des rôles, la légitimité des hiérarchies et la fixation des frontières séparant l'entre-soi des autres.

Comme on l'a vu plus avant, les productions culturelles actuelles qui mettent en scène les modalités de guerres urbaines et de lutte contre le terrorisme accréditent les menaces et légitiment les violences effectivement perpétrées contre les migrants. Elles contribuent aussi à l'héroïsation des chasseurs. Les scènes de surveillance, de chasse, de conquête de trophées et de torture ou d'humiliation dans les fictions se veulent particulièrement réalistes et informées sur les technologies numériques et militaires. Les modes très contemporains de diffusions fractalisées reposent sur la prolifération et la superposition de scènes réelles avec celles filmées par les caméras de surveillance (CCTV) et les productions audiovisuelles. Ainsi se mêlent les images que les tortionnaires produisent eux-mêmes, et d'eux-mêmes, dans leurs pratiques de la torture ou de la persécution, et celles transposées dans le cadre des fictions. Cela permet à tout spectateur d'entrer dans l'imaginaire, le calcul et la conscience du chasseur.

Que ce soit dans les fictions hollywoodiennes, les séries télévisées ou dans les jeux électroniques d'action et de stratégie, *a fortiori* lorsqu'ils se jouent en réseau (notamment *Splinter Cell*, *Call of Duty* ou *Assassin's Creed*), les scènes de poursuite et d'assassinat – de même que les opérations militaires et néocoloniales – sont dorénavant constituées en structures centrales du schéma narratif ou ludique. Ces séries et jeux ont néanmoins la particularité de ne narrer le plus souvent que des traques de chasseurs-tueurs professionnels, incar-

nant à la fois l'invincibilité et la quête d'identité des héros blancs, devenus des proies comme par exemple dans la trilogie des *La mémoire dans la peau* (*The Bourne Identity*) de Doug Liman (2002) tirée des romans de Robert Ludlum.

Les personnages d'étrangers sont le plus souvent des ennemis des héros lorsqu'ils ne sont pas de simples adjuvants, acolytes réduits aux rôles d'utilité, qui peuvent s'inverser en traîtres incontrôlables. Les scénarii conservent bien souvent une dimension coloniale et évidemment raciale-genrée, que ce soit dans le choix des cibles habituelles des héros, les péripéties et les situations qui émaillent la quête ou encore les lieux où se déroulent certaines mises à mort. La scène de safari en particulier a irrigué la culture d'une élite en voie de gentrification et de mondialisation, comme l'expriment les romans de Karen Blixen ou d'Ernest Hemingway. Le chasseur blanc y est accompagné de guides initiateurs noirs vers la nature tropicale et la faune des grands fauves. La qualité de ces guides tient à leur proximité avec celles-ci, même s'ils ne sont pas toujours suffisamment domestiqués, c'est-à-dire dressés aux postures de l'intimité du domicile ou de la plantation.

Dans le même temps, le modèle des chasses à l'homme et aux renégats est passé dès l'entre-deux-guerres des nobles aux parvenus. N'importe quel magnat de l'armement ou des médias, du classique *Les chasses du comte Zaroff* (*The Most Dangerous Game*) d'Ernest B. Schoedsack et Irving Pichel en 1932 au film *The Condemned* de Scott Wipper en 2007, souhaite organiser dans sa propriété (le plus souvent une île) une chasse à l'homme et des combats à mort. Là encore, l'homme traqué doit être de préférence lui-même un chasseur d'exception, mais opposé à l'anti-héros par son milieu

social, ses valeurs, ou sa « race ». Ce schéma est décisif dans *Predator* de John McTiernan (1987), qui est un modèle du genre, tout comme les opus qui suivront dont les héros sont successivement un homme blanc, puis noir et enfin une femme noire.

L'accumulation de trophées par le héros traqueur est aussi l'un des marqueurs de cette culture prédatrice. Dans les guerres de capture contemporaines, les policiers, « chasseurs » de base, comptent en « crânes » de manière imagée, alors que leur hiérarchie mesure leur performance par indicateurs de gestion et les récompense lorsque les objectifs sont atteints. Cela rapproche ces pratiques de celles du paiement à la tête d'animaux désignés comme nuisibles (rongeurs, serpents, oiseaux...) et des chasseurs de têtes, de scalps et de primes. Très structurant pour l'imaginaire de la chasse, le trophée, *a fortiori* lorsqu'il s'accompagne d'une naturalisation, prend une double dimension animale et humaine, notamment dans le cadre colonial.

L'usage de la photographie, en vulgarisant la pratique, ne réserve plus la représentation de la grande vénerie aux seuls seigneurs, maîtres de la terre et de la forêt recourant à la taxidermie des crânes ou du corps entier de prédateurs devenus objets de décoration. Le trophée et l'imagerie de l'exécution ou de la torture (*trophy shot*) se sont développés avec les photos d'*Einsatzgruppen* nazis durant la seconde guerre mondiale. Les images sur Internet de soldats américains, qui s'étaient eux-mêmes photographiés, soumettant, maltraitant et humiliant des prisonniers sous leur garde durant la guerre en Irak dans les années 2000, qui faisaient écho à celles déjà entrevues durant les guerres françaises et américaines au Vietnam,

ont fait le tour du monde et ont suscité un émoi médiatique et politique sans précédent du fait de la gravité des actes autant que de leur publicité planétaire.

Ce qui se joue dans les photographies et les mises en scène – et ce jusque dans les Snuffmovies à diffusion clandestine –, est à la fois la fierté et la capacité à la transgression virile et tranquille (c'est-à-dire sans risque réel hormis celui d'un danger exotique mis en scène) et l'idée d'une humiliation et d'une dévirilisation ou d'une destitution de l'ennemi, classique depuis les rituels sacrificiels iroquois. Comme le démontre Kan Andèn-Papadopoulos, « les photos de torture d'Abu Ghraib ont été instantanément récupérées et remises en circulation dans les discours tant globaux que locaux. Dans de nombreux cas, elles ont été transformées en images contre la guerre et anti-américaines » (p. 16). Mais la spécialiste de théorie visuelle explique aussi comment la culture populaire a adapté ces images de manière plus ambiguë, ainsi qu'en témoigne la diffusion récurrente de clichés mimant de manière ludique les gestes de la femme soldat Lynndie England qui menace de castrer des prisonniers irakiens. Eileen L. Zurbruggen a par ailleurs rappelé le trouble qu'avait généré le fait que certains tortionnaires soient des femmes soldats.

Le spectacle de la torture est ainsi devenu un standard banalisé du film grand public et des séries policières. Et sur ce point, il est intéressant de pointer l'ambivalence de son usage. Il y a évidemment l'effet de trivialisation du recours à la violence qui produit potentiellement une augmentation de la tolérance du public à ces pratiques et une surenchère des réalisateurs. La torture, lorsqu'elle s'applique à un personnage de déviant souvent étranger, reste prise dans le dilemme

classique posé par les tortionnaires eux-mêmes depuis la guerre d'Algérie : savoir si elle est légitime dans le cas où elle permet d'économiser des vies, forcément innocentes, en déjouant un attentat par exemple, ou si rien ne saurait la justifier, identifiant alors le tortionnaire au bourreau qui est supposé être un ennemi, ce qui déshumanise l'adversaire et le héros lui-même.

Du cadre militaire, sa représentation s'est ensuite diffusée dans l'univers policier et dans l'industrie du porno. Les blockbusters américains en ont fait un moment incontournable (24, *Lost* ou *NCIS* par exemple pour les séries, *Casino Royale* 2006 ou *Sin City* 2005 pour les films). Mais la transposition culturelle de la torture dans les productions audiovisuelles s'est elle aussi réalisée en faisant du héros blanc l'objet de cette technique d'interrogatoire et d'humiliation. Le héros de Ian Flemming *James Bond* dans ses avatars successifs, Bruce Willis dans la saga *Die Hard* (1987-2007) et Mel Gibson (*Lethal Weapon* 1987, *Brave Heart* 1995, *Conspiracy Theory* 1997, *Payback* 1999) en sont trois de ses incarnations principales.

Si la torture fonctionne comme une mise en évidence de l'animalité de l'être chassé lorsque celui-ci est l'incarnation de l'altérité, elle constitue à l'inverse un révélateur des qualités primordiales du chasseur (le « Grand Blanc ») qui y est affronté. Comme le récapitule Umberto Eco « Bond représente évidemment la Beauté et la Virilité face au Méchant, réputé, lui, monstrueux et impuissant. [...] Le Méchant se distingue également par une série de caractéristiques raciales et biographiques. Il naît dans une zone ethnique allant de l'Europe centrale aux pays slaves en passant par le bassin méditerranéen ; en règle générale, il est de sang-mêlé et ses origines sont complexes et obscures [Mister Big est haïtien]. Il est asexué

ou homosexuel, ou pour le moins sexuellement déviant » (pp. 168 et 173).

Selon le sémiologue, la torture infligée inéluctablement au Bon(d) blanc par le Méchant métèque, quel que soit l'épisode, met en évidence ses qualités morales et notamment sa capacité à endurer la privation et à accepter le sacrifice. De plus, forme de résolution des oppositions entre Éros et Thanatos, la torture est « explicitement théorisée comme une sorte de rapport érotique entre tortionnaire et torturé » (p. 177). À l'issue de la torture tout comme de ses rapports « d'accouplement-torture [...] avec des femmes souvent de catégorie ethnique inférieure [...], Bond retrouve bon gré mal gré sa pureté d'Anglo-Saxon célibataire. La race reste pure » (p. 179). Ici, la torture du héros fonctionne comme un rite de mort et de résurrection lavant le héros de ses possibles faiblesses.

Cette approche est confirmée par Jeffrey A. Brown dans son analyse des tortures subies par les héros du cinéma populaire américain. Dans les scènes récurrentes de martyres, ceux-ci ne restent jamais des victimes affolées par la douleur, mais appellent les coups et s'en moquent même, voire s'en délectent en riant, ce qui ne manque pas de déstabiliser le tourmenteur. Selon lui, les supplices endurés par ces personnages illustrent l'importance de la souffrance en tant que trait essentiellement masculin et du sadomasochisme comme une nécessité pour la construction d'une image unifiée d'une masculinité supérieure. En fait « la présence accrue dans le film et dans la culture populaire du corps sexy du mâle est autorisée à condition qu'il soit torturé parce que la torture physique atteste que le corps est indéniablement masculin » (p. 140). De surcroît, ces scénarii recèlent une dimension perverse en ce

qu'ils laissent accroire que, dans la torture ou la chasse, la victime ou la proie sont coproductrices de la situation et que les positions peuvent être réversibles, plaçant le spectateur dans une situation de voyeur obligatoire et lui procurant des sentiments ambivalents.

On peut repérer pour finir les points d'une correspondance entre la brutalisation des comportements du commun envers les étrangers et les formes de violence et de prédation directement imputables aux oligarchies marchandes et sécuritaires. Le cas des prostituées, dont on a rappelé qu'elles étaient souvent étrangères, est éclairant à ce sujet. La politique de harcèlement des travailleuses du sexe (mais aussi des lesbiennes, des gays, des transsexuels) se traduit par des formes de passage à l'acte individuel repérables dans des faits divers d'agressions, de viols ou de proxénétisme impliquant des membres des forces de police. Cela constitue un schéma narratif récurrent des films policiers, et anciennement des westerns, qui en édulcorent la dimension brutale dans la romance ou la rédemption.

Ce type de traitement violent peut être apparenté à du braconnage, comme l'exprime la formule « se payer sur la bête », c'est-à-dire à la continuation des modes de gestion coercitifs officiels au-delà des espaces-temps légaux. Il est possible aussi de le rapprocher des affaires impliquant fréquemment, en Europe par exemple, des hauts gradés des institutions sécuritaires dans des traites d'êtres humains et des réseaux de call-girls et de main-d'œuvre, ou encore des collaborations plus ou moins tacites avec le grand banditisme et des mafias. On peut plus largement constater la gémellité des techniques d'enlèvement, de torture et de meurtre des États, et des acteurs non étatiques, entités privées, mafias, groupes armés

ou terroristes, comme autant de *Rogue States* en place ou en formation.

Autre cas significatif, celui des « loups solitaires » (inspirant – ou inspirés par, les héros cinématographiques), et des membres de groupes de « Vigilantes » ou de groupuscules d'extrême droite (souvent proches des élites économiques, policières ou militaires) qui commettent des meurtres d'étrangers. Les modes opératoires sont divers avec des cas de tireurs isolés, de chasses à l'homme, d'enlèvements suivis de tortures et d'assassinats, d'incendies criminels d'immeubles abritant des migrants que l'on retrouve ces dernières années, non seulement aux États-Unis mais aussi en Allemagne, en Italie ou en Russie pour les affaires les plus récentes et enfin en France. Plusieurs points communs peuvent être établis entre ces meurtres et les techniques et les cibles des équipes de tueurs (Hunter Killer Teams) d'unités de missions spéciales, par exemple des services actions des armées ou des services secrets occidentaux. Là aussi on peut remarquer une appréhension partagée par le commun de la traque, transformée en une solution d'*entertainment*, et une construction de la chasse comme stratégie distinctive des nouvelles oligarchies prédatrices. Ces supports culturels fonctionnent en tant que modèles de valorisation et régimes de justification de la traque et de l'enclos.

- Andén-Papadopoulos Kari, 2008, « The Abu Ghraib torture photographs: News frames, visual culture and the power of images », *Journalism*, 9, pp. 5-30.
- Barrois Claude, 1993, *Psychanalyse du guerrier*, Paris, Hachette.

- Bauman Zygmunt, 2006, (2004), *Vies perdues. La modernité et ses exclus*, Paris, Payot.
- Brown A. Jeffrey, 2002, « The Tortures of Mel Gibson. Masochism and the Sexy Male Body », *Men and Masculinities*, 5.2, pp. 123-143.
- Burkert Walter, 2005, (1972), *Homo necans. Rites sacrificiels et mythes de la Grèce ancienne*, Paris, Les Belles lettres.
- Canguilhem Georges, 1989, (1952), *La connaissance de la vie*, Paris, Vrin.
- Deleuze Gilles, Guattari Félix, 1980, *Mille Plateaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- Detienne Marcel, Vernant Jean-Pierre, 1974, *Les ruses de l'intelligence. La mètis des Grecs*, Paris, Flammarion.
- Eco Umberto, 2005, (1978), *De Superman au surhomme*, Paris, Grasset.
- Eliade Mircea, 1992, (1959), *Initiation, rites, sociétés secrètes. Naissances mystiques. Essais sur quelques types d'initiation*, Paris, Gallimard.
- Hell Bernard, 1994, *Le sang noir. Chasse et mythe du Sauvage en Europe*, Paris, Flammarion.
- Lordon Frédéric, 2010, *Capitalisme, désir et servitude. Marx et Spinoza*, Paris, La Fabrique Éditions.
- Moulier Boutang Yann, 1998, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, Paris, PUF.
- Mosse Georges L., 2003, *De la Grande Guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Paris, Hachette.
- Polanyi Karl, 1983, (1944), *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard.
- Schnapp Alain, 1988, « Image et imaginaire de la chasse en Grèce antique », in Eizner Nicole (dir.), *L'imaginaire de la chasse hier et demain*, Chalon-sur-Saône, Atelier CRC/Hatier, pp. 31-39.
- Vidal-Naquet Pierre, 1983, *Le chasseur noir. Formes de pensée et formes de sociétés dans le monde grec*, Paris, La Découverte/Maspero.
- Zurbriggen Eileen L., 2008, « Sexualized Torture and Abuse at Abu Ghraib Prison. Feminist Psychological Analyses », *Feminism & Psychology*, 18.3, pp. 301-320.

Conclusion

Résistances des captifs et citoyennetés transnationales

Face aux nouvelles guerres de capture, les étrangers illégalisés mettent en œuvre de multiples formes de résistance. Individuellement ils déploient des ressources tant physiques que psychiques pour affronter la dégradation constante des conditions de déplacement et de résidence. Collectivement ils parviennent à s'organiser pour survivre au cours des migrations et lors des passages des frontières ainsi que pour s'installer. Ils se mobilisent aussi et contestent l'ordre racial et policier. Ce point me paraît central au moment de formuler des éléments de conclusion et des perspectives.

Les politiques d'arrestation, d'humiliation et de déportation rencontrent des résistances partout où elles sont mises en œuvre de la part des groupes illégalisés, pourchassés et persécutés. Malgré leur oblitération médiatique, les échos d'émeutes dans les centres de déportation se font entendre depuis plus de dix ans maintenant, en Australie, en Europe et aux États-Unis. Les manifestations et les occupations de l'espace public par des collectifs d'étrangers illégalisés se multiplient, que ce soit les Latinos aux USA ou les post-coloniaux et les parias en Europe. Des groupes politiques et de citoyens des sociétés civiles occidentales soutiennent, relaient et amplifient ces mouvements de contestation et de revendication. Ces différentes formes d'actions politiques non seulement donnent à voir à tous les citoyens la présence des altérisés parmi eux mais elles

opposent surtout concrètement un contre-modèle aux xénophobies d'État. Cependant, ces mobilisations sont relativement faibles et leur succès limité en raison de la dureté de la répression, de leur hétérogénéité et des ressources politiques restreintes des illégalisés.

Le caractère asymétrique de la lutte est un premier facteur expliquant les difficultés rencontrées par les contestataires de cet ordre guerrier. Non seulement ils occupent des positions politiquement, juridiquement, économiquement et symboliquement dominées, mais les surenchères répressives et la dissémination de la culture de la guerre de capture ont réduit les territoires potentiellement protecteurs pour les captifs. Les mailles du réseau de surveillance et de détection n'ont cessé de se resserrer tant dans leurs aspects matériels (camps, murs, zones grises excentrées...) que dans leurs dimensions dématérialisées (contrôle vidéo, détections électroniques, interconnexion des bases de données). Toute mobilisation expose ces sans-droits au double risque concomitant de la visibilisation et de la criminalisation. C'est là un point-clé dans la mesure où si, en règle générale, la médiatisation des luttes sociales et politiques constitue l'élément déterminant de leur succès, elle représente dans le cas des « sans-papiers » un risque en soi.

Deuxièmement, les émeutes, les grèves de la faim et les quelques évasions dans les centres de déportation, quand elles parviennent à percer les murs du silence, sont révélatrices à la fois du dépouillement des illégalisés, qui ne peuvent agir que sur leur propre corps, et de l'absence d'organisations structurées sur lesquelles prendre appui. En cela, ces mouvements se différencient des campagnes menées et relayées par des organisations politiques comme celles des prisonniers

dans le système carcéral en Israël, en Irlande ou au Pays Basque et en Corse. Les illégalisés sont désarmés et ne peuvent se reposer, sauf exception, sur le savoir-faire de militants aguerris. En revanche, en l'absence d'issue, leurs actions pour réclamer justice face à ce traitement brutal, arbitraire et illégitime, déclenchées avec des moyens extrêmement réduits, sont potentiellement jusqu'au-boutistes. On peut voir ici une continuité avec les prises de risque, parfois suicidaires ou à tout le moins extrêmes, des candidats au franchissement des frontières qu'évoquent Stefania Pandolfo ou Alessandro Dal Lago.

Les autorités et les gestionnaires ont néanmoins intégré ces résistances dans leur politique et leur communication sur la gestion des dispositifs de capture. Ils profitent de celles-ci pour attester du caractère criminel et irréductible des protestataires. La tâche d'expulsion est facilitée en raison de leur affaiblissement. La répression en est rendue plus spectaculaire à l'intention des opinions.

Le troisième facteur de faiblesse est dû à une forme de rétraction durant ces dernières années des soutiens politiques traditionnels des populations migrantes et *a fortiori* illégalisées. Si, durant la période 1970-1990, des partis et des syndicats progressistes, des églises et des organisations de la société civile apportaient leur aide, pas toujours dénuée de contradictions, les mobilisations des dernières décennies ont été marquées par une plus grande réticence et un moindre investissement. Les discours de ces acteurs politiques et sociaux s'en tiennent maintenant le plus souvent à des appels à la décence et à l'humanité des traitements, sans jamais remettre en cause les fondements de ces politiques d'oppression et de destruction.

Dans le même temps, le cycle progressiste postérieur à la seconde guerre mondiale s'est achevé avec la rétraction des élites vers des positions nationalistes, conservatrices et ségrégationnistes. Certes, quelques associations et organisations comme pour la France le Réseau éducation sans frontières (RESF), Migreurop, le Groupe d'information et de soutien pour les travailleurs immigrés (GISTI), le Collectif pour l'avenir des foyers (COPAF), parviennent sous des formes différentes à apporter une aide individuelle ou collective (appuis juridiques, hospitalité, dissimulations, prises de position, parrainages, valorisation des productions scientifiques sur les pratiques coercitives).

Mais, ainsi que l'ont montré Sandra Laugier et Albert Ogien, ces groupes, comme les réseaux professionnels de résistance aux injonctions d'implication dans la traque des étrangers, des fonctionnaires notamment, doivent prendre des risques, théoriques et pratiques, inhérents à la désobéissance civile. Et, on l'a rappelé, les soutiens sont enclins, du fait des obstacles rencontrés, à concentrer leurs aides sur certaines catégories d'illégalisés ou de « vulnérables » au détriment d'autres. Des malades, des femmes et des enfants, des étudiants ou des cas particuliers feront l'objet de campagnes de soutien et de sensibilisation quand la grande majorité restera livrée à l'arbitraire.

Il n'en demeure pas moins que ces mobilisations protéiformes recèlent un potentiel d'innovation politique considérable pour les démocraties. Elles démontrent simultanément la présence active et laborieuse et l'adhésion aux valeurs démocratiques des étrangers résidant dans les sociétés occidentales au sein desquelles ils revendiquent des droits et se positionnent en tant que

citoyens en devenir, ce qui est légitime dans la mesure où ils contribuent à leur croissance, à leur puissance et à leur unité.

Williams Flores rappelle, à propos des Latinos aux États-Unis, que « la citoyenneté est un processus actif de revendication plutôt que la détention passive d'un ensemble limité et arbitraire de droits » (p. 296). Ces groupes exclus sont devenus de nouveaux sujets politiques, du fait de leurs mobilisations qui renforcent leur inclusion, et ainsi des citoyens des sociétés occidentales à l'instar des autres minorités raciales, juridiques, sexuelles, de genre ou de handicap. Les captifs, quoique, ou parce que cibles privilégiées des politiques répressives et désintégratives, sous toutes les formes que prend aujourd'hui la transition autoritaire des États occidentaux, représentent aujourd'hui l'avant-garde de ces minorités avec qui ils partagent de nombreuses caractéristiques.

La réduction des droits civils et politiques, la dilution des protections sociales et économiques et le durcissement des cadres culturels et identitaires, qui touchent les captifs au premier chef, menacent et affectent plus largement tous les citoyens, y compris les « Blancs » qui, du fait de l'effectivité de la domination raciale, ne se sentent contraints ni de défendre ni de réclamer de nouveaux droits. Pourtant, le combat des « sans-papiers » n'est pas seulement le leur, il participe de la défense de la société démocratique dans son ensemble face aux remises en cause des droits sociaux fondamentaux et des libertés civiles. Cette lutte globale à l'échelle des ensembles occidentaux et des pays émergents doit être considérée comme une nouvelle étape décisive des combats pour l'émancipation, à l'instar des mouvements décoloniaux, de ceux des droits civiques des Afro-Américains, des revendications

féministes, des minorités sexuelles et des mouvements de « sans ».

La question des illégalisés est en effet au confluent des problématiques identitaires et politiques portées par ces luttes du XX^e siècle. Elle constitue un nœud à partir duquel on peut comprendre les différents éléments constitutifs des ordres dominants souverains, économiques et culturels. Leur persécution s'avère être d'abord un axe-clé de la conservation du pouvoir étatique qui généralise les modalités de stigmatisation et d'oppression à l'encontre des résidents étrangers, des parias et des déviants, suivant une double injonction militaro-humanitaire. Elle est ensuite au fondement des modes d'exploitation du marché de la peur et du travail dérégulé/bridé qui s'insinuent dans la société et renforcent les hiérarchies raciales, sociales et sexuelles. Elle permet enfin de déployer les rets de l'ordre patriarcal blanc qui parvient ainsi à défendre ses positions dominantes dans l'espace culturel dont il fixe les frontières, tout en édictant les règles ethniques et genrées d'apparition, de désirabilité et de répulsion.

C'est pourquoi cette question du droit de cité des minorités et particulièrement des résidents illégalisés est devenue un enjeu politique central dans la compétition pour la conquête du pouvoir. En 2012, le candidat à la présidentielle du parti socialiste français a proposé de poursuivre « la lutte implacable contre l'immigration clandestine » et de mettre en place une « politique de quotas » allant dans le sens des partis de droite et d'extrême droite. Dans le même temps, les candidats républicains à l'investiture aux États-Unis ont adouci leur position sur ce point, connaissant non seulement l'importance vitale de l'apport de la main-d'œuvre latino-américaine, mais aussi le poids électoral des citoyens hispano-américains.

Il faut en tenir compte pour imaginer les formes de lutte et de contestation efficaces contre l'ordre militaro-économique qui affecte les captifs et l'ensemble des populations. Si, comme je l'ai mis en évidence dans cet ouvrage, la contradiction entre les démocraties de marché et les guerres de capture n'est qu'apparente, les secondes étant au fondement de la conservation et de l'enrichissement des premières, cette alliance constitue désormais une menace pour les sociétés civiles et le système démocratique lui-même.

Quels moyens proposer pour remettre en cause ce carcan ? La réouverture des frontières des forteresses continentales est une nécessité. Il n'y a aucune raison que cela provoque ce que les experts appellent un « appel d'air » et encore moins une « invasion ». Au contraire, les travaux de sociologie des mobilités montrent que cela facilite les circulations des migrants et contribue non seulement à sécuriser leurs séjours, à dynamiser les économies et les cultures et à diminuer les tensions politiques et sociales. Cela permettrait ensuite de tarir à la source le flux d'internement, de fermer les camps et de stopper les rafles et les déportations.

J'ai montré que l'arrestation arbitraire et le dispositif qu'elle nécessite pour fonctionner constituent un poison pour les systèmes démocratiques et un cheval de Troie des oligarchies militaro-marchandes pour leur prise de contrôle. Il faut dessaisir les ministères policiers de la gestion des politiques de citoyenneté, y compris d'hospitalité en les transférant aux institutions sociales non répressives et aux organisations communautaires en les décentralisant au niveau communal. Il n'y a aucune raison pour qu'un consulat ou une préfecture se substituent à une université,

un théâtre, un hôpital ou un quelconque groupe citoyen pour savoir s'il est légitime qu'un étudiant, un artiste, un malade, un travailleur ou le membre d'une famille puisse séjourner sur le territoire.

Les agissements anti-étrangers de ces dernières décennies ne sauraient être passés sous silence et rester sans réponse sous peine de créer de nouveaux syndromes mémoriels. Trop de morts sans sépulture, tellement qu'il est presque impossible de les compter, trop de « bavures » sans justice ni réparation, trop de vies entravées et de destins brisés ! Il faut envisager l'institution d'un tribunal permanent pour instruire et juger les crimes contre les altérités, capable de poursuivre en procès de civilisation les agents publics et privés, les leaders d'opinion véhiculant des thèses ouvertement hostiles contre des minorités sociales et raciales. Puisque les lois réprimant le racisme, la xénophobie et les discriminations sont peu ou pas appliquées, les sanctions prononcées par ce nouveau tribunal Russel-Sartre (tribunal international des crimes de guerre) pourraient n'être que symboliques avant la transmission des dossiers à des cours de justice internationales.

De ce processus naîtrait une assemblée permanente constituée d'individus, d'organisations non gouvernementales et de personnalités qualifiées. Elle rédigerait une nouvelle déclaration universelle des droits fondamentaux des êtres humains en insistant sur l'inaliénabilité des droits des minorités, des étrangers et des apatrides, dont elle rappellerait la légitimité de la participation à la vie sociale, culturelle et politique dans leur pays de résidence, refondant ainsi l'édifice des droits humains.

Rompre avec les conceptions qui font de la citoyenneté un privilège fondé sur un lien obsolète avec la nationalité est un préalable indispensable

à la mise à bas du système militaro-carcéral. Cette vision réduite de la citoyenneté, basée sur des principes étatistes racistes, est en contradiction avec la composition multiculturelle et cosmopolite des sociétés contemporaines. L'extension des droits politiques pléniers à l'ensemble des résidents ne menace pas le régime démocratique, tout au contraire. L'universalisation progressive du droit de vote, bien loin de provoquer sa dévalorisation, a donné à la démocratie les moyens d'accroître son enracinement. Élargir l'exercice des droits politiques aux minorités raciales ou d'âge est le seul moyen d'adapter les systèmes démocratiques de manière pragmatique aux évolutions démographiques et sociétales en se débarrassant des représentations antiques et inégalitaires de la Cité et de l'État. Il faut convaincre les mouvements progressistes de la centralité de la question des mobilités pour la défense des sociétés et des libertés publiques.

Faire une large place aux minorités dans la production culturelle et artistique et engager une nouvelle politique de la recherche et de la pédagogie historiques du point de vue des minorités sont les moyens de parvenir à contrer les stéréotypes racistes et sexistes qui se sont réimposés sous le couvert de justifications sociobiologiques ou culturalistes.

Réaffirmer le droit de cité des altérités donnerait enfin corps au projet cosmopolite et démocratique d'égalité universelle des droits et des libertés. Cela permettrait de briser le cercle vicieux des guerres de capture qui fait des étrangers des ennemis. Dans le viseur de ceux qui les mènent, nous sommes tous des étrangers.

- Athwal Harmit, Bourne Jenny, 2007, « Driven to despair: asylum deaths in the UK », *Race & Class*, 48, pp. 106-114.
- Bernardot Marc, 2011, « Qui sont les indésirables ? La production des catégories du refoulement », in M. Jaeger (dir.), *Des usagers aux citoyens. De l'usage des catégories en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, pp. 101-114.
- Bourgoin Nicolas, 2005, « Les automutilations et les grèves de la faim en prison », *Déviance et sociétés*, 25, 2, pp. 131-145.
- Burman Jenny, 2006, « Absence, "Removal" and Everyday Life in the Diasporic City. Antidetention/Antideportation Activism in Montréal », *Space and Culture*, 9, 3, pp. 279-293.
- Colette Guillaumin, 1981, « Femmes et thèmes de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimés », *Sociologie et sociétés*, 12, 3, pp. 20-31.
- Dal Lago Alessandro, 2009, « Cercueils fluides », *Cultures & Conflits*, 73, pp. 109-122.
- Flores William V., 2003, « New Citizens, New Rights: Undocumented Immigrants and Latino Cultural Citizenship », *Latin American Perspectives*, 129.30.2, pp. 295-308.
- Frazer Nancy, 2010, « Qui compte comme sujet de justice ? La communauté des citoyens, l'humanité tout entière ou la communauté transnationale du risque ? », *Rue Descartes*, 67, pp. 50-59.
- Kempadoo Kamala, Doezema Jo (dir.), 1998, *Global Sex Workers. Rights, Resistance, and Redefinition*, New York, Londres, Routledge.
- Kristeva Julia, 1988, *Étrangers à nous-mêmes*, Paris, Fayard.
- Lamoureux Diane, 2003, « Les politiques identitaires : apports et limites », *Contretemps*, 7, pp. 76-84.
- Laugier Sandra, Ogien Albert, 2010, *Pourquoi désobéir en démocratie ?*, Paris, La Découverte.
- Lomnitz Claudio, 2006, « Les "Latinos" dans la rue », *Plein Droit*, 71, pp. 37-40.

- Mezzadra Sandro, Brett Neilson (2003), « Né qui, né altrove. Migration, Detention, Desertion », *Borderlands e journals*, 2.1, disponible sur www.borderlandsejournal.adelaide.edu.au/vol2no1_2003/mezzadra_neilson.html. Consulté le 12 novembre 2007.
- Pandolfo Stefania, 2007, « “The burning”: Finitude and the politico-theological imagination of illegal migration », *Anthropological Theory*, 7, pp. 329-363.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Remerciements | 7 |
| Introduction | |
| Le modèle des guerres de capture pour comprendre la militarisation de la question migratoire | 11 |
| Les guerres de capture comme métaphore : de l'Iroquoisie à l'Occident contemporain . . | 19 |
| Première partie Les contractions souveraines | |
| Chapitre 1 | |
| L'institutionnalisation de la guerre aux migrants et aux minorités | 29 |
| L'internement, une exception bien banale . . . | 30 |
| Comment s'est institutionnalisé ce système internemental ? Le cas français | 35 |
| Chapitre 2 | |
| La guerre aux migrants fait l'État | 43 |
| Une captation sur la longue durée de la question de la présence étrangère . . . | 43 |
| Un enrôlement du corps social dans la guerre aux étrangers | 50 |
| Chapitre 3 | |
| Violence à l'égard des civils et fragmentation de la souveraineté | 57 |
| Une brutalisation dérégulée | 57 |
| Une souveraineté fragmentée | 64 |

Captures

Deuxième partie Les ruses du marché

Chapitre 4

| | |
|--|----|
| La privatisation des guerres de capture | 77 |
| Une nouvelle industrie de la contention | 77 |
| L'immigration : test réussi de la marchandisation de la souveraineté des États | 81 |

Chapitre 5

| | |
|--|----|
| Le « sans-papiers », un super-travailleur | 89 |
| Le « sans-papiers » au centre du dispositif économique contemporain | 90 |
| Disponible, désirable, déportable : le travailleur à discrétion | 94 |

Chapitre 6

| | |
|---|-----|
| Les armées de confort de la globalisation | 103 |
| Les théâtres d'opération des armées de confort | 105 |
| Les nouvelles frontières de l'intime | 112 |

Troisième partie Une culture de la chasse et du camp

Chapitre 7

| | |
|---|-----|
| Les régimes d'altérité | 121 |
| Les représentations invasives | 121 |
| Les figures de l'altérité | 129 |

Chapitre 8

| | |
|--|-----|
| Une visibilité limitée | 139 |
| La représentation des minorités | 139 |
| Défauts de transmission et capture des traces | 148 |

Table des matières

Chapitre 9

| | |
|---|-----|
| Une culture de la chasse | 157 |
| La chasse à l'étranger : | 159 |
| langue, pratiques et transgressions | 159 |
| Le spectacle de la chasse à l'étranger : métaphore du politique contemporain . . . | 165 |

Conclusion

| | |
|--|-----|
| Résistances des captifs et citoyennetés transnationales | 175 |
|--|-----|

